CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 29 septembre 2017

L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Des représentants de l'intersyndicale du Conseil départemental et des syndicats de GM&S Industry ont pris place dans les travées réservées au public.)

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Mme LA PRESIDENTE. – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

La séance est ouverte.

POUVOIRS

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, Mme GRAVERON a donné pouvoir à M. FOULON, M. LEJEUNE à Mme GALBRUN, Mme PENICAUD à M. AVIZOU et Mme PILAT à M. MORANÇAIS.

M. SIMONNET va nous rejoindre dans un instant.

Mme LA PRESIDENTE. – Des additifs et correctifs à des rapports, distribués lors des commissions, vous ont été remis sur table. Je vous laisse le soin d'en prendre connaissance.

Un certain nombre de vœux et motions dont il va vous être donné lecture ont été déposés.

DEPÔTS DES VŒUX ET MOTIONS

Baisse mécanique des loyers HLM en compensation de la baisse des APL

Vœu déposé par M. Patrice MORANÇAIS, au nom du groupe de la Majorité départementale

M. MORANÇAIS. – Ce vœu se lit ainsi :

« Considérant la déclaration du Premier ministre de faire supporter aux organismes HLM une baisse de loyer en compensation de la baisse des Aides personnalisées au Logement ;

« Considérant que l'équilibre financier des organismes HLM est mis en péril ;

« Considérant que l'impact, pour le seul organisme Creusalis, d'une baisse mensuelle telle qu'annoncée de 50 € de l'APL induira en année pleine une diminution de 1,4 M€ de ses recettes ;

« Considérant que les 2,2 millions de ménages logés en HLM bénéficiant de la solidarité nationale par l'intermédiaire de l'APL ne constateront aucun gain en termes de pouvoir d'achat et verront inéluctablement une baisse du niveau de service ;

« Considérant qu'il s'agit d'une mesure visant à baisser les dépenses de l'Etat "*sur le dos*" des plus faibles ;

« Considérant que les loyers des locataires non bénéficiaires de l'APL seront mécaniquement impactés à la hausse, ce qui risque d'entraîner un taux d'occupation dégradé ;

« Considérant que l'activité de la construction, dont près de 250 000 emplois sont générés par le secteur HLM, sera fortement ralentie ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017, garant de la cohésion et la solidarité territoriale, demande à M. le Premier ministre de ne pas pénaliser les organismes HLM et, par la même occasion, leurs bénéficiaires par une baisse de la qualité de l'offre HLM et du pouvoir d'achat des ménages concernés. »

(Le vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

M. LEGER. – Pardonnez-moi, madame la Présidente, d'interrompre le déroulé de cette séance, mais la situation est quelque peu particulière, en raison de la présence dans les rangs réservés au public d'un certain nombre de personnes. Il ne s'agit donc pas, *a priori*, d'une séance classique, destinée à se dérouler dans des conditions normales. Ces représentants de syndicats, ici présents, souhaitent peut-être nous dire quelques mots. Je ne sais pas si vous comptez les entendre, en tout cas comment vous comptez procéder.

Mme LA PRESIDENTE. – Ecoutez, monsieur LEGER, j'ai salué chacune de ces personnes avant l'ouverture de la séance plénière, lesquelles m'ont remis, comme à vous, un document. Elles assistent librement à nos travaux puisque les séances plénières du Conseil départemental sont publiques. Leur présence est donc tout à fait souhaitée ou souhaitable, peu importe ! Je n'ai pas été saisie d'autres demandes, en tout cas pas de demande de rendez-vous si c'est ce à quoi vous faites allusion. *(Nous sommes tout de même salariés du Conseil départemental ! dans les rangs réservés au public.)*

Excusez-moi, mais cette séance plénière fait l'objet d'un ordre du jour. Si certains membres du public souhaitent une prise de parole, ils pourront en faire part à Mme BOUDARD, ma Directrice du Cabinet. Eventuellement, selon l'avancée de l'ordre du jour, je procèderai, sans souci, à une interruption de séance. Mais, et je le dis une nouvelle fois, si les séances sont publiques, elles ne sont pas pour autant ouvertes à la participation du public. C'est une règle et tel est le règlement intérieur ! Il en a toujours été ainsi et aucune raison ne justifierait aujourd'hui un quelconque changement dérogatoire. *(Quel beau respect ! dans les travées réservées au public.)* J'invite donc ceux qui souhaiteraient éventuellement intervenir de procéder de la façon dont je viens d'en préciser les modalités.

Compte tenu de l'importance des vœux et motions déposés aujourd'hui par les élus à la fois du groupe de la Gauche et du groupe de la Majorité, le fait que le public, plus en nombre aujourd'hui que d'habitude pour en prendre connaissance, leur conférera plus de sens et leur donnera plus de résonance.

M. LEGER. – Au lieu de crisper d'emblée les choses, peut-être serait-il opportun, madame la Présidente, de procéder en cet instant à une suspension de séance.

Mme LA PRESIDENTE. – Non, monsieur LEGER ! C'est moi qui régis les débats et j'entends être en règle avec le fonctionnement habituel de l'Assemblée départementale. J'ai indiqué à ceux qui, dans le public, souhaitent intervenir ou me parler de procéder de la façon dont j'ai précisé les modalités. C'est assez simple, clair, transparent et c'est tout à fait ouvert.

Nous poursuivons donc. *(Les Conseillers départementaux du groupe de la Gauche quittent la salle des délibérations – Brouhaha.)*

Mme LA PRESIDENTE. – S'il vous plaît, je demande aux élus présents de respecter le silence, d'autant que les auteurs de ces vœux et motions s'expriment sur des sujets d'importance.

Nous poursuivons.

Sortie des zones rurales du champ d'application du Prêt à Taux Zéro

Vœu présenté par Mme Catherine DEFEMME,
au nom du groupe de la Majorité départementale

Mme DEFEMME. – Je donne lecture du vœu considéré :

« Considérant les déclarations du Gouvernement de réorienter les critères d'accession au PTZ ;

« Considérant que les zones rurales ne seraient plus concernées au profit des agglomérations dont l'offre de logement est dite "tendue" ;

« Considérant que le PTZ a un rôle de support pour les ménages aux revenus les plus faibles souhaitant accéder à la propriété ;

« Considérant que les revenus en zone rurale sont inférieurs à ceux constatés dans les grandes agglomérations ;

« Considérant que l'activité économique rurale, déjà vulnérable, sera impactée à la baisse, à commencer par le secteur de la construction ;

« Considérant que le maintien des aides au financement en zone " tendue" risque d'aggraver la situation en concentrant les populations ne pouvant plus s'établir dans les zones rurales ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017, garant de la cohésion et de la solidarité territoriale, demande à M. Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des Territoires, de ne pas pénaliser les territoires ruraux en ne minorant pas l'apport financier que constitue le Prêt à Taux Zéro pour les populations souhaitant accéder à la propriété. »

(Le vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

Accueil des Mineurs Non Accompagnés dans le Département

Vœu proposé par M. Patrice MORANÇAIS,
au nom du groupe de la Majorité départementale

M. MORANÇAIS. – Ce vœu se lit ainsi :

« Considérant que l'accueil des jeunes migrants est de l'entière responsabilité de l'Etat et doit être distingué de l'Aide sociale à l'Enfance, ce qui a été confirmé par le Président de la République ;

« Considérant que l'accueil des Mineurs Non Accompagnés incombe aux départements selon la circulaire du 31 mai 2013 dans le but de désengorger les départements de la région parisienne ;

« Considérant que le quota imposé aux départements évolue sans cesse et ne tient pas compte des infrastructures départementales, de ses capacités d'accueil et d'accompagnement ;

« Constatant que pour le département de la Creuse à ce jour, 32 mineurs, plus 3 arrivés cette semaine, donc 35, et 3 majeurs – pour une quotité de 5 en 2013 et de 10 en 2016 – sont suivis par nos services et accueillis au Centre départemental de l'Enfance et des Familles, le CDEF, en famille d'accueil ou en établissements extérieurs au Département, notamment les MECS, et que cette prise en charge est précisément chiffrée, hors dépenses de personnel, à 944 659 € du 1er janvier 2017 au 31 août 2017, soit une évaluation de 1,4 M€ pour l'année, correspondant à 10 % du budget de l'ASE ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017, demande au Gouvernement, à l'image de tous les autres départements de France, l'ouverture de négociations précises afin de trouver une solution définitive acceptable tant sur le plan humain pour ces jeunes que pour les services de l'Aide sociale à l'Enfance et les finances départementales. »

(Le vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Ce problème nous inquiète, en effet, fortement.

Réduction des emplois aidés

Motion d'urgence déposée par Mme Armelle MARTIN, au nom du groupe de la Gauche

Mme LA PRESIDENTE. – Mme MARTIN ayant quitté la séance, je donne lecture de cette motion d'urgence qu'elle a déposée en temps et en heure :

« Considérant la décision sans précédent prise au début du mois d'août de suppression immédiate de 160 000 contrats aidés, mesure qui serait renforcée par un baisse supplémentaire de 120 000 contrats dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018 ;

« Considérant que M. le Président de la République justifie la diminution des emplois aidés en déclarant, dans un entretien paru dans l'hebdomadaire *Le Point*, qu'il s'agit "de subventions déguisées vers les collectivités locales ou le secteur associatif" qui sont "trop souvent une perversion de la politique de l'emploi" ;

« Considérant au contraire que les emplois aidés et les dispositifs d'accès à l'emploi des publics fragiles les plus éloignés du marché du travail sont indispensables à la cohésion sociale et territoriale et permettent d'assurer des tâches d'intérêt public ; que les mesures de suppression ont

un impact économique et humain négatif et provoquent des difficultés inextricables pour les collectivités et les structures sanitaires et sociales d'intérêt général ;

« Considérant que la réduction des emplois aidés traduirait une méconnaissance du fonctionnement des collectivités et de la France des territoires ; et que, au contraire, la réduction des inégalités et des précarités qui minent la société française reste plus que jamais un impératif ; que les contrats aidés correspondent à des postes et services utiles à la population et contribuent à un retour à l'emploi chaque fois qu'ils sont accompagnés d'une formation adaptée.

(Les Conseillers départementaux du groupe de la Gauche réintègrent la salle des délibérations.)

Mme LA PRESIDENTE. – Madame MARTIN, puisque vous avez rejoint l'Assemblée, je vous invite à donner lecture de la suite de la motion d'urgence que vous avez déposée, concernant la réduction des emplois aidés.

Mme MARTIN. – La fin de ce texte se lit ainsi :

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017,

« Déplore la précipitation avec laquelle la remise en cause des contrats aidés a été décidée ;

« Demande à M. le Premier ministre de revoir ses décisions sur les emplois aidés et donc d'instaurer un moratoire et une concertation afin d'apporter des réponses aux préoccupations exprimées par les associations, les collectivités, les acteurs de l'insertion et les personnes impactées. »

(La motion d'urgence est renvoyée devant la deuxième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, puisque vous nous avez également rejoints, je vous invite à donner lecture de la motion d'urgence que vous avez déposée au sujet de la réduction des dotations de l'Etat.

Réduction des dotations de l'Etat

Motion d'urgence déposée par M. Jean-Luc LEGER, au nom du groupe de la Gauche

M. LEGER. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« Considérant qu'à l'occasion de la première Conférence nationale des Territoires, réunie le 17 juillet au Sénat, le Président de la République avait proposé d'engager un pacte de confiance avec les collectivités territoriales basé sur le "respect partagé" ;

« Considérant qu'il avait fait part de sa "volonté que chaque réforme, chaque plan, chaque démarche initiés par le Gouvernement pour mettre en œuvre des politiques publiques, dont la responsabilité est partagée entre l'Etat et les territoires, associent en amont les collectivités territoriales concernées" ;

« Considérant que l'annonce d'économies imposées aux collectivités locales sur les cinq prochaines années à hauteur de 13 Md€ a été suivie, moins d'une semaine après la Conférence précitée, par la publication d'un décret portant annulation de 300 M€ de crédits d'investissement des collectivités, que ce décret a porté un coup d'arrêt immédiat à la DETR, dotation d'équipement des territoires ruraux, et aux contrats de ruralité ;

« Considérant que ces coupes budgétaires ont provoqué la colère des élus locaux qui considèrent que le pacte de confiance avec l'Etat est remis en cause par des décisions abruptes et non concertées ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017,

« Déplore l'utilisation des collectivités locales comme variables d'ajustement budgétaire et s'interroge sur l'utilité de la Conférence nationale des Territoires prévue le 2 décembre, alors même que la loi de finances pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques seront déjà finalisées ;

« Demande à M. le Premier ministre de prendre en compte la situation des territoires les plus fragiles et d'instaurer un pacte de croissance et de confiance avec les collectivités territoriales, basé sur les principes de péréquation, de solidarité et de libre administration. »

(La motion d'urgence est renvoyée devant la première commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense, monsieur LEGER, que nous aurons à cœur et à loisir de débattre tout au long de cette séance plénière des points que vous évoquez. Bien évidemment, ils sont au cœur du travail des prochaines semaines et du devenir financier de la collectivité.

M. LEGER. – Je vous ai remis, madame la Présidente, une demande de suspension de séance, rédigée correctement, je l'espère…

Mme LA PRESIDENTE. – Je l'ai bien reçue, monsieur LEGER.

Suivi sanitaire des exploitations agricoles du Département

Vœu présenté par M. Gérard GAUDIN,
au nom du groupe de la Majorité départementale

M. GAUDIN. – Ce vœu est ainsi libellé :

« Considérant le départ programmé au 1er mars 2018 du vétérinaire chargé du service santé et protection animale à la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations, la DDCSPP ;

« Considérant que ce départ prendra effet dès le 3 octobre 2017 en raison d'un compte épargne temps et de congés à épuiser ;

« Considérant que ce poste a une importance stratégique dans un département comme la Creuse ;

« Considérant que la filière agricole creusoise compte plus de 4 000 exploitations agricoles hébergeant plus de 450 000 bovins, près de 100 000 petits ruminants et 50 000 porcins ;

« Considérant qu'un vétérinaire a manifesté son intention de postuler à ce poste qui pourrait être acté en CAP de mai 2018 ;

« Considérant l'interrogation des élus relative aux risques que poserait le non-remplacement du vétérinaire en charge de la santé et de la protection animale à la DDCSPP sur le plan sanitaire ;

« Considérant qu'il est impératif de conserver notre haut niveau de qualité sanitaire du cheptel creusois, synonyme de maintien de la qualification pour la commercialisation à l'échelle nationale et internationale ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017, garant du maintien d'un niveau sanitaire de haut niveau dans le secteur agricole, demande à M. le Ministre de l'Agriculture de ne pas pénaliser le territoire en maintenant un poste de vétérinaire chargé du service santé, protection animale et environnement en lieu et place d'une fusion de ce service avec celui d'hygiène animale et la perte concomitante d'un poste de vétérinaire. »

(Le vœu est renvoyé devant la cinquième commission.)

Suppressions d'emplois à GM&S Industry

Motion d'urgence déposée par Mme Marie-France GALBRUN
et M. Etienne LEJEUNE,
au nom du groupe de la Gauche

Mme GALBRUN. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« Considérant que l'entreprise GM&S Industry, sous-traitant historique de la filière automobile, a été cédée à l'industriel concurrent GMD dépendant des constructeurs automobiles et soutenu par les pouvoirs publics ; qu'il en résulte la suppression dramatique de 156 emplois sur 277 au cœur de territoires fragiles ; que les reprises successives de l'entreprise creusoise se sont traduites par des réductions d'effectifs massives, par un sous-investissement intentionnel et l'absence de projet industriel, par une insuffisante diversification au détriment de l'innovation et des savoir-faire ;

« Considérant que selon le Ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, dans une lettre adressée au personnel, le 31 août, "GMD est un industriel reconnu, qui s'implante durablement à LA SOUTERRAINE", et qu'il s'agit d'une offre "solide", "parfaitement financée", d'une "opportunité exceptionnelle de relancer l'activité industrielle" dans cette commune ;

« Considérant que l'usine de LA SOUTERRAINE était une entreprise intégrée, disposant d'un bureau d'études et d'un service des achats, qu'elle va être réduite à un simple atelier d'emboutissage dont les constructeurs pourront *de facto* décider de la fermeture une fois écoulé le délai de cinq ans ;

« Considérant que l'Etat et les constructeurs Renault et PSA, donneurs d'ordres principaux, n'ont pas respecté le "contrat de filière" pour l'automobile, reposant pourtant sur la responsabilisation de ses acteurs pour garantir la pérennité et la croissance de l'industrie et des services automobiles en France, alors même que le secteur automobile bénéficie de mesures pour la compétitivité et l'emploi et d'une nette reprise depuis 2015 ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017,

« Demande à M. le Premier ministre que les personnes licenciées bénéficient d'indemnités supérieures au minimum légal et d'un plan de formation-reclassement ambitieux ;

« Demande également que la loi de finances pour 2018 comporte une mesure d'accompagnement économique pour le secteur de LA SOUTERRAINE, notamment un contrat territorial de redynamisation, conjointement avec le Fonds national d'aménagement et de développement des territoires – aides aux PME, au commerce et à l'artisanat, à la création d'emplois, à l'investissement, aides au conseil et à la formation. »

(La motion d'urgence est renvoyée devant la cinquième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie, madame GALBRUN. C'est, en effet, un sujet plus que sensible pour notre département.

Réduction des contrats aidés dans le domaine médico-social

Vœu présenté par Mme Marie-Christine BUNLON,
au nom du groupe de la Majorité départementale

Mme BUNLON. – Ce vœu est ainsi rédigé :

« Considérant l'annonce brutale, durant l'été, de la suppression de 150 000 emplois aidés, tous secteurs confondus, pour l'année 2017, pour aboutir à un total de 320 000 contrats ;

« Considérant la nouvelle annonce du Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018 de ne financer que 200 000 emplois aidés, soit une nouvelle suppression de 120 000 emplois ;

« Considérant que pour le secteur médico-social, le département de la Creuse a validé, en accord avec les services de l'Etat, 104 contrats d'accompagnement dans l'emploi et 27 emplois d'avenir ;

« Considérant que la suppression de ces emplois, couplée à la réforme de la tarification, entraînera immanquablement dans les établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes une augmentation du prix de journée pour les résidents et leurs familles ;

« Considérant que la suppression de ces emplois aidés est un nouveau mauvais coup porté aux territoires ruraux, aux collectivités, à l'insertion et à l'emploi ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017,

« Demande à Mme la Ministre du Travail de revoir sa position sur cette baisse généralisée des emplois aidés et d'apporter une réponse adaptée aux situations particulières de la ruralité et de l'hyper ruralité. »

(Le vœu est renvoyé devant la deuxième commission.)

Mme LA PRESIDENTE. – Ma Directrice de Cabinet m'informe d'une demande de suspension de séance pour recevoir des représentants de l'intersyndicale, à laquelle je donnerai suite après avoir prononcé mon discours.

Mesdames, messieurs, nous pourrons donc échanger dans quelques instants sur ce qui motive, en effet, votre présence au sein de l'Assemblée départementale ce matin.

ALLOCUTION DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, mes chers collègues, mesdames, messieurs, nous nous retrouvons après un été riche en manifestations, un

temps pour l'événement festif, culturel, mais aussi professionnel. Toutes ces rencontres nous amènent à être fiers de ce qui fait l'essence même de notre département, une multitude d'animations propices à apprécier la chance qui est la nôtre de vivre ici plutôt qu'ailleurs.

Le Conseil départemental est présent : il est partenaire, financeur, initiateur et même organisateur. Je voudrais remercier le Service Communication qui est aux côtés des associations des communes de la Creuse ou qui accompagne notre service des Archives départementales dans sa dernière exposition « Au fil de l'eau » : remarquable, cette exposition qui saura se déplacer au fil du temps dans les communes qui souhaiteront l'accueillir ; passionnante parce qu'elle fait appel à nos mémoires et à la fragilité de cette précieuse ressource.

L'eau, c'est aussi la terre, et ô combien ce sujet fut évoqué tout au long de l'été, du comice de PONTCHARRAUD à celui de CLUGNAT, de celui de LA CHAPELLE-TAILLEFERT à la foire aux vignes de FENIERS jusqu'au concours départemental de labour qui rassembla plus de 3 000 visiteurs dans les Combrailles, près de MERINCHAL.

Des manifestations festives deviennent d'incontournables événements et des manifestations sportives s'ancrent solidement dans le paysage creusois des sites remarquables de plus en plus fréquentés.

Creuse Tourisme joue pleinement son rôle de développeur territorial, imprégnant avec de très nombreux acteurs une marque « Creuse ». Le plus beau succès qui se confirme après un an d'ouverture est celui de la mise en lumière de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé : le nombre de visiteurs n'a cessé de croître ; les tours opérateurs se sont emparés de ce lieu ; le commerce local se redynamise jusqu'à décupler l'engouement de nombreux acteurs locaux lors de l'assemblée générale de l'association des Amis du Musée voilà quelques jours. Félicitations au nouveau bureau et à ses Président et Coprésident !

Tout cela, je le sais, est une réelle satisfaction, et à juste titre, pour vous, monsieur LOZACH, initiateur de ce projet global : près de 71 000 visiteurs à ce jour, des mécènes de plus en plus nombreux, un regain d'intérêt pour l'art de la tapisserie d'AUBUSSON de la part d'artistes tendanciels. Dans quelques jours, je me rends à La 27e Région pour promouvoir un projet d'innovation territoriale : ce sera celui de la Cité.

A l'heure où conformément à la loi organique de février 2014 qui interdit le cumul des mandats, en l'occurrence celui de Sénateur et celui de Président du syndicat mixte de la Cité, vous serez appelé à démissionner lors du comité syndical du 9 octobre prochain, je me dois de vous remercier, au nom du Département, pour votre investissement remarqué, et ce bien au-delà de la Creuse.

J'espère et je suis certaine que vous continuerez à œuvrer pour la Cité et à être l'un de ses plus fidèles ambassadeurs. Nous comptons sur vous ! *(Applaudissements des Conseillers départementaux du groupe de la Gauche.)*

Je ne saurais cependant être pleinement enjouée en cet automne, ne serait-ce par le fait que nous avons tous été profondément marqués par de nouveaux attentats en Belgique et au Royaume-Uni, rappelant les règles de sécurité qui nous sont demandées et qui ne sont jamais inopportunes.

Marqués, nous l'avons tous été aussi après la force dévastatrice de l'ouragan Irma sur les Antilles. Ayons ensemble une pensée solidaires pour ces territoires ultramarins et saluons l'engagement des forces de sécurité et de secours déployées, dont plusieurs sapeurs-pompiers creusois.

Amère, tel est le sens de ma pensée devant désormais la situation de détresse dans laquelle se trouvent plongés les salariés non repris de GM&S Industry. Une reprise de 120 salariés par le groupe GMD suscite, certes, un soulagement, mais de très courte durée puisqu'il s'associe immédiatement à la vision de 150 salariés licenciés, de leur famille, de la ville de LA SOUTERRAINE, de ce bassin d'emploi et de la fragilité du tissu industriel creusois.

Le Conseil départemental a cette mission première et essentielle d'accompagner les plus fragiles, tout en veillant à assurer des services de qualité et adaptés aux besoins de nos usagers. Nous nous appliquons chaque jour à être présents auprès de ceux-ci, dimensionnant au mieux nos moyens humains et financiers.

Nous avons entamé depuis février dernier un long travail de concertation des agents et de leurs représentants, allant dans ce sens afin de mieux adapter notre collectivité aux défis fonctionnels de demain.

Le contexte a évolué. La Creuse est, dans la plus grande Région de France, un Département parmi douze, une Région qui applique ses règles et détermine ses grands schémas.

Nous collaborons avec la Région dans des grands domaines importants : le SRADDET, la contractualisation avec les territoires, le numérique, DORSAL, la SPL, Le Lac de Vassivière, le réseau d'intérêt routier général, « La Clide » et « La Seiglière ».

L'organisation et la gestion du transport scolaire sont, depuis le 1er septembre dernier, de la compétence de la Région. Le transfert de l'équipe s'est opéré en douceur. Les agents sont toujours au même endroit, dans les mêmes bureaux, avenue Pierre Leroux, et les circuits ont été reconduits, nous a-t-il été dit, sans modifications notoires.

Puisque j'évoque les mobilités, je vous dirai un mot de l'éco-chantier de « La Clide ». Les travaux de terrassement avancent selon le programme, et je me félicite de l'organisation importante des équipes qui ont permis la préparation de ce chantier conséquent, avec une amélioration de l'itinéraire de déviation, gommant des désagréments et minimisant les risques au moment où les véhicules circulant sont les plus nombreux.

M. SAUTY me représentait hier, et M. LOZACH était aussi présent, à l'invitation de Mme la Ministre des Transports à Paris. Vous avez échangé sur le ferroviaire en ex-Limousin

suite au rapport Delebarre. Messieurs, peut-être pourrez-vous nous en dire quelques mots au cours de cette séance.

Nous avons longuement travaillé avec les départements voisins afin de motiver une contribution aux prochaines Assises de la Mobilité. Vous l'avez devant vous et je demanderai à la quatrième commission de l'examiner et de me donner son avis et les éventuelles modifications à y apporter avant la transmission à ces Assises.

Le déploiement du numérique se concrétise, madame FAIVRE. La construction de la première plaque FTTH sera achevée d'ici à fin 2017, pour une ouverture des premières prises au cours du premier semestre 2018. Quant aux 28 000 prises du Jalon 1, les marchés de travaux sont en cours d'attribution.

Fin août, je participais au salon RuraliTIC à Aurillac avec notre Directeur de l'Informatique et des Systèmes de communication, M. CAZIER. Nous mesurons tout le potentiel autour des usages du numérique en termes de services à la population, aux collectivités et aux entreprises, mais aussi en termes de créations d'entreprises innovantes et, de fait, très délocalisables sur les territoires ruraux. Il n'est pas exclu - nous y travaillons actuellement - que nous puissions organiser l'année prochaine en Creuse un forum sur les usages du numérique. Nombre d'élus seraient, me semble-t-il, intéressés par cette démarche.

Reste, vous le savez tous, la problématique de la téléphonie mobile, le « fibrage » des pylônes pour accéder à la 4G. Le Président de la République a clairement annoncé l'importance de réduire les inégalités territoriales. Nous, élus creusois, nous rappelons que cette problématique représente un réel frein à l'attractivité de notre département et qu'il s'agit d'un élément de plus qui aggrave la fracture territoriale.

Un certain nombre d'entre nous étaient avant-hier à la Préfecture, à l'invitation de M. le Préfet. Il nous avait saisis de quatre questions qui appelaient des réponses contributives à la prochaine Conférence nationale des Territoires de décembre. J'ai émis quelques réflexions et souhaits de voir notre collectivité poursuivre ses interventions et pouvoir innover dans un certain nombre de domaines. J'ai rappelé la contractualisation avec les intercommunalités depuis plus de 10 ans, le travail de co-construction en cours avec ces territoires pour accompagner leurs projets de territoire, ainsi qu'avec les communes et les structures, mettant tout autant en avant notre politique sectorielle.

Notre volonté d'agir pour la cohésion des territoires est forte. Elle devrait être, nous le savons, constante et accentuée, mais, bien sûr, il y a des « mais ». Les annonces distillées depuis cet été ne sont plus seulement des craintes, mais elles prennent concrétisation dans le projet de loi de finances pour 2018 que vient de présenter le Gouvernement : 13 Md€ de baisse des dotations aux collectivités durant le quinquennat, soit, en l'absence de baisse en 2018, en quatre ans. Ce n'est pas sans nous rappeler les 11 Md€ que le Président Hollande nous avait imposés, mais ce sont 2 Md€ de plus, qui vont se surajouter à ce premier effort, avec les conséquences que nous connaissons tous : crainte pour les agents des collectivités, baisse des moyens, des aides, des subventions et, le plus dangereux, baisse avérée des investissements dont la vocation est de moderniser nos territoires, tout en créant de l'emploi local.

Les départements, inclus dans les 309 collectivités qui devront pacser, contractualiser, pactiser – je ne sais plus quel terme employer – avec l'Etat, sont, une nouvelle fois, dans le viseur de l'exécutif gouvernemental. Alors, pas de fonds d'urgence 2017-2018 annoncé pour les départements les plus fragiles ! Une DGF maintenue au prix d'une validation d'un budget départemental 2018 qui devra être à la baisse ! Nous allons longuement réfléchir à cette phrase : baisse de combien ? Seul le Préfet nous le dira !

Le Président Macron a annoncé une diminution de 70 000 fonctionnaires dans les collectivités locales. Quels emplois ? Quel rythme nous imposera-t-il ?

Il nous est également indiqué qu'il serait bien de limiter notre recours à l'emprunt, d'améliorer notre autofinancement, etc. Oui, je m'inquiétais déjà, alors que nos services préparent nos orientations budgétaires. Mais si, qui plus est, il s'agit désormais de devoir demander la validation de notre budget au Préfet avant de le soumettre à votre vote, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, il en est résolument terminé de l'autonomie constitutionnelle des collectivités : nous allons être sous la quasi-tutelle des préfets.

Je n'en dirai pas plus, mais j'ai bien entendu que les motions et vœux déposés par les deux groupes de cette assemblée témoignent de l'inquiétude d'élus responsables et expérimentés, élus dans les communes et intercommunalités de notre département. Vous avez mesuré toutes les conséquences de ces décisions annoncées à la va-vite, telles que la suppression brutale des contrats aidés, la baisse des APL, la suppression du prêt à taux zéro en zone rurale, la crainte d'une compensation seulement partielle de la suppression de la taxe d'habitation ou encore la reprise des 216 M€ de crédits de paiement DETR et de crédits sur les fonds de roulement des Agences de l'eau.

Monsieur FOULON, vous allez participer de nouveau à la commission des finances de l'Assemblée des Départements de France. Les départements vont s'engager dans une nouvelle tentative de renégociation du paiement des allocations individuelles de solidarité par l'Etat, du moins, car nous n'en espérons pas autant, de la prise en charge par l'Etat des restes à charge sur les AIS, s'agissant de 20 M€ l'année dernière pour la Creuse. Mais je vous l'avoue, je nourris beaucoup de doutes, et nous verrons, lors du congrès de l'ADF, ce que le Gouvernement nous annoncera.

En cette fin août, j'avais invité notre Député Jean-Baptiste MOREAU à passer une journée ici avec moi. Je lui ai présenté notre collectivité, son fonctionnement et ses missions. Nous nous sommes rendus au Pôle Jeunesse et Solidarités où il a pu échanger avec notre Directrice générale adjointe Mme FOURNIER, puis au Pôle Aménagement et Transports et au Pôle Développement, pour échanger également avec les services voirie, transports, collèges, sports, politique territoriale. Je lui ai transmis une note de synthèse sur les moyens financiers du Conseil départemental et le niveau de nos dépenses au regard des compétences que nous avons à exercer, tout en rappelant le profil sociologique de la Creuse. Il a en sa possession les éléments nécessaires à la compréhension de la situation de notre collectivité. Je dois compter sur lui pour être celui qui saura intercéder, le moment venu, en notre faveur.

Je conclus sur une note satisfaisante : la rentrée s'est bien déroulée ; les ENT sont déployés dans tous les collèges ; leur fibrage est en phase d'achèvement ; le collège de PARSAC est doté d'une très belle salle d'évolution.

Pour autant, nous allons, dans les semaines à venir, poursuivre les projets que nous avons lancés et les projets de contractualisation avec les EPCI. Nous avons accentué nos investissements en 2017 grâce aux moyens financiers que nous avons pu dégager en 2016. Mon engagement dans les prochaines semaines sera de vous proposer en décembre prochain des orientations budgétaires à la hauteur des attentes des Creusois et en fonction des moyens dont nous disposerons.

En vous remerciant, mes chers collègues, de toute votre attention, je suspends la séance quelques instants, afin de recevoir les représentants de l'intersyndicale, ici présents.

La séance est suspendue.

(Suspendue à neuf heures quarante,
la séance est reprise à neuf heures quarante-cinq.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Je suis saisie d'une demande d'intervention de la part des représentants syndicaux de GM&S Industry, mais auparavant, nous vous écoutons, monsieur GLESAZ.

M. GLESAZ, représentant de l'intersyndicale du Conseil départemental. – Madame la Présidente, mesdames, messieurs les Vice-présidentes et Vice-présidents, mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, nous sommes unis aujourd'hui en intersyndicale pour demander l'arrêt de la précarisation de l'emploi et le maintien du service public de qualité.

Les syndicats ici présents, unis, partagent les inquiétudes du personnel et dénoncent la dégradation des conditions de travail : la mauvaise gestion des effectifs, l'augmentation de la précarité et, plus largement, la détérioration des missions obligatoires de service public.

Actuellement, 80 postes – et encore, nous sommes modestes ! – sont vacants et budgétés dans notre collectivité, une situation qui s'est amplifiée depuis le mouvement de grève du 10 février 2017. Certains de ces postes sont pourvus par des contractuels de longue date. Quid des titularisations promises par vous, madame la Présidente ?

Cette situation est inacceptable.

Quel avenir pour les missions dévolues aux services du Département ? Le personnel attend des réponses concrètes face à une méthode qui génère de l'inquiétude, de l'exaspération, du mal-être au travail, mais aussi des arrêts de travail, voire un climat de défiance qui n'est profitable à personne.

Depuis trois ans, quel projet pour le Département ?

L'intersyndicale exige la titularisation immédiate des contractuels en poste dans la collectivité depuis plus de deux ans, que soient pourvus les postes vacants, mais aussi la promotion des agents titulaires.

Les syndicats exigent également un changement de méthode, pour que les agents obtiennent – enfin ! – des réponses et pour maintenir un service de qualité. J'ai relu hier soir le petit livret que vous aviez édité, intitulé : « Dialogue social ». Force est de constater que les engagements qui avaient été pris et qui y figurent n'ont pas été tenus.

Nous demandons, au nom de l'intersyndicale, à être reçus très rapidement et nous souhaiterions qu'un débat entre l'ensemble des élus s'instaure sur cette situation.

Je vous en remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Soyez assuré qu'il se tiendra, bien évidemment, mais, et je le redis, vous pouvez, si vous en avez la possibilité, assister à cette séance plénière.

Je pense que vous avez entendu en début de séance les inquiétudes exprimées par les élus, lorsqu'il a été donné lecture des vœux et motions, en particulier les propos tenus par M. LEGER, qui faisaient résonance à ceux que j'ai pu prononcer dans le cadre de mon discours. C'est aussi la raison pour laquelle je vous ai fait patienter avant de suspendre notre séance. Je souhaitais que vous les écoutiez et que vous entendiez ces messages d'inquiétude portés également par les élus, des inquiétudes tout simplement nourries de grandes incertitudes.

L'incertitude à laquelle nous sommes tous confrontés, je l'entends, déteint sur le fonctionnement des collectivités, que ce soit le Conseil départemental ou les intercommunalités, surtout celles qui, actuellement, sont en cours de fusion. Je pense à la mienne à laquelle il a été dit, du jour au lendemain, qu'il serait mis fin aux temps d'activité périscolaire. Voilà un très bel exemple et très simple à comprendre ! Nous imaginons les conséquences induites, en quelques semaines, pour ceux qui étaient employés de ces collectivités territoriales et qui, du jour au lendemain, ont vu leur nombre d'heures réduit. C'est là un exemple comme un autre et tel est aujourd'hui – hélas ! – le contexte.

Si j'avais toutes les clés, je vous assure que je serais moi-même plus heureuse et bien plus sereine pour vous accompagner. Je sais que vous êtes les premiers acteurs sur les territoires. Nous allons donc reprendre, point par point, les postulats qui figurent dans votre motion. Nous y apporterons des réponses et je vais de nouveau consulter les élus qui s'attachent à vous recevoir régulièrement, syndicat par syndicat, à l'occasion des réunions tout à fait réglementaires des instances paritaires, CT et CHSCT. D'ailleurs, M. GAUDIN, M. GAILLARD, Mme BUNLON et Mme DEFEMME me rappelaient voilà quelques instants qu'ils vous avaient reçus le 22 septembre dernier.

En tout cas, je vais reprendre tous ces éléments avec les élus et, bien entendu, nous vous apporterons des réponses, point par point, à votre motion.

M. GLESAZ, représentant de l'intersyndicale du Conseil départemental. – Juste une précision, madame la Présidente : nous voulons être reçus en intersyndicale.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous entendons et acceptons votre demande.

Monsieur LABROUSSE, si vous voulez, à votre tour, prendre la parole, nous vous écoutons.

M. LABROUSSE, représentant CGT du personnel de GM&S Industry. – Le lien entre ce qui vient d'être dit par mon camarade de l'intersyndicale et ce que nous sommes en train de vivre est évident. 156 suppressions de postes, c'est une catastrophe pour le territoire ! S'agissant même d'une reprise de l'activité avec 120 emplois prévus, nous nous posons réellement la question de la pérennité pour nous et de la volonté de GMD de vouloir faire repartir cette activité, la direction du groupe s'exprimant elle-même en pointillés. Nous avons également appris qu'il y aurait peut-être un directeur de transition, avec un probable directeur définitif qui devrait arriver. Cela veut dire que la reprise n'a pas du tout été préparée et que le groupe ne s'entoure pas de tous les atouts nécessaires pour faire repartir l'entreprise.

Nous avons aussi appris une autre donnée, mais ce ne sont, pour l'instant, que des bruits de couloir. Cette donnée n'a pas encore été entérinée en comité d'entreprise puisque la tenue de celui-ci n'a cessé d'être reportée et la prochaine réunion est prévue le 13 octobre. En tout cas, il serait question de fermer complètement l'atelier tôlerie, alors que dans l'offre de reprise, il était prévu de garder sept personnes pour ouvrir une porte de diversification. Comme nous le craignions, cette offre vise une reconversion de l'usine en simple atelier de frappe et l'entreprise serait encore plus dépendante des donneurs d'ordre. Or l'ensemble des politiques et même Carlos Tavares, PDG de PSA, avec lequel nous avons quand même discuté pendant trois heures disaient qu'il fallait de la diversification. Comme avec les politiques, notamment le Gouvernement, entre le discours et les actes, c'est encore un fossé.

Pourvu que le fossé ne se transforme pas en autre chose pour les 156 salariés licenciés ! Les inquiétudes sont profondes parce que les accompagnements prévus par l'Etat, soi-disant exceptionnels, ne le sont pas pour nous. Multiplier par deux les possibilités de formation, avec une validation par une commission qui va dépendre de l'Etat et non pas par la commission de suivi sur des dossiers qui pourraient aller au-delà des 5 000 € prévus, pour nous, ce n'est pas exceptionnel ! C'est du palliatif et encore, même pas ! C'est de la survie ! Par exemple, pour une formation de plombier chauffagiste, c'est 7 500 € ; pour une formation de chauffeur routier, c'est au minimum 9 000 € ; par ailleurs, tous ceux qui voudront s'engager dans des parcours de réorientation globale pour pouvoir rester sur le territoire, sachant que les emplois industriels ont malheureusement tendance à disparaître, ne le pourront pas. Ils seront donc obligés de quitter le territoire.

Ce qui nous désole, c'est de constater que suite à un appel aux maires et à l'ensemble des élus politiques, pour l'instant, à notre connaissance, ce ne sont que 27 inscrits. Donc, pour

moi, c'est une fuite des responsabilités. Alors, oui, c'est le privé, en l'occurrence les consultants automobiles qui décident, mais quand aurez-vous, à un moment donné, une intervention suffisante et nécessaire pour pouvoir infléchir ces choix-là qui sont en train de faire « crever » nos territoires ?

Continuons ainsi et vous aurez, puisque c'est dans les prérogatives sociales du Département, à gérer peut-être pas tout à fait 156 personnes car certaines sont sur la Haute-Vienne et d'autres sur l'Indre, ce qui va atténuer votre tâche, mais il va falloir s'en occuper, et pas simplement avec une cellule psychologique, en disant qu'une structure est ouverte à SAINT-VAURY pour pouvoir aider les salariés. Il faut arrêter de se « foutre de la gueule » du monde ! Ce que tous veulent, c'est travailler et vivre dignement de leur travail !

Mme LA PRESIDENTE. – Merci beaucoup, monsieur LABROUSSE, de votre intervention, sachant que c'est la première fois que vous prenez la parole en plénière. Je pense que les élus, en tout cas les Conseillers départementaux, particulièrement affectés par cette situation, y sont très sensibles. En témoigne la motion d'urgence encore déposée ce matin par Mme GALBRUN et M. LEJEUNE pour vous soutenir.

Nous avons souvent eu l'occasion, bien évidemment, d'échanger longuement. Nous avons suivi à vos côtés ce qui se déroulait depuis l'année dernière.

Comme je vous l'ai dit, est intervenu un changement de gouvernement. Un nouveau Président de la République a été élu ; un nouveau Premier ministre et un nouveau Ministre en charge de l'Industrie ont été nommés ; par ailleurs, nous avons un nouveau député. Les cartes sont dans leurs mains. Nous, nous sommes là pour rappeler l'importance du tissu d'emplois industriels dans ce département. Bien qu'il soit faible et fragile, il ne doit pas pour autant être abandonné, bien au contraire ! Nous sommes à vos côtés.

J'entendais hier à la radio que vous étiez quelque peu déçus, et je le perçois encore ce matin au travers de vos propos, de ne pas sentir à vos côtés une mobilisation des élus de ce département – vous ciblez aussi les communes, bien évidemment –, pour l'engagement que vous avez pris de vous manifester et d'appeler au secours de nouveau mercredi prochain. Peut-être que votre appel de ce matin sera entendu et relayé, je l'espère, par les Conseillers départementaux dans leur canton. En tout cas, M. DAULNY et M. FOULON seront présents à vos côtés puisqu'ils en ont ainsi décidé en fonction de leur emploi du temps. Pour ma part, étant en principe entre Clermont et La Courtine ce mercredi, nous aviserons. Toujours est-il que je relaye votre demande d'être de nouveau à vos côtés ce mercredi et j'en appelle évidemment à ceux qui pourront se joindre à vous.

M. AUGRAS, délégué syndical CGT chez GM&S Industry. – Madame la Présidente, si vous le permettez…

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en prie.

M. AUGRAS, délégué syndical CGT chez GM&S Industry… je pense que vous avez tous autour de la table saisi l'ampleur des dégâts, à la fois des dégâts pour LA SOUTERRAINE et des dégâts latéraux. En effet, tout autour de nous, nous faisions travailler beaucoup de gens. C'est plus de 300 personnes que de 156 qu'il va falloir vous rapprocher. Déjà, pour ce qui est du service de nettoyage, les trois personnes ont été licenciées. On travaillait avec la gare de BOUSSAC et je pense donc aujourd'hui au maire aussi de cette commune parce que la gare, c'est fini ! Nous ne travaillerons plus avec eux et pourtant le travail était là très intéressant, même en termes de chiffres d'affaires. Mais voilà, ce sera terminé ! On travaillait également avec Alphamétal, une entreprise dont je ne crois pas que ce soit la grande forme non plus, et ce sera fini ! Bref, ce sont ainsi des tas de « boîtes » sur la Creuse avec lesquelles nous avions commencé à créer des liens et nous pouvions travailler. Je crois que là, ce sera terminé.

Là, vous êtes tous élus et certains d'entre vous sont peut-être maires ou adjoints. Pour nous, c'est simplement une histoire de volonté. Soit nous laissons pourrir le Département – et je crois qu'il en a pris déjà une bonne « pétée dans la gueule » depuis une dizaine d'années –, soit nous avons l'intention de nous battre tous ensemble. Ce n'est pas une histoire de droite et de gauche ! En tout cas, nous, on s'en « fout » ! La seule question qui vaille est de savoir quelle volonté vous allez déployer pour nous aider la semaine prochaine. En fait, c'est bien de cela qu'il s'agit : plus nous serons à aller secouer « la gueule » à Macron, plus nous aurons peut-être de chances que cela marche et que la situation n'en reste pas là. Je vous vois, septique, secouer la tête, monsieur DAULNY, sauf que vous savez bien que si nous restons le « cul » dans un fauteuil, je ne suis pas certain que nous parviendrons à le secouer. Je ne dis pas cela pour vous, mais vous avez bien compris le message.

Soit nous nous battons tous ensemble, soit c'est fini ! Ne croyez pas, mesdames, messieurs, qu'une reprise de l'activité avec 120 emplois est assurée. Nous ne serons demain qu'une entreprise de frappe. Quand Renault et PSA auront décidé de ne pas nous donner à manger et d'arrêter tel ou tel véhicule, les pièces s'arrêteront illico. Ce sera alors le chômage partiel, puis il nous sera dit que l'on est peut-être un peu de trop. Ou alors, il peut se produire l'effet inverse, comme ce fut le cas dans le Territoire de Belfort. Ils procèdent également ainsi pour tuer les « boîtes » : ils tuent tous les services supports, si bien que vous vous retrouvez avec un boulot monstre ; sauf que là où vous étiez six, vous n'êtes plus qu'un ou deux et vous n'arrivez pas à fabriquer les produits et à répondre à la demande en temps voulu. Ils vous expliquent donc que si vous n'y arrivez pas, rien ne sert de vous donner à manger et ils continuent à vous enlever du monde. Quant à une reprise avec 120 emplois prévus, je n'y crois pas. Voilà 26 ans que j'y suis et je n'y crois pas du tout.

C'est une usine qui a très bien fonctionné de 2010 à 2012. Pourquoi ? Grâce à la direction de site ! Il y a eu 28 CDI. Il n'y a pas beaucoup de « boîtes » qui, dans le Limousin, peuvent se targuer d'avoir créé 28 CDI en deux ans et demi ! Mais voilà ! Aujourd'hui, nous avons besoin de l'aide des élus, des représentants de la Creuse, à la fois des sénateurs, des maires et même du député, même si l'on n'est pas du tout d'accord avec M. MOREAU. Puisqu'il est quand même député, nous nous devons de lui expliquer que rien ne marchera ainsi. Il faut que l'Indre et la Haute-Vienne soient derrière nous ; sinon, demain, la Haute-Vienne, qui va se faire « bouffer » par Bordeaux, continuera à « bouffer » la Creuse. Ça, il faut bien se le mettre dans la tête !

Il faut que vous soyez capables, tous autour de la table, de nous dire que vous serez avec nous la semaine prochaine, le mercredi 4, pour que n'en restent pas là les 120 emplois prévus. Moi, je demeure persuadé que le plan social a été fait n'importe comment par l'administrateur judiciaire et nous comptons bien l'attaquer avec notre avocat pour qu'il soit revu. 120 emplois, ce n'est pas viable ; il faut en prévoir bien davantage. Par ailleurs, il n'est pas envisageable qu'un salarié avec 30 ans d'ancienneté parte avec 15 000 €. 15 000 €, cela représente quoi aujourd'hui ? Une voiture moyenne chez Renault ou PSA coûte entre 20 000 € et 24 000 €. Que fait-on aujourd'hui avec 15 000 € ? Avec tous ces gens qui ont des gamins à la fac, c'est quoi ?... La descente aux enfers ? La misère ?

Nous, syndicat CGT, nous pensons qu'il y a encore moyen de faire autrement, mais tous seuls, nous n'y arriverons pas. Nous avons fait, avec 10 mois de plus, ce que n'importe quelle « boîte » en France n'a pu faire sur 2016 et 2017, sauf que nous sommes au bout ! Il ne faut pas se voiler la face ! Qu'est-ce qu'on attend ?... Qu'on en trouve un à l'usine avec une corde au goulot d'un pont ?

Voilà ! Alors, il faut que l'on soit capable, tous ici autour de la table, de se dire les choses en face et, le 4 octobre prochain, d'aller « taper la gueule » à Macron, et si ce n'est pas Macron, ce sera le Premier ministre car il ne s'agit pas de lâcher. En tout cas, nous, nous ne lâcherons pas. Pourquoi ? Nous avons beau travailler en usine, il y en a quand même une chose à laquelle nous sommes attachés : notre département. D'accord ? On n'a pas l'intention de vivre ailleurs, cela ne nous intéresse pas. Nous avons été cinq fois à Paris en deux semaines et demie : je ne veux pas aller vivre là-bas et je n'ai pas l'intention d'y « bosser » ; c'est hors de question ! Je pense que vous êtes aussi quelques-uns autour de la table à être bien ici.

Alors, soit nous nous battons ensemble, soit nous laissons tomber et si c'est le cas, c'est tout de suite parce que pour certains chez nous, ça commence à leur « tirer sur les bretelles » ! Sur seize délégués, il n'y en a plus que quatre parce qu'ils savaient où il fallait « taper ». Or, ce n'est pas compliqué, à quatre, impossible de faire le « boulot » de seize !

Moi, je voudrais avoir des réponses de chacun de vous. Dites-nous ce qu'il en est ! Etes-vous prêts de nous suivre le 4 octobre prochain ou pas ? Etes-vous intéressés ou pas ? Laissons-nous « crever » la « boîte » ou nous battons-nous encore pour cette « boîte » ? Je rappelle quand même que dans les années 85/88, nous étions 600 salariés avec 100 intérimaires. Ce fut tout simplement la volonté des constructeurs français de vouloir la faire « crever », c'est tout ! Vous le savez tous, on ferme les « boîtes » en France et on va les ouvrir à l'étranger.

N'hésitez pas si vous avez des questions ! Ne soyez pas timides ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Merci !

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Puisque l'on parle du 4 octobre à Paris, je précise que c'est suite à l'appel du Président de l'AMAC auprès de tous les élus du Département. Vous n'en avez pas fait part et je tiens donc à le préciser pour que tout le monde soit bien informé. Cet appel vise à nous mobiliser pour effectivement accompagner les représentants et les salariés à Paris. Je n'avais pas encore la date, mais il est vrai que, à ce jour, seuls 27 élus se sont engagés à les y accompagner. Il faudrait, mes chers collègues, que vous puissiez transmettre cette information auprès des maires de vos cantons, pour réactiver la mobilisation car, je le répète, seuls 27 élus se sont engagés à être présents.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY.

M. DAULNY. – Je confirme ce que vous dites, madame GALBRUN. Le fait que seuls 27 élus aient répondu à cette mobilisation, c'est trop peu et il ne faut pas en rester là. C'est vraiment insuffisant et nous devons être beaucoup plus nombreux.

Lors du projet de fusion des intercommunalités, nous étions 27 à nous être mobilisés avec nos écharpes devant la Préfecture pour éviter ces fusions, et ce en vain. Ce n'est donc pas suffisant et oui, il faut plus de monde.

Michel VERGNIER et Etienne LEJEUNE se sont engagés à voir le Président de la République ou le Premier ministre, mais il faut vraiment que ce soit une bande d'élus qui se mobilisent. Surtout, il ne faut pas annuler le transport prévu car nous avons encore tout vendredi et tout lundi pour éventuellement monter un ou deux cars, et je crois que c'est quand même possible.

D'ailleurs, M. Baroin, Président de l'Association des Maires de France, en plein accord avec l'Association des Maires et Adjoints de la Creuse, a indiqué qu'il était, bien sûr, solidaire de ce mouvement, invitant les élus à se mobiliser.

Nous en avons parlé hier avec Philippe BAYOL qui s'est inscrit pour se rendre à Paris et vous y accompagner parce que c'est LA SOUTERRAINE, un territoire impacté, mais tous les élus de ce département sont également impactés par cette situation. Nous lançons donc un appel pour être tous solidaires et être dans le car mercredi matin pour partir à Paris avec vous. C'est presque le rendez-vous de la dernière chance, il faut bien le dire, parce que nous voyons bien aujourd'hui ce qu'il en est. Vous êtes 120 à travailler dans l'usine, ce qui ne nous donne pas satisfaction, pas plus que les conditions de départ, bien entendu, des salariés qui sont licenciés. Certes, ce que je dis est redondant, monsieur AUGRAS, mais c'est une réalité.

De notre côté, sur le territoire du Pays Sostranien, j'espère aussi que beaucoup plus d'élus se mobiliseront parce que, étant chez vous voilà dix jours, quelle ne fut pas ma déception de constater que seuls cinq maires et des adjoints étaient présents et que très peu d'élus de ce territoire étaient concernés. Je trouve que c'est assez grave et assez dramatique.

J'espère que le week-end sera propice aux réflexions et que mercredi matin, nous serons peut-être deux cars à partir de LA SOUTERRAINE avec nos écharpes. Ce serait

certainement peser davantage que si nous n'étions que 27, ce qui, j'en suis conscient par ailleurs, représente déjà un certain nombre.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – A mon tour, je voudrais saluer ce combat très énergique mené depuis très longtemps par les salariés de GM&S Industry, notamment par les représentants des organisations syndicales qui, depuis des mois et des mois, pour ne pas dire depuis des années et des années, ont conduit ce travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie auprès de tous les acteurs de ce département, qu'ils soient privés ou publics. Il est vrai que vous avez interpellé beaucoup de monde au cours de toutes ces dernières années et vous avez parfaitement rempli la mission qui est la vôtre.

Nous sommes dans une phase de restructuration et dans cette phase, sont en première ligne l'entreprise elle-même, avec vous, bien entendu, qui en êtes un élément-clé, une composante majeure, mais aussi l'Etat, le Parlement, etc.

Par contre, là où nous, élus locaux, sommes et serons en première ligne de manière incontournable, c'est sur la résorption de ce choc territorial. Comme vous le dites très bien, il s'agit d'un véritable choc industriel, avec toutes les conséquences économiques et sociales dramatiques que chacun perçoit, mais c'est également un choc territorial. Dans ce contexte, je souhaite ardemment – et j'en exprime ici publiquement le vœu – que, assez rapidement, nous nous mettions autour de la table pour réfléchir - l'intitulé est très précis - à un « plan local de redynamisation ». Cet intitulé était celui du plan qui, mis en place au moment des restructurations militaires, concernait aussi bien la BSMAT de GUERET que le camp militaire de LA COURTINE. Il est vrai que nous avions alors débouché sur des mesures de financement à titre dérogatoire, qui avaient permis plus ou moins de limiter la « casse ».

Je crois donc que nous avons là, nous élus locaux, à partir, bien sûr, des échanges avec tout le monde, y compris avec vous, la direction de l'entreprise et l'Etat, une responsabilité pleine et entière à assumer vis-à-vis de ce plan local de redynamisation.

Maintenant, concernant l'événement du 4 octobre prochain, il faudrait, là aussi, sortir du cafouillage. En effet, j'ai reçu hier soir un SMS annulant la journée du 4, du moins la différant. C'était un SMS adressé par l'AMAC hier soir à toutes celles et tous ceux qui s'étaient inscrits.

M. AUGRAS, délégué syndical CGT chez GM&S Industry. – Je crois que là, mesdames, messieurs, nous n'avons plus le temps de reculer ! Il va vous falloir, vous élus de droite et de gauche, voir avec Michel VERGNIER comment il y a moyen de procéder, sachant qu'une date est posée, celle du 4, et sans hésiter, il faut fortement se mobiliser. Ce peut être à Paris, mais aussi à Egletons car je présume que vous n'êtes pas sans savoir que Macron y sera ce jour-là. Nous verrons donc où « l'attraper » ! Nous aurons sans doute plus de monde à Egletons car c'est moins loin et voyant encore de là-bas le clocher de leur commune, des élus se déplaceront

sans doute plus volontiers pour venir nous soutenir. C'est mordant, mais ce n'est pas méchant ! Autre alternative, c'est Paris et donc une autre médiatisation, ce qui n'empêche en rien que du monde puisse quand même se retrouver à Egletons.

En tout cas, je vous le dis, soit on se serre les coudes, soit on laisse tomber tout de suite.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur AUGRAS, Egletons est sur ma route entre Clermont et LA COURTINE.

M. AUGRAS, délégué syndical CGT chez GM&S Industry. – Ok !

Mme LA PRESIDENTE. – Puisque la presse est aujourd'hui largement représentée à cette séance plénière, je pourrais proposer aux deux Présidents de groupe, MM. Franck FOULON et Jean-Luc LEGER, ce qui nous permet de rassembler les tendances politiques différentes, de lancer un appel auprès des élus de ce département. D'ailleurs, nous parlons des élus, mais ce peut être aussi d'autres personnes. Du moment qu'il y a du monde, c'est important. Messieurs, voilà ce que je peux vous proposer pour mobiliser et essayer de dynamiser, si vous en êtes d'accord. Je pense que la presse le sera, bien évidemment. Par ailleurs, il faudrait nous tenir informés assez rapidement, dès que la décision sera prise, du lieu de la manifestation, Paris ou Egletons.

M. AUGRAS, délégué syndical CGT chez GM&S Industry. – Il est aussi prévu, si c'est possible, de nous rendre dans d'autres départements pour les « secouer ». En Haute-Vienne, par exemple, ce sont également 27 ou 28 communes qui sont impactées. Il est donc hors de question que ce département ne s'implique pas lui-même et c'est pourtant bien le cas depuis le début. Nulle part, nous ne l'avons vu représenté, sauf qu'ils croient quoi, tous ces élus de la Haute-Vienne ? Qu'ils vont encore tirer à eux les draps et les couvertures, pendant que nous, nous allons « crever » ! Il faut donc que la Haute-Vienne se secoue et nous verrons aussi comment « taper » l'Indre. C'est partout qu'il faut secouer tout le monde ; nous n'avons pas le choix.

De votre côté, madame la Présidente, vous pouvez intervenir auprès de vos homologues, M. Leblois pour la Haute-Vienne et M. Descout pour l'Indre.

Mme LA PRESIDENTE. – Je l'ai déjà fait, mais je vais de nouveau m'y prêter !

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – J'avais prévu d'intervenir en tant que Président de groupe, mais auparavant, je voudrais dire que certaines séances plénières pèsent vraiment des tonnes, pas tellement eu égard aux rapports que nous avons aujourd'hui à examiner, mais à cause du contexte.

Vincent LABROUSSE a prononcé une phrase forte – et Yann AUGRAS en a eu aussi, pour sa part, un certain nombre ! – que j'ai notée : « Ils sont en train de faire "crever" le Département… » Une telle phrase nous interroge, et pas seulement les élus que nous sommes, mais aussi les femmes et les hommes, les pères et les mères de famille, les citoyens, les habitants de ce département. Nous espérons vraiment que vous vous trompez, monsieur LABROUSSE, mais il est vrai que l'on voudrait faire « crever » ce département, on ne s'y prendrait pas autrement.

Je vais parler « cash » ! A un moment donné, je me suis dit : « 120 sont repris et c'est peut-être mieux que rien… » Mais plus je vous écoute et plus je me dis que, finalement, c'est le double coup de fusil, avec, pour les uns, un licenciement, 156 d'entre eux étant concernés, et tout l'impact sur leurs familles, et, pour les autres, par contrecoup. Les 120 qui sont sauvés aujourd'hui sont exposés à des risques importants que ce soit sans suite pour eux demain. La situation nous interroge donc.

Nous, nous essayons bien, malgré nos diversités et nos chicaneries de temps en temps, de défendre ce département, si bien que nous sommes touchés d'entendre tout ce que vous nous dites et d'assister à une telle situation. Nous sommes avec vous.

Je ne sais pas si le 4 octobre est la bonne date. Nous verrons bien et si ce n'est que différé, peut-être que c'est mieux, je n'en sais rien. En tout cas, nous veillerons, comme l'a dit Marie-France GALBRUN, à relayer dans nos cantons l'appel à mobilisation. Ce sont peut-être seuls 27 élus inscrits, mais partout où nous passons, GM&S est un sujet de conversation et tout le monde – habitants et élus – s'émeut de cette situation. Je crois pouvoir dire à ce sujet que pas un Creusois n'est indifférent.

Je parlais d'une séance plénière qui pèse des tonnes pour une autre raison. Je ne vois pas à quelle transition je pourrais me prêter, d'autant que je n'aime pas les raccourcis, mais les agents du Conseil départemental sont là également pour se faire entendre. Vous leur avez donné rendez-vous très vite, semble-t-il, et je pense que vous leur donnerez des réponses, peut-être dès aujourd'hui, à leurs préoccupations, d'autant que c'est la deuxième fois en six mois qu'ils demandent à être entendus. C'est bien la preuve d'un malaise auquel il faut essayer de répondre au mieux. Je ne dis pas que tout est facile et que tout est possible tout de suite. Je m'en garderai bien, mais je suis interrogatif car je me dis que s'ils reviennent aujourd'hui, c'est bien parce qu'ils ont l'impression de ne pas avoir été entendus depuis six mois, mais sans doute apporterez-vous des précisions.

Voilà sur le contexte d'aujourd'hui qui est terrible.

Mme LA PRESIDENTE. – Je partage tout à fait ce que vous venez de dire, monsieur LEGER. Le contexte est loin d'être rose, c'est clair ! Il est surtout, je le disais tout à l'heure, jalonné d'incertitudes. Comment avancer avec de la clairvoyance dans l'incertitude ! Je ne sais pas si

les élus ont déjà connu un tel contexte et dans tous les domaines. Nous le constatons tout à fait, dans le Département, nous sommes les premiers impactés, que ce soit au titre de l'habitat ou de l'accueil dans les maisons de retraite, qu'il s'agisse des agents des services, etc.

Je comprends le malaise des agents des collectivités et je mesure l'inquiétude de nos agents. En tant qu'élus de terrain, en particulier dans les intercommunalités, nous ne cessons de reconnaître combien l'Etat est « brillant » depuis quelque temps : il excelle en arrêtant de prodiguer des services aux collectivités du jour au lendemain. C'est un préavis de trois mois, et puis, débrouillez-vous ! Je sais, monsieur SIMONNET, que vous avez eu dernièrement une rencontre à AUBUSSON sur l'instruction du droit des sols. Vers qui se tournent les communes ou les intercommunalités pour venir à leur secours, sinon vers le Conseil départemental ?

Nous sommes aussi interpellés sur les contrats aidés qui n'auront plus cours dans les associations et sollicités pour que ce soit le Conseil départemental qui finance la part que l'Etat retire ! Monsieur DAULNY, à combien est passée en trois ans la part de financement de l'Etat en faveur du Conservatoire départemental de musique de 184 000 € ?

M. DAULNY. – A 30 000 € aujourd'hui, et sans le concours non plus de la Région !

Mme LA PRESIDENTE. – Voilà ! Oui, j'entends que le Conseil départemental doit être garant de toutes les solidarités, de tous les services, etc. J'y consens et j'estime en effet que le département pourrait en être le garant, fédérateur et solidaire. Il faut juste que l'on nous en donne les moyens, c'est tout ! Alors, nous ne nous poserions pas de questions et je serais beaucoup plus enjouée que je ne le suis depuis quelques mois !

Mesdames, messieurs, je vous remercie.

M. GLESAZ, représentant de l'intersyndicale du Conseil départemental. – Il faut avoir conscience que la suppression d'un emploi public dans le Département entraîne *de facto* la suppression de deux emplois privés. Il faut donc bien se rendre compte que tous ces emplois qui partent, qu'ils soient privés ou publics, ont automatiquement pour conséquence de « plomber » notre département dont la situation en termes de développement économique n'est déjà pas brillante. Il faut que les élus autour de cette table en prennent bien conscience.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison et la Région, présente, travaille actuellement à ce développement économique sur nombre de sujets dans le cadre de son schéma. Elle a d'ailleurs soumis ses propositions auprès des décideurs locaux.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je me permets de dire un dernier mot car ce qui a été dit ce matin dépasse largement les échanges que nous pouvons avoir ensemble depuis trois ans. Je veux être

très clair et c'est là, vous le comprendrez, plus le jeune Creusois qui s'exprime que l'élu départemental.

La question posée aujourd'hui concerne l'avenir de notre département et, plus largement, des territoires ruraux dans leur ensemble. La mondialisation est passée par là. Je ne me lancerai pas dans une longue analyse de la mondialisation que nous connaissons, notamment ses effets ultralibéraux que je décrie profondément puisque voilà plus de 30 ans que durent toutes ces délocalisations. Ce fut le cas à AUBUSSON avec Philips dans les années 80 et c'est aujourd'hui le cas à LA SOUTERRAINE.

Les citoyens et plus encore les élus que nous sommes, nous partageons, certes, ce constat de difficultés qui est réel. Comme Jean-Luc LEGER, je me garderai bien de vous dire que c'est facile et que l'on peut apporter des solutions demain. Mais la responsabilité des élus est d'être offensifs et de se battre pour ce département. C'est en ce sens que j'ai été élu avec Nicole PALLIER et non pas pour rester là. Je n'accuse personne, sachant que vous êtes tous pleinement conscients de la situation.

Les propos tenus ce matin tant par le représentant du personnel départemental que par ceux des salariés de GM&S me touchent profondément parce que, moi, je veux vivre en Creuse, ayant eu la chance de pouvoir y revenir. Demain, si nous ne nous soulevons pas les uns et les autres, si nous ne sommes pas plus offensifs, à un moment donné, que restera-t-il de la Creuse ? Du reste, qu'en reste-t-il déjà ? C'est une question que je pose ; je ne dis pas que j'ai la réponse.

A AUBUSSON, nous nous battons pour l'hôpital et nous savons que ce sera compliqué. Pour GM&S, je crains malheureusement que ce soit déjà très compliqué aujourd'hui. Les représentants qui se sont exprimés ont raison de parler de drame. Nous sommes tous conscients que c'est un drame humain que vont vivre LA SOUTERRAINE, la Creuse et l'ensemble des territoires ruraux.

Concernant cette journée du 4 octobre, certes, nous avons, chacun, nos obligations et moi le premier, mais oui, nous devons nous mobiliser les uns et les autres, les élus comme les citoyens. Egletons me paraît être une bonne idée. Je suis d'accord avec M. AUGRAS, les Creusois, nous sommes tous pareils : tant que nous voyons notre clocher, nous avons plus de facilités à nous bouger ! Je ne parle pas de ceux d'entre vous qui ont l'habitude d'aller en réunion à Paris.

En tout cas, je veux vraiment tirer la sonnette d'alarme et non pas seulement à notre échelon mais au niveau national. Nous avons entendu les premiers discours du Président de la République sur les dotations : c'est clairement une volonté affichée de recentraliser. Si nous nous laissons faire, que va-t-il rester, en peu de temps, en Creuse ? C'est ce que je voulais dire, mais je sais que vous en êtes tous conscients ici.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur DUMONTANT. En effet, votre jeunesse, bien que vous ne soyez pas non plus un gamin, témoigne de l'engouement qui s'exprime peut-être de façon différente chez les autres élus du Département. Vous avez raison de dire qu'il faut se mobiliser. En tout cas, c'est ce que nous faisons chaque jour, vous sur vos cantons, dans vos

responsabilités différentes, les parlementaires ici présents également, moi aussi dans le cadre de l'ADF au sein de laquelle j'interviens pour défendre la vision de la ruralité, les besoins des départements ruraux n'étant pas ceux des départements urbains, etc. Cette implication, c'est de l'investissement et j'espère ne pas m'investir en pure perte. En tout cas, j'en ai encore l'espoir ; sinon, il vaudrait mieux que je reste chez moi et que nous restions tous chez nous. Mais non, nous avons cette foi en nous. Nous sommes, chacun à notre façon, des militants pour notre département et ses habitants.

Je vous rassure, le chiffre est là : 208 M€ de budget du département de la Creuse. Il est certes faible par rapport à celui d'autres départements, mais il est ce qu'il est et ce sont plus de 200 M€ chaque année qui font vivre des Creusois et leur famille, qui contribuent à des investissements dans les collectivités, qui rendent des services. Ne soyons donc pas non plus le nez sous la terre à dire que nous ne faisons rien. Tel est le message fort que j'ai transmis au député Jean-Baptiste MOREAU. Mon intention, à l'occasion de cette journée que j'ai passée avec lui, était de lui faire comprendre, sans polémique, ce que nous faisons, à quoi nous servons et ce qu'il se passerait pour la Creuse si nous n'étions plus là demain ou si nous étions encore amputés de 2 M€ de dotation chaque année. Je pense qu'avec le bon sens qui le caractérise, il a compris mon message.

M. AUGRAS, délégué syndical CGT chez GM&S Industry. – Madame la Présidente…

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous en prie.

M. AUGRAS, délégué syndical CGT chez GM&S Industry… c'est bien de nous être, chacun, exprimés. Seulement, nous, nous disons toujours que les paroles sont les paroles et que les actes sont les actes. Nous allons donc vous demander aujourd'hui de prendre position et de voter à main levée, si vous en êtes d'accord, pour savoir qui d'entre vous a l'intention de venir avec nous quatre la semaine prochaine.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est à Paris ou à Egletons ?

M. AUGRAS, délégué syndical CGT chez GM&S Industry. – Nous ne le savons pas !

Mme LA PRESIDENTE. – Si c'est mercredi 4 octobre, je suis certaine de pouvoir aller à Egletons.

M. FOULON. – Il faut vous mettre d'accord.

M. AUGRAS, délégué syndical CGT chez GM&S Industry. – Si j'étais sûr, monsieur, que les élus ont l'intention d'aller à Paris et que l'on soit le plus grand nombre, c'est là qu'il faudrait aller, à l'Elysée ou ailleurs, en termes d'impact. Seulement, il est vrai qu'en face, vous aurez des « Bleus », mais ce n'est rien ! C'est juste la première « tarte » qui fait mal ; après, les autres, on ne les sent pas ! *(Sourires.)* Donc, si nous décidons d'y aller tous ensemble, il est clair que l'impact est à Paris, je suis d'accord avec vous. Après, tout dépend si nous serons 15 ou 20 à Paris ou 60 à Egletons. Si nous optons pour Egletons, nous y amènerons la presse parce qu'il faudra la presse nationale, mais c'est à vous de décider.

M. FOULON. – Ne vous inquiétez pas, la presse y sera puisque Macron lui-même y sera !

M. AUGRAS, délégué syndical CGT chez GM&S Industry. – Elle y sera si nous la demandons, c'est toujours pareil ! On commence à la connaître depuis dix mois, la presse nationale ! Si c'est pour un comice agricole, vous allez en avoir ! *(Sourires.)*

Bref, si vous le voulez, prenez position !

Mme LA PRESIDENTE. – Les Présidents de groupe vont se concerter et s'adresseront à la presse, sans aucun souci.

M. AUGRAS, délégué syndical CGT chez GM&S Industry. – Je suis inquiet et je vais vous dire pourquoi, sachant que parmi vous, certains sont peut-être adjoints, voire maires. Précisément, demain, des maires vont avoir des salariés de GM&S au chômage et aussi tous ces jeunes qui bénéficiaient de contrats aidés, dispositif que Macron va faire « sauter » ! J'imagine que vos écoles vous sont chères. Que se passera-t-il demain quand cinq ou six ex-salariés de GM&S de la même commune vont partir et enlever de l'école une douzaine de gamins ? Ce sera encore une classe fermée ! Je pense que rien n'est pire qu'une commune qui perd son école, même si on sait qu'une école, c'est un « bouffe pognon », et pourtant, on est tellement content d'entendre nos gamins « chialer », pleurer, faire des « conneries » ! Mais, malheureusement, une commune sans école, sans dire que c'est la mort, ce n'est pas viable.

Ce qu'il faut bien peser, c'est le fait que, demain, ce sera GM&S et la fin des contrats aidés qui concernent malheureusement une grande majorité de jeunes, lesquels ont bien besoin de travailler à l'heure actuelle.

Donc, si vous en êtes d'accord, mesdames, messieurs, votez !

M. LABROUSSE, représentant CGT du personnel de GM&S Industry. – La suite n'est pas finie pour GM&S. GMD peut encore reprendre du monde et faire évoluer les choses, sauf qu'ils sont sur des postures totalitaristes. Nous avons même vu « débouler » les CRS ! Même si le procédé ne nous fait pas peur, il ne nous amuse pas non plus ! Et que dire des constructeurs, ceux-là mêmes dont l'Etat est actionnaire, qui, en toile de fond, tirent les ficelles ? Ils ont dit à

GMD : « 120, pas plus ! »… Nous l'avons compris parce qu'ils ont repris du monde en dehors du plan social, mais ils en ont viré d'autres, pour rester à 120, c'est-à-dire qu'ils ont « fait leurs courses » pour permettre à tel ou tel secteur de pouvoir fonctionner de nouveau. Ce point fera partie de ceux que nous allons dénoncer. S'ils l'avaient voulu, ils auraient pu en conserver plus eu égard à l'activité et au fonctionnement de l'entreprise.

M. FOULON. – Plus, c'est combien ?

M. AUGRAS, délégué syndical CGT chez GM&S Industry. – Ce n'est pas compliqué, plus, c'est 170 personnes ! Permettez-moi d'entrer dans le détail, même si on l'a déjà dit et redit. M. Martineau qui a repris l'usine a fait passer au mois de mai son bras droit avec lequel il a passé 40 ans et qui est aujourd'hui en retraite. Ce dernier est venu et il a dit à Martineau : « Si tu veux que cette usine reparte sereinement, il ne te faut pas moins de 170 personnes ; sinon, tu n'y arriveras pas ! »

M. FOULON. – Il faut donc 50 personnes de plus !

M. AUGRAS, délégué syndical CGT chez GM&S Industry. – Et 50 personnes de plus, c'est largement faisable !

Quand on dit que cette « boîte » peut tourner à 200, elle le pouvait et elle pouvait même très bien tourner à 284. Il suffisait déjà que les constructeurs automobiles réinjectent dans l'usine les flux des 40 % qu'ils ont transférés chez Martineau. On nous a fait miroiter la venue de SNOP ou d'autres gros groupes. Or nous savions qu'ils venaient pour « faire beau » et que les constructeurs les écarteraient. Une fois des outils neufs doublés ailleurs pour un montant de plus de 35 M€, on savait très bien que l'on finirait chez Martineau.

Ce que les constructeurs automobiles, PSA et Renault, veulent aujourd'hui, ce sont des groupes sur lesquels ils ont la mainmise. C'est ainsi que GMD, en l'occurrence M. Martineau s'est entendu dire par PSA et Renault : « C'est tant, c'est-à-dire 120 salariés repris, et tu fermes ta "gueule" ! Il n'y en aura pas plus et tu fais avec ! »

Si nous avions été dans un gros groupe, PSA et Renault n'auraient pas eu les moyens d'imposer leur loi comme c'est aujourd'hui le cas auprès de GMD. C'eût été pour eux une honte et un gros loupé parce que l'usine de LA SOUTERRAINE peut parfaitement fonctionner. Ce sont de supers compétences et les gars sont capables de faire n'importe quoi de leurs mains. La diversification, c'était vraiment pour nous et nous pouvions travailler dans toute la région Nouvelle-Aquitaine. D'ailleurs, le Président Rousset s'est assez « mouillé » à ce sujet, sauf qu'on ne le voit plus !

Il y avait moyen de garder du monde, même tout le monde, sauf que, depuis 2008, et M. LOZACH nous a accompagnés plusieurs fois à l'époque, en 2008, 2010 et 2014, c'est une

volonté de nous faire « crever ». Il fallait que l'usine de LA SOUTERRAINE crève. On aurait dû tous être liquidés !

En décembre 2016, nous nous sommes battus jusqu'à « gratter » des aides auprès de la Région Aquitaine. Ils n'ont pas pu nous avoir, mais le but était bien celui-là, mesdames, messieurs : liquider purement et simplement l'usine de LA SOUTERRAINE, sans aller plus loin et hop ! on n'en parlait plus !

Du travail dans l'automobile, il y en a ! Il suffit de regarder les chiffres des constructeurs : ce sont 3,5 Md€ de bénéfices pour Renault et des bénéfices qui ont bondi de 79 % pour PSA. Du « boulot », il y en a à foison, mais pas pour les usines françaises aujourd'hui. Malheureusement, mesdames, messieurs, ils vont nous faire « crever », nous les petits territoires comme la Creuse et comme cette ancienne Région Limousin à laquelle nous sommes tous, moi et mes collègues, attachés. Il faut bien se mettre dans la tête qu'avant d'être Aquitains, nous sommes Limousins. Seulement, ils nous feront « crever » parce qu'ils savent très bien que ce petit département n'aura peut-être pas la force, avec ses hommes politiques de droite et de gauche, d'aller se battre. C'est donc sur les petits départements ruraux qu'ils « tapent » pour nous en mettre plein la « gueule ».

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur AUGRAS, je serai donc à Egletons mercredi. Nous allons demander une audience auprès du Président de la République. S'il nous l'accorde, je pense qu'il n'aura probablement que dix minutes à nous consacrer.

M. AUGRAS, délégué syndical CGT chez GM&S Industry. – Qu'il vous l'accorde ou qu'il ne vous l'accorde pas, madame la Présidente, je crois qu'il faut y être ! Nous n'avons pas le choix !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais le lui demander en tant que Présidente du Conseil départemental de la Creuse.

M. LABROUSSE, représentant CGT du personnel de GM&S Industry. – Il nous faut du concret, y compris sur le plan social ! Il est encore possible de faire évoluer les choses.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien ! Les arguments, nous les avons !

M. LABROUSSE, représentant CGT du personnel de GM&S Industry. – Il reste très peu de temps pour le faire, seulement quelques semaines, d'où la nécessité de le faire maintenant !

Mme LA PRESIDENTE. – D'accord ! Nous vous avons entendus !

Sans procéder à un vote, j'invite ceux qui seront libres mercredi prochain à participer à ce déplacement à Paris ou à Egletons. *(Tous les élus manifestent leur intention d'être présents ce 4 octobre.)*

M. AUGRAS, délégué syndical CGT chez GM&S Industry. – Sans être méchant, mais un peu désagréable, je dirais qu'à moins d'être malade, quand on veut se battre pour son département, il faut oublier le fait d'aller promener son Cocker et être capable de se déplacer en nombre !

Mme LA PRESIDENTE. – Non seulement nous sommes tous en bonne santé, mais nous n'avons pas de chien ! *(Sourires.)*

Mesdames, messieurs, je vous invite à une pause autour d'un café, en continuant à échanger, si vous le souhaitez.

La séance est suspendue.

(Suspendue à dix heures trente,
la séance est reprise à dix heures quarante.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Nous reprenons le cours de notre séance qui, dans les longs échanges qui se sont instaurés avant cette suspension, fut d'un grand intérêt.

ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES DEBATS ET DES PROCES-VEBAUX DES SEANCES DES 23 FÉVRIER, 29 MARS ET 12 AVRIL 2016

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, vous avez été destinataires des comptes rendus des débats des séances des 23 février, 29 mars et du 12 avril 2016.

Ces comptes rendus appellent-ils des observations de votre part ?...

Constatant que tel n'est pas le cas, je les mets aux voix. *(Adoptés à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez également été destinataires des procès-verbaux de ces mêmes séances.

Ces procès-verbaux suscitent-ils des remarques de votre part ?...

Constatant que tel n'est pas le cas, je les mets aux voix. *(Adoptés à l'unanimité.)*

———

Mme LA PRESIDENTE. – A la suite de mon discours en début de matinée, je sais que certains d'entre vous souhaitaient intervenir, et c'est bien volontiers que je réponds à leur souhait.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, tels sont les hasards du calendrier, mais notre séance plénière se tient à un moment-clé des relations entre l'Etat et les collectivités.

Quatre jours après la tenue du Comité des finances locales, auquel appartient d'ailleurs Philippe BAYOL, deux jours après l'examen par le Gouvernement du projet de loi de finances et au lendemain du rendez-vous à Orléans avec les Présidents de Région, nous savons de mieux en mieux à quoi nous en tenir, surtout que, désormais, les élections sénatoriales sont passées.

L'Etat a donc décidé de tourner le dos à 35 années de décentralisation, en asphyxiant les collectivités, en diminuant leur autonomie financière par la réduction du produit de la taxe d'habitation, en co-élaborant demain le budget de certaines collectivités – 319 pour être précis – entre le Préfet et les chefs d'exécutif, avec à la clé un système de bonus-malus et un ratio de bonne gestion pour la capacité de désendettement. Bref, c'est bien à une recentralisation que nous assistons.

La seule tenue de Conférences des territoires au niveau national ou local est insuffisante si elle ne s'accompagne pas de moyens financiers à la hauteur des charges qui incombent aux collectivités. Plusieurs d'entre nous ont eu l'occasion de le dire à M. le Préfet, mercredi dernier.

Rien ne sert, en effet, d'organiser une Conférence nationale des Territoires cet été, en prônant une relation de confiance entre l'Etat et les élus si, une semaine plus tard, le même Etat déprogramme, en catimini, 300 M€ d'aide à l'investissement, via la DETR et le FSIL. C'est le même reniement de la parole donnée qui a conduit hier à Orléans les Présidents de Région, et ce, j'y insiste, toutes tendances confondues, à se retirer de la Conférence nationale des Territoires puisque l'Etat avait trahi sa parole et n'accompagnait plus les Régions avec un fonds prévu de 450 M€ pour qu'elles assument les compétences économiques qui revenaient auparavant aux départements.

La confiance, cela se mérite, et la fin des contrats aidés, décidée de façon unilatérale, ne va pas dans le bon sens. Les collectivités, le domaine médico-social, les associations seront gravement pénalisés. En ce moment, en particulier sur le plateau de Millevaches où le monde associatif, vous le savez, est très riche, les associations se regroupent et font leur compte. Elles font le compte des contrats aidés qui vont être supprimés et des emplois induits par ces contrats aidés, qui, par voie de conséquence, seront eux-mêmes supprimés. Un vaste plan social se prépare sur cette région de la Creuse, comme un peu partout.

Le monde rural, déjà fragile, est particulièrement maltraité. Pourtant, l'Etat ne doit pas miser seulement sur la dynamique des métropoles qui, elles, savent faire face à la concurrence entre les territoires. Il faut éviter que la fracture territoriale ne s'élargisse et à ce titre, il conviendrait de repenser la politique d'aménagement du territoire, de lancer une véritable politique de la ruralité, à l'image de la politique de la ville, même si, bien sûr, les ruraux ne brûlent pas de voitures le soir de la Saint-Sylvestre !

Ils ont pourtant besoin de solidarité. Cette solidarité peut s'organiser grâce à des outils déjà connus, en particulier la péréquation, qu'elle soit horizontale ou verticale. Il faut pour les départements se dépêcher de résoudre le problème du reste à charge afférent aux allocations individuelles de solidarité – RSA, PCH, APA –, comme il a été dit ce matin ; sinon, c'est le risque pour eux d'être maintenus dans un état de pauvreté chronique.

Quant aux dotations, telle la DGF, il est temps d'arrêter de pressurer les collectivités, au risque de leur interdire toute capacité d'investir et donc d'alimenter la commande publique et, par voie de conséquence, la bonne santé financière des entreprises. S'il s'avère qu'il sera demandé demain aux collectivités un effort de 13 Md€ jusqu'en 2022, il convient alors de comparer ce chiffre à celui du cadeau fait pour certains par la suppression de l'ISF et la *flat tax* sur les placements financiers. Ce cadeau représente en effet, à lui seul, le tiers de l'effort exigé aux collectivités. Nous pourrions ajouter que 41 % des réductions d'impôt vont profiter seulement à 10 % des contribuables les plus riches.

Nous pourrions reprendre les mots d'André Laignel, Président du Comité des Finances locales, selon lequel « il y a une dose d'enfumage de la part du Gouvernement dans les tractations qui sont en train d'avoir lieu entre les collectivités et l'Etat. »

Puisque nous sommes à la croisée des chemins, l'Etat a devant lui le choix suivant : l'asphyxie des collectivités et l'abandon du monde rural ou un nouveau contrat, une sorte de *new deal*, fondé sur au moins trois éléments : d'abord, la pause dans la réforme territoriale et je crois que c'est relativement acquis en dehors des métropoles qui vont absorber les Conseils départementaux ; ensuite, la visibilité sur les finances locales sur trois ou quatre ans, en bref pour finir nos mandats dans nos Conseils municipaux ou, ici, au Conseil départemental ; enfin, la solidarité par la péréquation.

La République En Marche organisée contre les élus serait boiteuse. Le monde nouveau que l'on nous annonce, à nous les « dinosaures » d'un monde ancien, ne saurait reprendre l'abandon déjà bien engagé du monde rural.

Dans cet environnement incertain, est-ce à dire qu'il faudrait abandonner toute ambition pour nos territoires ? Nous ne le croyons pas ! La modestie des enjeux contenus dans les rapports soumis aujourd'hui aux élus lors de cette assemblée plénière pourrait indiquer une sorte de repli, de frilosité.

Les inaugurations de projets lancés par l'ancienne majorité voilà plus de deux ans - Cité de la Tapisserie, Rivières sauvages, Vallée des Peintres, salle d'évolution du collège de PARSAC, et j'en passe… – vont se tarir immanquablement. Nous sommes arrivés au bout du bout de ce qui avait été prévu. Alors, à quand un second souffle, une sorte de vision pour la

Creuse ? Nous sommes têtus, nous posons toujours la même question et nous ne comprenons pas l'absence de réponse.

Il ne faudrait pas que la Creuse, et le Conseil départemental particulièrement puisque c'est l'institution qui l'incarne le plus, disparaisse des écrans radars. A titre personnel, j'ai été heurté par le fait que dans un grand dossier réalisé voilà peu par un journal local sur l'e-santé et la silver économie, aucun mot ne concerne le déploiement de la domotique sur le Département. Nous avions été pionniers dans ce domaine ; essayons d'être encore reconnus quand nous savons faire preuve d'innovation sociale.

J'avais prévu de terminer mes propos sur GM&S et la manifestation des agents du Conseil départemental. Nous nous sommes finalement tous largement exprimés sur ces deux sujets, mais tout de même, le drame de GM&S ne doit pas faire oublier les difficultés de nos agents, les agents du Conseil départemental, car avec 80 emplois vacants, ne peut-on pas, là aussi, parler d'une sorte de vaste plan social ?

Madame la Présidente, dites-nous, s'il vous plaît, quelles réponses vous pouvez apporter à ces agents, notamment à l'intersyndicale qui s'est réunie ce matin et qui est là pour la deuxième fois en six mois ? Pouvez-vous nous dire quelles réponses apportez-vous aux questions suivantes : quid des postes vacants ? Quid des titularisations ? Quid des promotions ? J'ajouterai pour terminer, quel avenir pour le COS après le vote des agents ?

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, vous aviez le tract avant moi ce matin et sans doute depuis hier puisque vous avez déjà les questions ?

M. LEGER. – Non, je viens de le lire…

Mme LA PRESIDENTE. – Ah, pardon ! Excusez-moi !

M. LEGER… et si j'ai conclu ainsi mon intervention, c'était justement à l'aune de ce qui s'était dit ce matin !

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien ! Je n'en doutais pas une seule seconde !

M. LEGER. – Ce que vous venez de dire n'est pas très sympathique au titre de l'indépendance des syndicats !

Mme LA PRESIDENTE. – Je n'en doutais pas une seule seconde, disais-je, mais vous êtes probablement arrivé plus tôt que moi ce matin !

M. LEGER. – Cela va leur faire plaisir !

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr !

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, mes chers collègues de la majorité et de l'opposition, je pense que sur les bancs de cette assemblée ce matin, eu égard à ce qui vient d'être dit par les différents intervenants, nous nous retrouvons toutes et tous dans cette dénonciation, en particulier à l'égard des territoires ruraux, comme vous l'avez évoqué.

Vous aviez souhaité terminer votre propos, monsieur LEGER, en revenant sur GM&S. Moi, j'avais prévu d'intervenir à ce sujet d'emblée, mais l'actualité nous a rattrapés.

Je voulais effectivement, au nom de la majorité du Département, assurer de notre soutien, dans cette période extrêmement compliquée, les 156 femmes et hommes qui voient malheureusement leur avenir se ternir. Des inquiétudes se pointent à l'horizon dans l'ouest de ce département. J'en parlais avec Jean-Jacques LOZACH en aparté, il est vrai que LA SOUTERRAINE était un territoire dynamique, n'est-ce pas, madame GALBRUN ?

Mme GALBRUN. – Il ne s'agit tout de même pas de parler de LA SOUTERRAINE au passé !

M. FOULON. – Quand nous y passons, nous voyons des constructions et il y a de la vie. Nous avons tous, nous autour de cette table en tant que Conseillers départementaux, de fortes inquiétudes, mais encore plus vous qui êtes sur ce territoire.

Ce qui a été dit par les intervenants est tout à fait pertinent. Certes, la commune de LA SOUTERRAINE est touchée, mais c'est aussi tout le Département et ce qui arrive malheureusement là peut arriver aussi ailleurs. Vous voyez ce que je veux dire me concernant, étant moi-même également sur un bassin industriel extrêmement important, celui de BOUSSAC.

Les orientations du Président de la République concernant les collectivités territoriales suscitent des inquiétudes, pour ne pas dire une colère qui monte de la part des communes, des EPCI, des départements et des régions. Vous l'avez dit, monsieur LEGER, à l'occasion de cette Conférence des Territoires, le fait que l'ARF ait quitté prématurément la table des négociations avec le Premier ministre montre bien que le dialogue est aujourd'hui extrêmement compliqué. Je vous rejoins sur un point, celui de cette fameuse recentralisation aujourd'hui « en marche », alors que les premières lois de décentralisation de 1982 sont bien loin.

Au niveau des départements, c'est, en particulier, l'Association des Maires de France qui déclenche l'alerte rouge, au travers de François Baroin et d'André Laignel, face à ces demandes encore extrêmement contraignantes de la part du Gouvernement, s'agissant de 13 Md€ de baisses pour les collectivités. C'est un effort que je pense inatteignable car il fait suite à un autre effort de 11 Md€ consenti sous le précédent gouvernement. Je rappelle que sur les 50 Md€ d'économies de dépenses publiques programmées sous le précédent quinquennat, les collectivités en ont réalisé 11 Md€, et ce sous la contrainte. Pour certains, ce fut une purge.

Comment l'objectif a-t-il été atteint ?

Ce fut un resserrement des budgets de fonctionnement de toutes les collectivités, avec, en particulier, sans entrer dans le détail, les subventions aux associations, les aides aux entreprises et aux collectivités. Les conséquences ont été extrêmement néfastes pour les territoires. Ce fut également, et Mme la Présidente en a parlé dans son propos, une baisse drastique des investissements. Or, vous le savez tous, mes chers collègues, 70 % de l'investissement public est quand même réalisé aujourd'hui par les collectivités, et non par l'Etat. Nous avons donc vraiment le sentiment d'une double, voire d'une triple peine.

Certes, des espoirs ont été suscités avec l'élection du Président de la République qui avait, sans entrer dans son programme détaillé, évoqué le fait qu'il allait réformer la France. En juillet dernier, il avait évoqué, à l'occasion de la Conférence des Territoires, trois mots que j'avais retenus : confiance, liberté et visibilité.

Concernant la confiance, comment voulez-vous avoir confiance en un Président qui, en campagne, annonce une baisse des subventions de 10 Md€ et qui, une fois élu, dit que ce sera 13 Md€ ? La confiance ne se mesure qu'au travers des actes. Comment donc avoir confiance dans ce Gouvernement ?

S'agissant de la liberté, je me pose la question : où est la liberté quand nos collectivités respectives sont étranglées financièrement ?

En termes de visibilité, il en est de même. Comment avoir une vision quand vous êtes étranglé financièrement ? Parlant de vision, je reviendrai, monsieur LEGER, sur la fin de votre propos soulignant le manque de vision de ce département. Je ne me permettrai pas de répondre à la place de la Présidente, mais j'y reviendrai quand même.

Au-delà de ce que je viens d'évoquer, durant l'été, en plein coup de chaleur du mois d'août, en guise de réforme, nous avons eu à connaître d'un coup de rabot. Pourtant, j'ai le souvenir du Président en campagne qui annonçait vouloir faire des réformes, sans procéder à un coup de rabot en ce sens que c'est inégal et c'est faire preuve d'iniquité. Je suis désolé, mais la première conséquence fut immédiate en termes de coup de rabot : 1,2 M€ pour le département de la Creuse via la DETR !

Evidemment, les élus locaux ne sont pas dupes. Entre-temps, quand le bruit a commencé à courir dans les campagnes de l'annonce d'un gel de la baisse des dotations aux collectivités pour 2018, nous savions pertinemment – et c'est pourquoi je dis que nous ne

sommes pas dupes – qu'il fallait, avec les élections sénatoriales, et sans reprendre les mots d'André Laignel, envoyer des signaux. Pour moi, ce n'était qu'un écran de fumée pour essayer d'amadouer les grands électeurs qui devaient se prononcer dans le cadre des élections sénatoriales. Cela étant dit, la conséquence a été immédiate en termes de résultats au Sénat : adieu la majorité des 3/5èmes dont le Président rêvait au niveau du fonctionnement de l'Etat ! Le voilà aujourd'hui bien obligé de composer en particulier avec le Parlement, et c'est bien ce qui fait avancer les choses.

J'en viens au fameux reste à charge dont vous avez également parlé, monsieur LEGER, sachant que je représenterai la Présidente à l'ADF mercredi prochain. Ce reste à charge montre vraiment l'impéritie du Gouvernement puisque, à ce jour, ce sont 20,5 M€ sur l'année 2016 qui ne nous ont pas été versés. C'est considérable eu égard aux résultats chiffrés que nous enregistrons tant sur notre CAF qu'au titre des excédents budgétaires, mais c'est ainsi !

Malheureusement, ce n'est pas fini puisque, sans entrer dans le détail, les MNA vont certainement induire pour nous un « plus » de 1,4 M€ en termes de prise en charge par la collectivité. Tous ces sujets posent la question de l'autonomie des collectivités.

Quant à la réforme de la DGF, monsieur LOZACH, il en avait été question dans le précédent gouvernement, mais c'est resté lettre morte. Aujourd'hui, c'est toujours d'actualité, mais nous ne savons ni comment ni vis-à-vis de qui ? Il en est de même de la péréquation verticale ou horizontale : nous n'en savons pas plus.

Concernant les normes, elles nous sont imposées de manière unilatérale, mais question de principe : qui normalise ? Il est constamment décidé de nouvelles normes et il nous est demandé de payer, mais à un moment donné, ça suffit ! Ce n'est pas concevable de continuer ainsi.

Que dire encore ? Sur les contrats aidés, tout a été dit, sauf les chiffres que je rappelle : 459 000 en 2016, 320 000 en 2017 et 200 000 en 2018. Evidemment, et vous l'avez évoqué, monsieur DUMONTANT, l'impact est immédiat sur le territoire, tant pour les collectivités car toutes ont eu recours aux contrats aidés que pour nos EHPAD et nos associations.

Nous avons le sentiment que l'on veut vraiment aujourd'hui – le mot est fort – assassiner les territoires ruraux, les zones rurales, au vu des signaux qui nous sont envoyés par le Gouvernement. C'est une véritable fracture, sans reprendre les mots de M. LEGER…

M. LEGER. – Si, vous le pouvez !

M. FOULON. - Je ne me le permettrai pas, ils vous appartiennent !

C'est une véritable fracture, disais-je, entre le monde rural et les métropoles. Parler de « zones molles » et de « zones tendues », c'est du langage technocratique ! Schématiquement,

les zones molles, c'est nous, malheureusement, d'une manière générale la ruralité, et les zones tendues, c'est Paris et les métropoles. Pour parler clair, dans les zones molles, on supprime les prêts à taux zéro et dans les zones tendues, on les maintient.

Dans le cadre du projet de loi de finances, la CSG sera impactée de plus 1,7 point et la taxe sur les produits pétroliers va fortement augmenter à l'horizon des trois ans. C'est loin d'être neutre pour nos territoires car pour s'y déplacer, le seul recours que nous ayons, c'est ni le train, ni le RER, ni le métro, mais la voiture. Or la plupart des véhicules sont diesel et le diesel dont le prix sera aligné sur celui de l'essence sera fortement impacté.

Bref, tout cela n'augure rien de bon quant au devenir de nos collectivités, mais surtout de l'état de leurs finances.

Je conclus en disant que M. Macron est le Président de la métropolisation. Nous nous en étions un peu doutés lors de sa campagne, mais c'est aujourd'hui vraiment la réalité. Alors, je demande à son représentant en Creuse qu'il défende les Creusois auprès du Gouvernement et non pas l'inverse, car j'ai le sentiment qu'il défend plutôt la politique du Gouvernement auprès des Creusois !

Mme LA PRESIDENTE. – Les deux Présidents de groupe se sont exprimés…

M. LOZACH. – Je souhaiterais intervenir, madame la Présidente…

Mme LA PRESIDENTE. – Bien entendu, je vais vous donner la parole, mais je souhaite, mes chers collègues, attirer votre attention sur un fait. Séance après séance, les débats sont riches et nourris, si bien que nous abordons l'ordre du jour de façon de plus en plus tardive dans la journée.

Monsieur LOZACH, je vous en prie.

M. LOZACH. – Ce débat général a son intérêt, y compris en termes de lien avec les différents dossiers que nous allons examiner tout au long de la journée.

Tout d'abord, je reviens sur ce que vous avez dit, madame la Présidente, dans votre propos liminaire et je vous remercie pour ces propos élogieux et gratifiants que vous avez tenus vis-à-vis de mon implication dans la Cité internationale de la Tapisserie d'AUBUSSON. J'en abandonne, en effet, officiellement la présidence à compter du 1er octobre prochain, de par le vote d'une loi qui limite le cumul des mandats pour les parlementaires.

C'est vrai que c'est la fin d'une aventure, une aventure non pas individuelle mais collective, et ce depuis quelques années, en particulier depuis 2009. C'est vraiment cette année-là, en effet, qu'il y a eu la présentation, l'élaboration, je dirais achevée d'une Cité de la Tapisserie. Certes, des débats ont eu lieu dans les années 90 et les années 2000, mais je n'y

reviens pas. Jusqu'en 2009, il s'agissait tout simplement d'une salle d'exposition agrandie, disons modernisée. C'est en 2009 qu'a été rendu public ce concept de Cité de la Tapisserie, s'agissant aujourd'hui d'un succès populaire, avec 75 000 visiteurs, sachant que l'objectif était de 80 000 sur deux ans. Nous avons donc en quinze mois atteint l'objectif prévu sur les deux premières années.

Nous avons fait de cette Cité un équipement culturel d'intérêt national. C'est le résultat d'un engagement déterminé et collectif, mais aussi bénévole. Je tiens à le dire à un moment où les élus sont très souvent dénigrés dans ce pays. Toutes celles et tous ceux qui se sont engagés dans ce syndicat y ont travaillé bénévolement. C'est loin d'être toujours le cas car dans de nombreux syndicats, le Président et les membres du bureau perçoivent tous une indemnité. Nous, nous avons travaillé bénévolement tout au long de ces dernières années.

Je parlais de la limitation du cumul des mandats. Moi, si j'avais déposé ce matin une motion parmi toutes celles qui ont été présentées et qui, toutes, ont leur sens et leur signification, c'eût été une motion de défense des élus municipaux. Je tiens à rappeler que lors de la Conférence nationale des Territoires du 17 juillet dernier, il y a eu tout un passage dans l'intervention du Président de la République faisant état de sa conviction selon laquelle il fallait réduire le nombre d'élus locaux. Parlant des élus locaux, il se référait aux élus municipaux parce que les réformes concernant les régions et les départements sont tellement récentes qu'il ne saurait être question de remettre en cause la situation des élus régionaux et départementaux.

Les élus municipaux remplissent un rôle absolument irremplaçable, notamment en termes de lien de proximité et de cohésion sociale. D'ailleurs, nous en sommes à une sorte de contradiction : tandis que tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il faut développer la démocratie locale, associer davantage de personnes et partager le plus possible les responsabilités, je ne vois pas comment on peut partager davantage les responsabilités en réduisant le nombre d'élus locaux, lesquels sont bénévoles à 95 %.

Oui, pour ce qui me concerne, la Cité de la Tapisserie est une page qui se tourne, mais ce n'est pas un livre qui se referme totalement.

Tout à l'heure, vous nous avez tendu la perche, madame la Présidente. Je dis « nous » puisque nous assistions tous les deux, M. SAUTY et moi-même, hier à une réunion sur le désenclavement, au sens large du terme. Cette réunion était présidée par la Ministre des Transports et faisait suite à ce rapport Delebarre : « Accessibilité du Limousin et des territoires limitrophes ». Mais malheureusement pour nous, seule une dimension nous concernait, le ferroviaire, puisque s'agissant du désenclavement routier, nous ne pouvons pas envisager une mise à deux fois trois voies de la route nationale 145. Nous ne sommes donc pas concernés par la dimension nationale du désenclavement routier. Il en est de même du désenclavement aérien puisque la plateforme de Lépaud, s'agissant de l'aérodrome Guéret-Montluçon, n'est pas d'intérêt national. Nous n'étions donc concernés que par l'aspect ferroviaire.

Dans le cadre de ce rapport Delebarre, un certain nombre d'entre nous ont été auditionnés par l'auteur, lui-même ancien ministre des transports. C'est un rapport, certes, très important pour l'avenir des territoires comme les nôtres, mais c'est aussi un rapport mi-figue, mi-raisin sur le ferroviaire en ce sens qu'il a voulu préserver un certain nombre d'élus,

notamment ceux du département voisin de la Haute-Vienne. Il n'a donc pas définitivement enterré la ligne Limoges – Poitiers, mais il l'a tout de même transformée en ligne à grande vitesse, et non plus en ligne à très grande vitesse. Cela change beaucoup de choses. Je dirai même que dans son intervention finale hier, la Ministre a quasiment enterré toutes formes de liaisons entre Limoges et Poitiers puisqu'elle a dit, et je reprends ces mots, que c'était « une mauvaise idée que d'envisager de passer par Poitiers pour aller de Limoges à Paris ». C'est donc bien qu'il ne faut pas prévoir d'investissements très importants sur cette ligne Poitiers – Limoges au cours des années à venir.

Sans entrer dans le détail de tout ce qui a été dit, j'insiste tout de même sur un point parce que je vois des pétitions circuler, et quelquefois, de bonnes idées peuvent être de fausses bonnes idées. Je ne sais pas si tout le monde partage mon point de vue, mais c'est pour moi une fausse bonne idée que d'envisager d'affecter le plus rapidement possible sur cette ligne POLT des rames, qui ne seraient que des rames d'occasion en quelque sorte, en l'occurrence des rames TGV de la ligne océane reconditionnées. Le déficit de la SNCF est aujourd'hui de 44 Md€ et s'établirait – telle est la trajectoire de déficit – à 65 Md€ en 2025. Compte tenu du contexte financier, inutile de vous dire que le jour où il aura été affecté ce type de rames à la ligne POLT, nous en aurons pour 20 ou 30 ans, sinon plus, et, qui plus est, s'agissant de rames TGV qui ne pourront pas rouler à la vitesse d'un TGV !

Il faut donc insister lourdement sur la nécessité d'avoir des rames flambant neuves. Le marché a été lancé et, en principe, c'est au plus tard au mois de juillet 2018 que les choix définitifs doivent intervenir. Il faut absolument tenir bon à ce sujet et éviter toute forme de cafouillage, y compris entre les élus creusois. Il faut aussi continuer dans ce département à maintenir la pression en faveur du tracé Ouest de la ligne POCL. Certes, ce n'est pas pour demain. D'après l'observatoire de la saturation de la ligne Paris – Lyon, ce serait à partir de 2030 que cette ligne serait saturée, d'où la nécessité de la doublonner par une nouvelle ligne à très grande vitesse qui devrait passer par Clermont-Ferrand. 2030 étant la date présagée, le temps de préparer les dossiers, d'acheter les terrains et je passe sur toutes les procédures, c'est presque maintenant que les décisions se prennent.

Il faut donc continuer à maintenir la pression pour que le tracé Ouest soit retenu, même s'il est constaté des divergences d'appréciation entre les régions puisque ce sont, d'un côté, deux régions et, de l'autre, une région. Pour l'instant, il n'y a pas de consensus sur un TGV qui pourrait aller jusqu'à Vierzon. Inutile de vous dire qu'un TGV qui irait déjà jusqu'à Vierzon changerait la donne pour les territoires situés au sud de cette localité.

Nous maintenons aussi le combat pour la transversale Bordeaux – Lyon, mais je pense que l'on en reparlera au cours des années à venir, sinon au cours des mois à venir.

Sur le fond, comme le rappelait tout à l'heure Mme la Présidente, nous participions voilà deux jours à une réunion avec M. le Préfet, pour la déclinaison départementale de la Conférence nationale des Territoires. Sans revenir sur tout ce qui a été dit précédemment, en synthèse, j'ai indiqué à cette occasion que les élus attendent deux pauses : une pause institutionnelle et une pause budgétaire.

La pause institutionnelle est, semble-t-il, acquise. Je crois que nous devrions être tranquilles pendant un certain temps au niveau des fusions, des réorganisations, etc.

Par contre, la pause budgétaire ne l'est pas. A cet égard, nous naviguons à vue, avec des douches froides suivies de douches chaudes, c'est-à-dire l'annonce de mesures qui vont plutôt dans le bon sens et qui, en suivant, sont annulées par des mesures allant dans l'autre sens.

Dans ce débat, nous avons beaucoup insisté sur les mesures négatives, telles que les 13 Md€ que les collectivités doivent économiser sur cinq ans et les 300 M€ qui ont été d'ores et déjà gelés. N'oublions pas la suppression de la réserve parlementaire qui représentait 500 000 € d'investissements supplémentaires pour les communes rurales dans ce département. N'oublions pas non plus toutes les inquiétudes qui portent sur la compensation de la taxe d'habitation, sans parler des normes qui coûtent 1 Md€ par an aux collectivités depuis cinq ans. C'est ce que j'avais appelé la « schizophrénie » de l'Etat. Il nous est toujours demandé beaucoup plus, d'un côté, mais il nous est donné de moins en moins de moyens, de l'autre. Voilà pour le négatif !

Le positif, c'est le volet « collectivités territoriales » dans le cadre du budget puisqu'il est question d'une DETR maintenue et d'une dotation de solidarité rurale en augmentation, etc. Mais là aussi, il nous faut être très vigilants : certes, on nous parle d'une DETR maintenue, mais à quel niveau ? Officiellement, la Creuse bénéficiait de 12,2 M€ sur la DETR 2017, mais avec les 300 M€ qui ont été supprimés nationalement, notre DETR est passée de 12,2 M€ à 11,7 M€, soit 500 000 € en moins ! Alors, lorsque l'on parle de maintien, s'agit-il de 12,2 M€ ou de 11,7 M€ ? Le Préfet lui-même dit ne pas avoir à la réponse quand on l'interroge à ce sujet.

Le positif, c'est également le très haut débit sur l'ensemble du territoire, mais aussi le projet de création d'une Agence nationale de la Cohésion des Territoires, à condition, comme je l'ai dit, que ce soit vraiment décentralisé et sous la forme d'un guichet unique au niveau des départements ; sinon, nous en resterons à un niveau régional beaucoup trop élevé pour les projets des communes et des intercommunalités de ce département.

Enfin, madame la Présidente, je conclus en disant que nous sommes vraiment à un tournant. Avec, d'un côté, la mondialisation et, de l'autre, la métropolisation, les territoires ruraux sont largement tributaires d'un certain nombre de décisions et de dispositions qui, j'en suis persuadé, devront passer par une loi d'orientation pour les territoires ruraux, à l'instar de la loi « montagne » et de la loi « politique de la ville ». A mon avis, ce sera la seule possibilité à la fois pour changer le regard que l'on porte sur la ruralité et pour justement enclencher des décisions qui nous soient bénéfiques.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LOZACH !

Je rebondirai sur votre dernier propos. C'est, là aussi, une vraie interrogation puisque, à l'ADF, nous percevons aujourd'hui une telle scission entre les problématiques des départements qu'il est question précisément de créer un groupe des départements ruraux. Je dois dire que cette proposition m'a été soumise, mais je ne l'ai pas acceptée ainsi brutalement.

Encore une fois, il me paraît quelque peu dangereux d'opposer la ruralité à l'urbain. Certes, les départements au sein desquels une métropole a été créée ont une forte préoccupation, craignant de disparaître et dans quelles conditions ? Je résume à grands traits, mais ce sont, là aussi, des interrogations et des paroles fortes portées. Je crois que tous les élus locaux – je pense, en particulier, à l'Association des Maires ruraux de France et à l'Association des Villes de France, petites villes et villes moyennes – sont vent debout contre un manque de concertation avéré dans le cadre des décisions prises actuellement.

M. SAUTY souhaite faire un point sur la réunion d'hier que vous évoquiez, monsieur LOZACH.

Je lui donne donc la parole.

M. SAUTY. – Je voulais souligner l'importance de l'union affichée par les élus de la Creuse au sujet de la ligne POLT. Nous avons entendu hier des élus de tous territoires confondus qui se sont exprimés en ayant parfois des visions divergentes. Au moins, la Creuse a parlé d'une seule et unique voix sur les propositions en discussion et je trouve que c'était une force d'argument à l'égard de Mme la Ministre.

Dans ce cadre-là, une contribution a été réalisée par les services du Département, en lien avec le Conseil départemental de l'Indre et du collectif Urgence POLT, ce qui a permis à Mme la Ministre d'avoir un éclairage supplémentaire.

Sans revenir sur ce qui a été dit par M. LOZACH, je tiens à souligner quelques remarques faites par Mme la Ministre sur la situation à laquelle elle est confrontée. Elle a indiqué qu'elle ne pouvait pas tout faire, que nombre de promesses avaient été faites par le passé et qu'elle se retrouvait aujourd'hui dans une impasse de 10 Md€, sans rappeler la dette de la SNCF via RFF de plusieurs milliards d'euros, comme vous en faisiez part, monsieur LOZACH.

En tout cas, la conclusion est plutôt positive pour le territoire creusois compte tenu d'un consensus sur l'importance de l'émergence de la ligne POLT, tant sur les infrastructures que sur le matériel roulant, autant d'évolutions sur lesquelles Mme la Ministre s'est engagée dès début 2018. A cet égard, cela nous est tout à fait favorable.

En revanche, il faudra rester vigilant, à mon sens, sur le nombre de dessertes qui seront prévues en aval parce que l'objectif est de diminuer le temps de parcours entre Limoges et Paris. Charge à nous de veiller à ce que des dessertes à des horaires convenables soient assurées sur la gare de LA SOUTERRAINE. Mais nous en sommes tous conscients et, comme pour GM&S, nous sommes sur la même longueur d'onde.

Je pense que l'union fait la force, ce qui permettra au moins à la Creuse d'être entendue, et le fait de rester sur cette longueur d'onde portera ses fruits.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous invite à aborder l'ordre du jour, en commençant, comme souhaité par M. DAULNY qui doit nous quitter dans la matinée, par l'examen des rapports relevant de la troisième commission.

CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET L'ATELIER CANOPE 23

RAPPORT N°CD2017-09/3/15

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Mme la Présidente nous propose d'approuver les projets de conventions à intervenir entre le Département et l'Atelier CANOPE 23, d'attribuer à ce dernier une subvention de 7 000 € au titre de 2017, montant identique à celui de 2016, et de l'autoriser à signer les conventions ainsi que tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

COLLEGE DE SAINT-VAURY CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE A TITRE DEROGATOIRE

RAPPORT N°CD2017-09/3/20

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Le collège Louis Durand de SAINT-VAURY propose à la collectivité d'attribuer un logement de fonction vacant de type F3 à un cadre de santé du CHS La Valette de SAINT-VAURY, moyennant une redevance mensuelle de 158,17 € hors charges locatives. Ce logement serait attribué sous la forme d'une convention d'occupation précaire pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

Le règlement départemental relatif à l'attribution des concessions de logement dans les EPLE ne prévoit pas la possibilité d'attribuer des COP à des personnels non membres de la communauté éducative du collège concernés ou non agents de la collectivité. Au regard de ces dispositions, ce cadre de santé n'est donc pas éligible à l'octroi d'un logement de fonction au collège Louis Durant. Néanmoins, dans la mesure où les produits issus des COP ont vocation à participer au financement de l'entretien courant des logements à la charge du collège, il est proposé d'attribuer cette COP à titre dérogatoire.

Un additif au rapport vous a été remis sur table et concerne aussi le collège de SAINT-VAURY dont le conseil d'administration propose d'attribuer, également à titre

dérogatoire au règlement départemental, un second logement sous la forme d'une convention d'occupation précaire. Il s'agit d'un studio qui serait occupé par une professeure des écoles en poste à l'école primaire de SAINT-VAURY, moyennant la redevance mensuelle de 105 €, hors charges locatives. Cette concession serait consentie pour la période du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Vous vous doutez, madame la Présidente, de la nature de mon intervention. Je renouvelle mon interpellation sur le manque de personnels évident dont fait l'objet ce collège, notamment au niveau de la restauration. Le poste existant est passé en contractuel, puis il a été supprimé. Ce poste fait défaut à ce service restauration.

Vous savez que huit accidents ont été constatés dans les divers CHSCT précédents, et ce depuis une dizaine d'années. Cette situation engendre de plus en plus de risques et des tensions sont palpables en ce moment au niveau des agents. Donc, pour la deuxième fois, je vous demande si vous avez pensé à résoudre cette problématique.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, vous m'en avez saisie lorsque nous nous sommes rendus voilà quelques jours au collège de SAINT-VAURY, accueillis par vous-même et Mme MARTIN, bien sûr, et le principal. Sur les postes, Mme DEFEMME a une information à vous communiquer.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Suite aux incidents que vous évoquez, un Comité d'hygiène et de sécurité restreint s'était rendu au collège déjà en novembre 2013. Suite à ce Comité restreint, il avait été demandé une étude ergonomique pour optimiser l'installation du matériel et améliorer les conditions de travail des agents.

Les préconisations, réalisées par la société SOFCAP, ont été présentées aux agents du collège, à la principale et au gestionnaire en mars 2014. A cette occasion, des améliorations ont, semble-t-il, été apportées.

Concernant le service Education, il y a eu des retours, mais il est vrai que cela avait déjà été étudié et qu'il a été procédé à des améliorations.

Quant au nombre d'agents, un tableau définit les ratios dans chacun de nos établissements. Concernant le service restauration du collège de SAINT-VAURY, le ratio est tout à fait respecté puisque, en termes de mètre carré, le ratio est de 587 m² par agent, sachant que la moyenne des collèges s'établit à 670 m². Quant aux effectifs, ce collège est tout à fait dans les normes au niveau du nombre d'agents, tous postes confondus.

M. BAYOL. – Votre réponse ne me satisfait pas du tout et je vous invite, madame DEFEMME, à venir au collège pour apprécier l'exiguïté de la salle de restauration et de la cuisine. Je vous assure que je saurai trouver les responsabilités si devaient de nouveau se produire des accidents ou en cas de congés maladie. Un personnel de la commune que nous mettons à disposition est concerné.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Eu égard aux ratios de nos agents, en ce qui concerne ce collège, nous sommes tout à fait dans les cordes.

M. BAYOL. – Mais venez voir comment cela fonctionne, madame DEFEMME !

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – La cuisine a été refaite voilà cinq ans, semble-t-il.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous allons reprendre et vérifier ces éléments qui vous seront communiqués par écrit, monsieur BAYOL.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Après, je ne sais pas, au niveau de la commune, sachant que vous avez également l'école primaire, quel est votre ratio et si vous êtes en phase avec le nombre d'agents. Pour moi, au niveau des chiffres du collège, nous sommes tout à fait dans les normes.

M. BAYOL. – Ce n'est pas du tout ce que je vous ai dit. Je ne vous ai pas dit que je n'étais pas d'accord avec les ratios que, par ailleurs, je connais. Je vous dis que je ne suis pas d'accord avec le concret et la réalité au quotidien, vu l'exiguïté de la cuisine et de la salle de restauration. Votre ratio n'est pas adapté au terrain et à la sécurité de nos agents. C'est ce que je voulais vous dire et je vous le fais bien remarquer.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Eh bien, écoutez, nous réexaminerons ce problème et nous retournerons une nouvelle fois au collège. Nos services de la DRH et le service des collèges s'y rendent régulièrement et nous sommes particulièrement attentifs à remplacer les agents en cas d'absences. Ces absences ne sont pas uniquement dues à des accidents, mais aussi à des maladies. Je pense donc que le collège de SAINT-VAURY est quand même l'objet de toute l'attention des services de la collectivité.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Je voulais juste insister sur le fait que, comme vous avez pu le constater, nous avons 20 rationnaires de plus à la rentrée scolaire. Je ne sais pas si cela a été pris en compte.

Deuxième point, et M. DAULNY le sait, un projet de restructuration de cette cuisine date depuis longtemps. Qu'en est-il ? Pouvons-nous en reparler ?

Hier soir, j'ai rencontré l'agent municipal qui est mis à disposition sur le collège. Cette personne m'a fait part de ses très grandes difficultés puisqu'elle occupe actuellement presque trois postes étant donné qu'on la change d'activité au fil du service du restaurant scolaire. Je m'inquiète donc par rapport à sa santé.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Dans les collèges, les agents sont polyvalents et la polyvalence se retrouve donc partout.

Mme MARTIN. – Sauf que c'est un agent communal mis à disposition du collège !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Je tiens juste à préciser que dans les autres collèges qui accueillent des scolaires, les agents fournis par la collectivité communale sont également polyvalents. Ils changent de poste en fonction des besoins du service restauration, pouvant participer à la mise en place, puis après à la plonge, etc. Il en est ainsi dans tous les collèges.

Maintenant, à vous aussi de redimensionner les postes en fonction du nombre d'élèves !

M. BAYOL. – Il faut en avoir les moyens !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Et nous, les avons-nous ?... Vous soulevez là une problématique en vous déchargeant sur les autres.

M. BAYOL. – Pas du tout ! C'est votre compétence !

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, madame MARTIN et monsieur BAYOL, et je rebondirai sur ce que me disait M. LEGER tout à l'heure, je suis contente de savoir qu'un projet est dans les cartons depuis plusieurs années, en tout cas avant avril 2015. Il n'a pas été réalisé peut-être parce qu'il n'était pas finançable. Nous le regarderons donc avec grande attention, bien évidemment, comme c'est le cas pour tous les collèges. Je m'y suis engagée.

La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – De façon plus générale, parce que les problèmes évoqués sur le collège de SAINT-VAURY sont assez récurrents, s'il est important de connaître les mètres carrés, comme le nombre de demi-pensionnaires, je crois qu'il est tout aussi important de connaître les établissements et leur fonctionnement, chacun ayant leurs spécificités.

Je reviens vers vous pour demander une nouvelle fois s'il serait possible de réinstaurer ce qui avait été mis en place précédemment : le dialogue de gestion. C'était un temps extrêmement précieux dans le cadre duquel nous pouvions échanger précisément sur ces spécificités, en dehors des séances plénières. Ce moment d'échanges était l'occasion de parler, non pas seulement de dotations de fonctionnement, mais aussi de dotations des agents et du fonctionnement au quotidien.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Madame GUILLEMOT, vous étiez présente à la réunion la semaine dernière avec les principaux de collèges. A cette occasion, j'ai proposé justement que soit étendu le dialogue avec les gestionnaires, lesquels sont souvent nos interlocuteurs, bien entendu sous couvert des responsables. La semaine dernière, j'ai proposé précisément que nous ayons des rencontres afin de pouvoir échanger sur tous les sujets.

Mme GUILLEMOT. – C'était la pratique précédemment : le principal et le gestionnaire étaient, selon un calendrier prévu de longue date, reçus et nous discutions dotations des agents et dotations de fonctionnement. C'était un temps de dialogue très important qui a disparu et que l'on regrette.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Il me semble bien que nous nous orientons en ce sens.

Mme GUILLEMOT. – Très bien ! Nous attendons donc les dates.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines. – Effectivement, votre collègue était intervenu en disant qu'il était bien de rencontrer les gestionnaires, mais qu'il fallait aussi que les principaux de collèges soient là. Nous en avons pris acte et nous allons faire en sorte que les gestionnaires puissent aussi intervenir avec les principaux de collèges.

Mme GUILLEMOT. – Enfin, je précise que les élus du canton étaient également conviés à ces réunions.

M. LEGER. – Etablissement par établissement !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est plus qu'un dialogue de gestion. Les dialogues de gestion avaient cours avec les élus départementaux.

Mme GUILLEMOT. – Tout à fait.

M. LOZACH. – Si je puis me permettre, je crois qu'il y a confusion par ce que l'on entend par « dialogue de gestion ». Ce qui était en place auparavant, parallèlement à l'assemblée générale des chefs d'établissement, c'était une rencontre systématique et annuelle du Vice-président chargé des collèges avec tous les chefs d'établissement et les gestionnaires. Y était également convié le Conseiller général du canton concerné. Pour ma part, j'y participais le plus possible à l'époque, mais c'était sous la houlette d'André MAVIGNER. Outre l'assemblée générale avec tous les chefs d'établissement, c'était effectivement organisé systématiquement tous les ans. Je le dis parce que nous avons eu des remontées de plusieurs principaux de collèges qui regrettent la disparition de cette pratique.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix ces deux propositions visant à attribuer à titre dérogatoire ces concessions de logement et à m'autoriser à signer lesdites conventions d'occupation précaire. *(Adoptées à l'unanimité.)*

VENTILATION DES CONCESSIONS DE LOGEMENT POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE (NAS) DANS LES COLLEGES DEROGATION À L'OBLIGATION DE LOGER POUR NAS

RAPPORT N°CD2017-09/3/17

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Il nous est proposé de donner notre accord à une modification de la ventilation des concessions de logements pour NAS au sein du collège de DUN-LE-PALESTEL et, en conséquence, d'actualiser l'annexe au rapport relative à cette dite ventilation.

Il nous est également proposé d'émettre un avis favorable aux projets d'octroi de dérogations à l'obligation de loger proposés par Mme la DASEN pour l'année scolaire 2017-2018, et ce compte tenu des éléments exposés dans le rapport et des engagements pris par Mme la Principale du collège Octave Gachon de PARSAC.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Mme GUILLEMOT. – Je ne prends pas part au vote.

Mme LA PRESIDENTE. – Dont acte, madame GUILLEMOT.

Je mets aux voix les propositions dont M. DAULNY vous a fait part. *(Adoptées par 29 voix pour.)*

TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT DANS LES COLLEGES EXERCICE 2018

RAPPORT N°CD2017-09/3/18

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Il s'agit d'adopter les dispositions tarifaires dont il est fait état dans le rapport, sachant que la tarification départementale 2017 est reconduite pour 2018. Par ailleurs, Mme la Présidente nous invite à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier dans le cadre du contrôle financier de la collectivité sur les budgets, décisions modificatives et comptes financiers des EPLE.

A propos de cette tarification, une question a été posée en commission au sujet de la ligne « Interne – 2 nuits par semaine ». Nous n'avons pas su y répondre spontanément puisque, généralement, les collégiens ont cours le mercredi matin. Nous avons donc vérifié et, en vertu d'une délibération prise le 20 octobre 2014, il est prévu le cas selon lequel il n'y aurait pas de cours le mercredi matin. Nous retrouvons donc bien pour les élèves internes le cas de 2 nuits par semaine, celle du lundi au mardi et celle du jeudi au vendredi. Ce ne doit pas être fréquent en termes de mise en application, mais le cas est prévu.

Si toutefois vous aviez des questions autres sur cette tarification départementale, je suis prêt à y répondre.

Mme LA PRESIDENTE. – A partir de l'an prochain, je pense que nous serons en mesure de dimensionner l'impact, en termes d'accueil dans les collèges, sur le nombre de repas qui y sont fabriqués et fournis, impact dû au retour à la semaine de quatre jours dans le primaire.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions qui vous sont soumises dans le cadre de ce rapport et qui viennent de vous être rappelées par M. DAULNY. *(Adoptées à l'unanimité.)*

FONCTIONNEMENT 2018 DES EPLE :
DGF, SUBVENTION SPECIFIQUE EPS,
PRESTATIONS ACCESSOIRES DES CONCESSIONS NAS
ET CODIFICATIONS RCBC

RAPPORT N°CD2017-09/3/19

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Pour l'exercice 2018, il nous est proposé :

- de fixer à 1 509 650 € le montant global des dotations globales de fonctionnement des collèges publics creusois et d'adopter la répartition de cette enveloppe conformément au projet présenté en annexe 1 du rapport ;
- de fixer à 65 685 € le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et/ou ponctuels des établissements et de donner délégation à la Commission permanente pour leur affectation ;
- de reconduire le principe d'une enveloppe de crédits pour les subventions spécifiques en faveur de l'Education Physique et Sportive dans leur cadre d'emploi exposé dans le rapport, d'en fixer le montant à 44 355 € et d'adopter la répartition de cette somme conformément au projet présenté en annexe 2 du rapport ;
- d'adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou affectés alloués aux EPLE, conformément au projet présenté en annexe 3 du rapport ;
- d'adopter les montants des forfaits des prestations accessoires accordées aux personnels logés pour nécessité absolue de service, tels que présentés au point 4 du rapport.

Au sujet de la part « viabilisation » par collège, une question a été posée en commission par Isabelle PENICAUD sur les économies réalisées aux collèges Martin Nadaud et Marouzeau de GUERET. Nous n'avons pas de chiffrage précis pour l'instant, lequel sera établi sur une année pleine. En tout état de cause, il est constaté qu'avec ce réseau de chaleur, ce sont des économies non négligeables enregistrées sur ces deux établissements.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce rapport témoigne d'un long travail de collaboration entre les services du Département et ceux de l'Education nationale.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous comprenons bien que la DGF soit en baisse puisque les effectifs eux-mêmes le sont.

Par contre, la subvention spécifique Education physique et sportive fait l'objet d'un gel depuis 2010. C'est loin, 2010 ! Comment le justifiez-vous, monsieur DAULNY ?

M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, rapporteur. – Nous en avons parlé en commission, cette question ayant été posée par Nicole PALLIER.

Il faut savoir que cette enveloppe est établie en fonction des besoins en matériels et équipements, et elle est ainsi attribuée dès lors qu'il n'est pas enregistré de demande spécifique. C'est l'une des premières raisons.

Seconde raison, nous contribuons aussi par ailleurs à la mise aux normes des équipements sportifs, sachant que nos collégiens utilisent souvent les infrastructures communales ou intercommunales. Par exemple, seuls trois collèges peuvent accueillir aujourd'hui du basket compte tenu des normes exigées. Précisément, avec la Fédération de Basket et l'Etat, nous venons de contribuer à la mise aux normes des paniers de basket qui serviront aussi aux collégiens.

Par conséquent, au-delà de cette somme qui, certes, a été figée, nous participons aux mises aux normes des équipements sportifs des collectivités.

Maintenant, si nous étions saisis par les chefs d'établissement de demandes spécifiques et si un réel besoin était constaté lors de l'année scolaire, bien évidemment nous pourrions revoir la situation. Par exemple, nous sommes ravis que la salle d'évolution du collège de PARSAC réponde – enfin ! – aux attentes de ce collège qui était seul à ne pas en être doté. Donc, tant mieux !

Par conséquent, certes, cette subvention spécifique Education physique et sportive n'est pas augmentée, mais nous contribuons par ailleurs à des réalisations auxquelles nous sommes attentifs.

Voilà, monsieur LEGER, ce que j'ai à vous répondre. Je ne sais pas si vous en êtes satisfait, peut-être pas, à mon avis, mais ce n'est pas grave, c'est ma réponse ! *(Sourires.)*

M. LEGER. – Non, mais la réponse est claire !

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

M. DAULNY vous a fait part des propositions dont ce rapport fait l'objet.

La dotation globale allouée pour l'année scolaire 2017-2018 s'établit à 1 619 690 €. Je vous rappelle que le Conseil départemental accompagne aussi les structures diverses et variées, en particulier dans le cadre des dispositifs « Collège au cinéma », « Collège et Patrimoine ». De même, en termes d'investissement, le Département fait le maximum, même si au collège de SAINT-VAURY, le dossier, qui traîne depuis longtemps, n'a pas été repris par les services, mais, je le dis une nouvelle fois, nous allons regarder ce qu'il en est.

M. BAYOL. – Ce ne sont pas les services qui n'ont pas repris le dossier, madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. – En tout cas, ils ne l'ont pas mis en avant et attirer notre attention sur le fait qu'il y avait une urgence, tout du moins une difficulté.

M. BAYOL. – On devait venir nous voir en CA. Ce ne sont donc pas les services qui sont responsables du fait que ce dossier n'ait pas été suivi d'effet.

Mme LA PRESIDENTE. – Disons alors que ce n'est pas remonté jusqu'à moi, en tout cas. Je rectifie donc mes propos précédents, monsieur BAYOL.

Ce sont, disais-je, des programmes d'investissement importants en termes immobiliers et matériels. Vous avez certainement tous été présents lors de cette rentrée scolaire de septembre. Nous avons ensemble renouvelé l'opération consistant à distribuer à chaque élève de 6ème un dictionnaire et une calculatrice. A cette occasion, je n'ai pas manqué de rappeler à nos jeunes collégiens que ce n'était pas forcément le Conseil départemental qu'il fallait remercier en priorité, mais leurs parents qui paient des impôts, nous permettant ainsi de mener ces politiques. Il est important de mettre en avant aussi les parents dans ce département.

Je mets aux voix les propositions dont M. DAULNY vous a fait état. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Ayant achevé l'examen des rapports relevant de la troisième commission, nous en venons à ceux de la première commission « Administration générale, Personnel et Finances », en reprenant l'ordre du jour tel qu'établi.

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N°CD2017-09/1/1

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Il nous est proposé de prendre acte du compte rendu, joint au rapport, des marchés conclus selon une procédure adaptée depuis la séance plénière du 19 mai dernier, sachant que pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, il est mentionné son objet, son montant, sa date d'attribution et le nom de son attributaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale prend acte de ce compte rendu.

ANNEXES AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

RAPPORT N°CD2017-09/1/2

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Il convient de donner acte à Mme la Présidente de la communication des annexes au Compte administratif de l'exercice 2016, s'agissant des bilans des divers organismes, qui font l'objet d'un fascicule spécial, consultable sur l'intranet départemental.

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur GAUDIN, je me permettrai un commentaire sur le syndicat mixte auquel nous appartenons, le syndicat Le Lac de Vassivière dont vous avez sans doute regardé les résultats, mes chers collègues.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Il est à constater un excédent, effectivement.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait. Il est assez intéressant de constater un excédent sur la section de fonctionnement.

En guise de rappel, il nous avait été demandé de valider les statuts voilà un peu plus d'un an et demi, en vertu desquels la collectivité aurait été engagée par une contribution financière supplémentaire de 33 000 € ; je fais abstraction des 19 000 € de participation exceptionnelle.

Je suis heureuse de constater qu'à l'exécution de ce budget, notre participation de 33 000 € n'a pas fait défaut, bien au contraire. Avec M. SIMONNET, nous avons rencontré le Président dudit syndicat et Mme MEYER chargée de suivre et de remettre à flot ce syndicat. Voilà pourquoi, en DM, il vous est proposé de solder notre participation sur l'année 2016 à hauteur de 166 000 €, comme inscrite dans les statuts.

J'avais demandé des engagements sur les perspectives. Finalement, monsieur LEGER, la réponse me parle bien puisque c'est ainsi que je travaille sur les projets, s'agissant de remettre à flot les finances avant d'avoir une vision. La vision, nous l'avons toujours et ce n'est pas le plus compliqué pour nous, les élus. Il s'agit plutôt de savoir adapter cette vision, cette volonté, ces souhaits aux capacités financières des structures ou collectivités considérées.

Nous avons donc l'impression, monsieur SIMONNET, que « Le Lac » reprend cette voie navigable plus sereine, ce dont nous sommes très heureux. En effet, nous sommes pleinement satisfaits du fait que le syndicat retrouve des capacités financières. Pour autant, nous allons continuer à travailler avec lui sur les perspectives de développement de ce site qui nous paraît, autant qu'au Président de la Région, du plus haut intérêt.

Personne ne demande la parole sur ces annexes au compte administratif ?...

Ce sont des éléments importants et très intéressants qui nourrissent aussi les décisions que nous pouvons prendre lorsque nous sommes sollicités.

En tout cas, je considère que vous prenez acte de cette communication.

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

RAPPORT N°CD2017-09/1/3

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Ce rapport a trait à la proposition de répartition du FDPTP 2017, dont le montant de 126 937 € a été communiqué à Mme la Présidente par M. le Préfet de la Creuse. Figure dans le rapport la liste des communes bénéficiaires au titre de l'année 2017.

Mme LA PRESIDENTE. – Rien d'extraordinaire ! Cette répartition est habituelle, année après année, du moins pour ce qu'il en reste...

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Monsieur GAUDIN, vous nous avez expliqué hier que le fonds avait diminué parce qu'il n'y a plus la participation de Microplan.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – L'entreprise a été rattachée, en effet, à Aigurande par rapport à la zone de recrutement…

M. LEGER. – C'est donc ce critère, la zone de recrutement qui prévaut, et non pas le siège social et le lieu d'installation de l'usine ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Oui, en fait, plus que la zone de recrutement, le critère qui prévaut est celui de la localisation, disons là où habitent majoritairement les salariés, lesquels résident plus dans l'Indre que dans la Creuse.

M. LEGER. – C'est la double peine pour nous !

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Oui, mais tels sont les termes du décret.

Mme LA PRESIDENTE. – Question au Gouvernement ! *(Sourires.)*

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la répartition du FDPTP 2017, telle que proposée. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CARTOGRAPHIE DES METIERS

RAPPORT N°CD2017-09/1/4

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Lors d'une précédente séance, le Conseil départemental avait validé le principe de mise en place de la cartographie des métiers.

C'est un élément de base qui permet de mettre en œuvre la gestion prévisionnelle des emplois et compétences d'une collectivité.

La GPEC a pour objet d'analyser les ressources de la collectivité, d'anticiper les besoins en compétences et en effectifs des différents services. Elle est basée sur les fiches métiers élaborées par le CNFPT. A chaque métier sont associées des compétences.

Les services de la Direction des Ressources humaines, en collaboration avec les autres services de la collectivité, ont donc fourni un travail considérable pour finaliser cette cartographie. Ce lourd travail est maintenant terminé. Plus de 1 100 métiers ont été répertoriés.

La fiche métier servira donc de base à l'entretien professionnel 2017 et étayera la réflexion partagée de l'agent et de son évaluateur, ouvrant des perspectives de formation et d'acquisition de compétences nouvelles à l'agent et lui permettant aussi une évolution dans sa carrière.

Vous avez pu prendre connaissance des fiches métiers qui ont été recensées et qui figurent en annexe du rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Même s'il a été dit tout à l'heure, sans me souvenir des mots précis, que les services de la DRH ne font pas tout ce qu'ils auraient à faire, pour ma part, je tiens à mettre en avant les nouvelles mesures, voire les nouvelles normes résultant des réformes diverses et variées concernant le droit du travail. En tout cas, la Fonction publique a été

impactée depuis deux ans. Je me réfère notamment à la GPEC puisqu'il en est question dans ce rapport.

Ce n'est pas un travail qui se réalise en quelques minutes sur le coin d'un bureau, bien au contraire ! C'est un étroit travail de concertation avec les agents. Ce n'est pas toujours simple – loin s'en faut ! – et nous savons quels sont parfois les freins.

En tout cas, nous avançons et cette cartographie des métiers en est un très bon exemple. Là aussi, il s'agit pour nous d'avoir une base des ressources, autant de données importantes pour permettre à notre collectivité de mieux adapter les formations, d'être force de proposition pour inciter certains agents à s'intéresser à ces programmes de formation nécessaires à l'accomplissement à leurs missions, mais parfois aussi à la sécurisation de leur pratique. Je tiens à le rappeler car j'estime que l'on n'en parle pas suffisamment.

Tout cela est un travail de l'ombre, un travail quotidien des services des Ressources humaines mis là en exergue dans le cadre de ce rapport qui vous est présenté.

Il me semble avoir entendu dire ce matin que cette plénière était peu « consistante ». Ceux qui ont évoqué notre séance en ces termes-là n'ont sans doute pas connaissance ou conscience de ce que recouvre cette simple page de rapport. Mais, pas de soucis ! Vous faites partie de commissions et vous êtes aussi acteurs, les uns et les autres, du fonctionnement de la collectivité. Les Vice-présidents sont tout à fait à votre disposition si vous souhaitez vous imprégner davantage de cet important travail réalisé dans les services.

Voilà ce que tenais à dire ! Madame DEFEMME, cela vous convient-il ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Tout à fait ! Effectivement, il faut saluer le travail des agents de la DRH qui, tous les jours, sans faire de bruit, sont dans leur bureau et œuvrent justement à apporter toutes ces améliorations compte tenu de tous ces changements et de toutes ces évolutions tout au long de l'année. Nous pouvons les en féliciter car c'est vraiment un travail de l'ombre, comme le disait Mme la Présidente. Il est difficile de se rendre compte de tout ce qu'il représente en lisant simplement une page de rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Je sais bien, et ce ne sont d'ailleurs pas mes propos ce matin, que tout n'est pas parfait. Il y a toujours des marges de progression pour les élus, pour les services, pour tout le monde et, bien évidemment, nous nous inscrivons dans ces perspectives.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Les séances plénières se suivent et se ressemblent parfois. Chaque fois que je fais une remarque sur la modicité des enjeux et le manque d'ambition, vous essayez, bien évidemment, d'enfoncer un coin entre nous et les agents, comme si nous ne reconnaissions pas leur travail dont nous sommes parfaitement conscients. Ils l'accomplissaient très bien lorsque nous étions en majorité et ils l'accomplissent très bien aujourd'hui. Je vous invite donc à ne pas

trop vous inscrire dans cette voie-là. Ce n'est quand même pas nous qui, en six mois, avons eu deux manifestations de mécontentement ! Il ne s'agit donc pas de remettre en cause leur excellent travail. Ils le font comme ils le peuvent, en effectifs toujours *a priori* moins nombreux.

Nous allons examiner une série de rapports sur le personnel et je voulais juste me saisir de cet examen pour vous demander si nous pouvions avoir, tous les élus, la liste des emplois vacants. *A priori*, il serait au nombre de 80, s'agissant, en tout cas, du chiffre qui a été évoqué ce matin. Pourrions-nous, s'il vous plaît, avoir cette liste et cet état des lieux, poste par poste ?

Mme LA PRESIDENTE. – Avec grand plaisir ! Nous recompterons ensemble, sans aucun souci ! *(Sourires.)*

Ce à quoi je me référais n'est pas du tout en rapport avec ce que vous imaginez, monsieur LEGER. En fait, dans le tract qui nous a été distribué ce matin, il est question, dans le premier paragraphe, de la « mauvaise gestion des effectifs ». C'est juste pour moi une résonance en ce sens que c'est flécher directement les services de la DRH. Voilà pourquoi je me suis permise cette intervention dans le cadre de ce rapport relatif à la cartographie des métiers.

Souhaitez-vous, à ce stade, apporter des précisions, madame DEFEMME ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Je rebondirai sur les sujets qui seront évoqués au fur et à mesure de l'examen des dossiers.

La parole est à Mme BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des personnes âgées. – Je voudrais juste rappeler que nous avons rencontré à plusieurs reprises les syndicats. J'ai fait partie de ces groupes de travail, avec mes collègues Vice-présidents.

J'entendais ce matin que nous n'étions peut-être pas à l'écoute. Ce n'est pas du tout le cas : nous le sommes vraiment ! Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que je suis une ancienne syndicaliste, tout le monde le sait. Seulement, nous ne pouvons pas apporter des réponses positives à chacune des revendications.

Comme je l'ai dit tout à l'heure aux syndiqués avec lesquels nous avons discuté, nous nous sommes peut-être mal expliqués. Je suis donc prête – et je m'y engage – à leur expliquer le fonctionnement de la collectivité, à leur parler du budget et de ce que nous souhaitons. Mais on ne peut pas dire que nous ne les écoutons pas. A chacune de leurs demandes, nous étions plusieurs à les rencontrer, en essayant de comprendre leurs souhaits et leurs revendications. Je le répète, nous sommes prêts à leur expliquer les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas

répondre favorablement à toutes leurs demandes. C'est ce à quoi nous allons nous engager d'ici à la fin de l'année.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – J'en reviens à la présentation de cette cartographie des métiers. J'ai regardé évidemment tous les métiers présents au sein de cette collectivité, lesquels représentent une grande richesse. Certains peuvent d'ailleurs apporter des réponses en matière de formation. J'en parle parce que nous avons souvent parlé d'apprentissage ici. Bien sûr, il faut continuer à travailler cette question.

A l'heure où l'on voudrait supprimer les fonctionnaires, je me pose des questions vu la diversité de ces métiers et donc des réponses pouvant être apportées aux usagers de ce département et c'est le cas dans tous les départements. C'est donc incroyable de vouloir supprimer tous ces fonctionnaires compte tenu de tout ce qu'ils représentent en termes de richesse des métiers.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à valider la cartographie des métiers des agents de la collectivité. *(Adoptée à l'unanimité.)*

AVANCEMENTS DE GRADE 2017 :
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORT N°CD2017-09/1/5

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – La modification du tableau des effectifs interviendra au fur et à mesure des nominations relatives aux avancements de grade qui seront examinés lors des Commissions administratives paritaires qui se réuniront dans les prochaines semaines.

Il s'agit, bien évidemment, de permettre aux agents d'évoluer et la date d'effet de ces nominations pourrait être fixée au 1er juillet 2017, c'est-à-dire avec un effet rétroactif, afin de ne pas pénaliser les agents, sous réserve que les conditions statutaires soient réunies à cette date.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Avant de procéder au vote, je vous informe que, excusé, M. DAULNY quitte la séance et donne pouvoir à M. GAILLARD.

Je mets aux voix la proposition dont Mme DEFEMME vous a fait part. *(Adoptée à l'unanimité.)*

ACTION SOCIALE
COMMISSION PRÊTS & SECOURS

RAPPORT N°CD2017-09/1/6

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Je ne reviens pas sur la Commission Prêts & Secours qui, depuis plusieurs années, accorde aux agents des aides et des prêts.

Ce rapport vise à étendre ces possibilités de prêts et secours aux agents qui, en attente d'une décision de CLM, de CLD ou de grave maladie et se retrouvant transitoirement à demi-traitement, rencontrent des difficultés financières. Le dispositif serait également élargi aux assistants familiaux en l'attente du versement de leur salaire correspondant au placement d'enfants en cours de mois ou lorsqu'en cours de mois, le nombre de placements a augmenté.

Mme LA PRESIDENTE. – Comme quoi, nous ne sommes pas aussi « méchants » à l'égard de nos agents... En voilà un exemple ! Certes, je l'entends bien, nous sommes loin d'être parfaits, mais nous veillons à pallier les difficultés que certains rencontrent.

La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Je souhaite formuler un commentaire et revenir sur une phrase à laquelle vous vous êtes référée tout à l'heure.

Vous avez rendu hommage aux services de la DRH et vous avez bien raison. La DRH est une direction importante de la collectivité.

Certes, un tract nous a été distribué ce matin, mais il nous est arrivé à nous aussi, quand nous étions à votre place, d'être confrontés à des tracts et des revendications. C'est donc le cas quels que soient les hommes et les femmes qui occupent les responsabilités dans ce département.

Je n'ai pas percuté tout à l'heure lorsque vous vous êtes référée aux termes de ce tract concernant « la mauvaise gestion des effectifs », mais c'est là, non pas la DRH qui est mise en cause, mais l'exécutif lui-même. Je ne vois pas pourquoi les syndicats attaqueraient leurs propres collègues ; ce n'est pas la tradition. Les agents de la DRH sont des salariés comme les autres.

Ayant eu moi-même à assumer quelques responsabilités au niveau des personnels, je reconnais que des moments sont parfois un peu compliqués, mais il n'empêche que la DRH est au service de l'exécutif et met en œuvre ses orientations et décisions.

Vous dites ne pas être aussi « méchants » à l'égard des agents, mais vous êtes dans un rapport professionnel. En vertu du Code du travail lui-même, voire du Code des collectivités territoriales, il est du devoir de l'exécutif, comme de tout patron de protéger ses salariés. Cette Commission Prêts & secours fait précisément partie des outils qui sont là pour protéger moralement, physiquement et psychologiquement l'ensemble des salariés de cette collectivité. C'est un devoir de l'exécutif et le droit de chacun des agents de cette collectivité. Vous faites simplement votre travail et tant mieux si vous le faites bien, mais ne nous dites pas que vous n'êtes pas aussi « méchants ». Le monde du travail, ce n'est pas que de l'affectif ; au contraire, je crois même qu'il faut l'écarter pour pouvoir parler avec raison.

En tout cas, ne dites pas que les syndicats attaquent la DRH ou la mettent en cause. Non ! Ils expriment des inquiétudes et c'est normal qu'ils en aient parce que nous-mêmes, nous colportons l'inquiétude en parlant des finances publiques et de la baisse des dotations de l'Etat. Oui, l'impact les frappe directement. Ce n'est pas une attaque envers vous, s'agissant d'une variable d'ajustement. Comme dans l'entreprise privée, les postes dans la Fonction publique peuvent être aujourd'hui l'une des variables d'ajustement de la gestion des départements, voire des régions ou des communes.

Je crois donc qu'il ne faut chercher à diviser le personnel, mais il faut assumer. Franchement, du temps où nous avons exercé les responsabilités, nous avons aussi été saisis de tracts. Nous avons reçu les organisations syndicales avec lesquelles nous avions mis en place l'entretien mensuel dans le cadre duquel nous les écoutions. Certes, on ne peut pas toujours aller dans le sens de leurs revendications, mais il est compréhensible que dans une période assez troublée quant à l'avenir des collectivités, même si une pause devrait intervenir dans l'organisation territoriale, les agents soient extrêmement inquiets. A travers ce tract, j'y vois précisément la traduction de cette inquiétude. Il appartient là à l'exécutif de notre collectivité, et non pas à la DRH, d'apporter des réponses.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Il me semble que c'est quand même ce que nous essayons de faire le mieux possible. Nous appliquons exactement ce que nous dicte la loi, mais nous souhaitons aussi étendre ces prêts et ces aides à d'autres agents de la collectivité parce que nous nous sommes rendus compte que certains en avaient besoin. Le fait d'être en maladie, c'est déjà très pénalisant moralement et physiquement, mais il nous fallait aussi pallier le fait d'être, de surcroît, en difficultés financières ; d'où l'intérêt d'élargir ce dispositif aux agents concernés.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est allé au-delà de notre devoir et de nos obligations. C'est tout simplement ce que je voulais mettre aussi en avant. C'est être sensible à ce que nous pouvons faire au plus près.

La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD. – Pour rebondir sur les propos d'Eric JEANSANNETAS, le dialogue social, oui, évidemment ! Nous y sommes investis en plein et au quotidien. C'est tous les jours que Catherine DEFEMME, dans ses fonctions de Vice-présidente en charge des Ressources humaines, est présente sur ces thématiques avec nos collaborateurs, les agents du Département.

Il est vrai que les inquiétudes des agents sont bien réelles et tout à fait légitimes. Les organisations syndicales, les représentants élus du personnel nous les font remonter et ils sont complètement dans leur rôle. Maintenant, la nature de ces inquiétudes repose essentiellement sur toutes les conséquences en cascade de ces réorganisations territoriales qui se sont multipliées ces derniers mois, générant des modifications, des réorganisations qui, de toute façon, sont nécessaires. Effectivement, dans la durée, cela crée un malaise chez les agents, ce que nous avons parfaitement compris.

Nous sommes plusieurs à être complètement à l'écoute des agents. Nous avons répondu à chacune de leurs demandes de rendez-vous, multiplié les rencontres, syndicat par syndicat, chaque fois qu'un syndicat, qu'il soit d'ailleurs représentatif ou non, nous sollicitait. Nous les avons tous reçus à leur demande et nous continuerons à le faire. Comme vous l'avez d'ailleurs très bien dit, tel est notre devoir et tel est notre rôle ; il faut maintenir ce cap.

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai même appris à mes dépens qu'il ne fallait pas recevoir les syndicats non représentatifs, en tout cas procéder de façon différente et surtout ne pas les inclure dans les discussions sur la nouvelle organisation.

Oui, je suis dans l'affectif, ayant trouvé cela assez curieux, mais mes collègues, plus expérimentés que moi, m'ont expliqué quelles étaient les règles du jeu, la temporalité par rapport aux élections des diverses organisations. J'apprends donc, parfois avec surprise aussi, la dureté du monde syndical et de son fonctionnement.

Personne ne demande plus la parole ?....

Je mets aux voix les propositions visant à élargir les prestations de la Commission Prêts & Secours aux prêts « Compensation salariale » qui seront remboursables en une seule fois et attribués selon des modalités très précises :

- réservés aux agents en attente d'une décision du Comité médical ou de la Commission de réforme sur l'octroi d'un CLM, d'un CLD ou d'un congé pour grave maladie ;

- octroyés, à partir d'un rapport circonstancié rédigé par l'Assistante sociale du personnel, sur proposition de la Commission Prêts & Secours et par décision de l'Autorité territoriale ;

- également pour les assistants familiaux, après la mise en place d'une indemnité d'attente et en attente du versement du salaire correspondant au placement d'enfants en cours de mois ou lorsqu'en cours de mois – après calcul de la paie – le nombre d'enfants placés a augmenté ;

- le prêt « Compensation salariale » sera sollicité dès lors que l'agent sera susceptible de perdre une partie de sa rémunération ; son montant devra compenser sa perte de salaire ;

- l'agent s'engagera à le rembourser en une seule fois par le biais d'un prélèvement sur son salaire, dès que sa situation administrative sera stabilisée ;

- pour les agents en arrêt maladie – CLM, CLD ou grave maladie –, dans l'hypothèse où la décision du Comité médical serait défavorable, le prêt « Compensation salariale » pourra, à la demande de l'agent, être transformé en un prêt social classique avec un remboursement échelonné. *(Adoptées à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL : MODIFICATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'EXPLOITATION (CENTRE D'EXPLOITATION DE ROYERE-DE-VASSIVIERE) OUVERTURE DE L'EMPLOI AU CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX

RAPPORT N°CD2017-09/1/7

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Initialement, deux agents du Parc avaient souhaité intégrer le centre d'exploitation. Finalement, un seul a confirmé cette demande. L'agent concerné souhaite intégrer un poste au centre d'exploitation de ROYERE-DE-VASSIVIERE. Or les postes dans les centres ne sont pas ouverts aux agents titulaires du grade d'agent de maîtrise.

Il est donc nécessaire de procéder à une modification et, à titre expérimental, d'ouvrir un emploi d'agent d'exploitation du centre d'exploitation de ROYERE-DE-VASSIVIERE au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux. Il s'ensuit la suppression de l'emploi d'agent d'exploitation au grade d'adjoint technique et la création d'un poste d'agent d'exploitation au grade d'agent de maîtrise territorial.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble des propositions présentées, relatives à la modification d'un emploi d'agent d'exploitation au sein du Pôle Aménagement et Transports.

Ces propositions portent notamment sur la modification du tableau des emplois de la collectivité et la modification du tableau des effectifs de la collectivité.

L'organigramme du Pôle Aménagement et Transports ne sera pas impacté par cette décision. *(Adopté à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
CREATION D'UN EMPLOI TECHNIQUE
AU SEIN DU COLLEGE OCTAVE GACHON (PARSAC)
ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI TECHNIQUE
AU SEIN DU COLLEGE JULES MAROUZEAU (GUERET)

RAPPORT N°CD2017-09/1/8

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Le collège, qui comptait 154 élèves dont 147 demi-pensionnaires en 2016, a accueilli 143 élèves dont 140 demi-pensionnaires à la rentrée 2017. Les effectifs étant sensiblement constants et sur la base des critères de ratios dont nous avons parlé tout à l'heure, il a donc été décidé de créer un poste au collège de PARSAC.

Parallèlement, un poste de lingère étant vacant depuis plusieurs années au collège Marouzeau, il est proposé de supprimer ce poste.

Il s'agit donc de supprimer le poste d'agent technique, dominante lingerie au collège de Marouzeau et de créer un emploi technique, agent polyvalent, dominante entretien au collège de PARSAC.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Mon intervention est tout à la fois des interrogations et des précisions. Pardon de parler aussi du collège de PARSAC, mais nos mandats d'élus se nourrissent de nos expériences professionnelles et personnelles.

Je ne comprends pas la relation de cause à effet entre la création d'un poste au collège de PARSAC et la suppression d'un poste à Marouzeau, et je ne comprends pas que les mêmes raisons donnent des conclusions différentes.

Tandis que le collège Marouzeau n'a pas perdu de mètres carrés et a gagné des élèves, un poste y est supprimé. Dans le même temps, il est précisé qu'un poste est créé au collège de PARSAC, en indiquant qu'il y a une augmentation, en tout cas une stabilité des effectifs. J'en profite pour préciser qu'il s'agit, non pas de la création d'un poste, mais de la transformation d'un poste renfort en poste statutaire. Je n'aurai donc pas un agent de plus, mais, et c'est un peu différent, un agent titulaire qui viendra sur un poste occupé jusqu'à présent par un contractuel.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – C'est une avancée que vous appréciez, madame GUILLEMOT !

Mme GUILLEMOT. – Absolument, et j'en suis ravie, mais je ne gagne pas un agent. Pour moi, c'est une transformation d'un poste renfort en poste statutaire. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – C'est quand même une création d'emploi puisque ce poste sera occupé par un agent titulaire.

Mme GUILLEMOT. – En tout cas, je précise que je n'ai pas un agent en plus malgré une salle d'évolution que l'on vient d'inaugurer, et j'en suis ravie, ce qui va entraîner des mètres carrés supplémentaires à entretenir.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Il me semble que vous avez quand même un agent à temps partiel qui a été affecté précisément pour l'entretien.

Mme GUILLEMOT. – Jusqu'au mois de janvier !

Mais là, mon interrogation concerne le collège Marouzeau. Je vous l'ai dit, des mètres carrés n'ont pas été supprimés et il est constaté une augmentation des effectifs à la rentrée. Cela veut dire – et nous parlions tout à l'heure du collège de SAINT-VAURY – que l'on utilise des ratios – et c'est normal, il faut avoir des critères très cartésiens pour les dotations agents –, mais j'ai l'impression que les mêmes causes n'entraînent pas les mêmes effets.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Sauf que le poste qui était inoccupé justement à Marouzeau vient du fait que l'emploi de lingère n'est pas suffisamment justifié, un agent se partageant ces tâches avec d'autres activités. Ce poste était donc effectivement vacant depuis un certain temps.

Mme GUILLEMOT. – Vous supprimez un poste de lingère dans un établissement scolaire, mais comme vous l'avez précisé, quasiment tous les agents sont très polyvalents : quand il n'y a pas de travaux propres à la lingerie, l'agent est utilisé à l'entretien, à d'autres tâches.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – En fait, il est constaté qu'actuellement, il n'y a pas de besoins supplémentaires.

Mme GUILLEMOT. – Pardon, mais je ne dois pas bien comprendre. Tandis qu'il est constaté une augmentation des effectifs et pas de diminution des mètres carrés, comment la dotation peut-elle être modifiée ? Cela signifierait-il qu'auparavant, le collège de Marouzeau était surdoté ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Oui, tout à fait, et ce par rapport aux ratios ! D'ailleurs, nous en avons parlé avec la principale. Nous avons eu une réunion et nous en avons discuté. Effectivement, ce qu'elle demandait, c'était, non pas une augmentation du nombre d'agents, mais simplement une réorganisation, une répartition des tâches, ce que les services de l'Education et de la DRH ont fait en fonction de ses demandes.

Mme GUILLEMOT. – Alors, je pense qu'il est urgent, compte tenu de toutes les interrogations qui sont les nôtres, que nous soient présentées, un jour, de façon beaucoup plus précise, les dotations agents, établissement par établissement. Nous parlions de dialogue de gestion ; je crois que ce sera vraiment le moment. Nous n'y voyons vraiment pas clair.

Mme LA PRESIDENTE. – De façon globale ?

Mme GUILLEMOT. – Oui, absolument.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien.

La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Nous ne pouvons pas nous satisfaire, en tout cas nous, les représentants du Conseil départemental au conseil d'administration du collège Marouzeau, de la suppression d'un poste de lingère. Certes, ce n'est pas le seul, mais cet établissement dispose d'un internat. Le poste de lingère est donc plutôt justifié. J'espère, si la personne n'a pas été remplacée, que le service n'est pas assuré par un emploi aidé. Il serait regrettable qu'un emploi statutaire disparaisse au profit d'un emploi aidé voué lui-même à disparaître dans les mois à venir et que ce service ne puisse plus être assuré.

Pour ma part, je ne me satisfais pas d'entendre dire que le collège Marouzeau était surdoté. C'est un établissement qui a des mètres carrés plus qu'il n'en faut et force est de reconnaître que ces anciens établissements ne sont pas d'une ergonomie certaine. Avec de telles salles de classe et des grands couloirs comme peut en compter le collège Marouzeau, la dotation était complètement justifiée.

Si je me souviens d'un collège qui était surdoté et c'était également justifié, ce n'était pas celui-là, en tout cas.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – J'entends bien vos arguments et le débat qui s'instaure au sujet de ce collège Marouzeau.

Simplement, je pense que la principale du collège est parfaitement apte à nous donner son avis et lorsque nous avons eu des échanges avec elle, elle nous avait fait part de ses demandes. C'est tout !

M. JEANSANNETAS. – Je reformule mon interrogation : qui assure aujourd'hui la fonction de lingère ? Cette mission est-elle accomplie par un emploi aidé ? C'est tout !

Si un emploi statutaire est supprimé au profit d'un emploi aidé voué lui-même à disparaître…

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Non, il n'y a pas d'emploi aidé ! C'est un agent titulaire qui assure cette fonction.

M. JEANSANNETAS. – Je ne dois pas être assez clair. Une dotation d'un certain nombre de fonctionnaires était affectée au collège. On décide de supprimer le poste de l'un d'entre eux, en l'occurrence un poste statutaire. Y a-t-il aujourd'hui dans les effectifs un emploi aidé qui accomplit les missions ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Non !

M. JEANSANNETAS. – Vous êtes sûre ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Oui !

M. JEANSANNETAS. – Aucun emploi aidé n'est aujourd'hui affecté au service du collège Marouzeau ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Non !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous ne les connaissons pas tous, mais il vient de m'être confirmé à l'instant qu'il n'y a pas d'emploi aidé au collège Marouzeau parmi les agents du Département.

M. JEANSANNETAS. – Vous nous dites avoir échangé avec la principale. Qu'elle vous demande une réorganisation, je l'entends. Connaissant très bien la principale et son

pragmatisme, je n'ai donc pas de soucis. Mais je vous posais la question de savoir si vous ne supprimiez pas un poste statutaire pour avoir des emplois aidés.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons compris la fragilité des emplois aidés aujourd'hui. Il faudrait que nous soyons quelque peu inconscients ! Depuis déjà quelque temps, nous évitons au maximum de prendre des risques et nous continuons en ce sens.

En tout cas, merci d'avoir partagé votre vision autour de problématiques qui sont probablement évoquées en conseil d'administration.

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons sans doute procéder à un vote en deux temps... *(Plusieurs Conseillers départementaux acquiescent.)*

Je mets aux voix la proposition concernant la suppression d'un emploi technique au sein du collège Marouzeau à GUERET. *(Adoptée par 16 voix pour et 14voix contre.)*

Je mets aux voix la proposition visant à créer un emploi technique au sein du collège de PARSAC. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Les modifications seront apportées aux tableaux des emplois et des effectifs de la collectivité et à l'organigramme des deux collèges creusois concernés.

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE 3-3, ALINEA 2
DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES À LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT N°CD2017-09/1/9

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Nous avons parlé tout à l'heure du manque d'attractivité de la Creuse dans certains domaines. Nous en avons là un exemple puisque, malgré des appels à candidatures réguliers, il nous est difficile de recruter des fonctionnaires sur des emplois spécifiques de la collectivité.

Ces postes concernent en particulier des agents de catégorie A. Même dans le domaine social, l'attractivité fait défaut à notre département pour recruter des psychologues, des médecins, voire des assistantes sociales. Là, il s'agit plutôt de postes administratifs. Afin de les pourvoir, il nous est donc proposé de pouvoir faire appel à des contractuels puisque nous n'avons pas de statutaires intéressés par ces fonctions en Creuse.

En résumé, six postes sont concernés : un contrôleur de gestion, un conseiller en organisation, un acheteur public, un chef de projet informatique, un responsable technique, milieux aquatiques, unité Environnement au sein du Laboratoire départemental d'Analyses de la Creuse et un facilitateur des clauses sociales. Ces postes concernent différents services.

La proposition de Mme la Présidente vise à pouvoir recourir au recrutement d'agents contractuels de catégorie A afin de pourvoir ces postes.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. BAYOL.

M. BAYOL. – Vous pointez là une problématique importante et générale en termes de recrutement, notamment des agents de catégorie A. C'est une réalité dans toutes les collectivités. Nous en parlions dernièrement à la Conférence nationale des Territoires. Je mettais l'accent sur les propos de M. Darmanin qui, lors de notre séance au Comité des Finances locales, laissait présager d'importantes économies dans les dépenses de l'Etat. Selon la Cour des Comptes, si les collectivités ont fait leur travail en termes d'économies, ce n'est pas le cas de l'Etat, d'où ces perspectives de coupes sombres dans les dépenses de l'Etat.

Précédemment, c'était ce que l'on appelait la RGPP qui nous a vraiment « vidés » de beaucoup de personnels de cette catégorie, avec un effet économique et culturel évident sur le territoire.

Je nous remets en garde aujourd'hui. Il est vrai que les collectivités sont « à l'os », voire plutôt « à la moelle ». Attention donc à ce que le Gouvernement va envisager en termes d'économies de l'Etat ! Je crains que ce soit encore les territoires ruraux qui soient impactés.

M. FOULON. – C'est sûr !

M. BAYOL. – Oui, nous en sommes quasiment tous certains vu ce que nous avons vécu depuis des années !

Je mets donc en garde également ce gouvernement de ne pas sacrifier les territoires ruraux. Ce sont toujours eux qui souffrent dans ces cas-là. Ce sont, non pas les ministères qui sont concernés, mais plutôt les services décentralisés ou déconcentrés.

Je tenais juste à revenir sur cet aspect des choses.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous le partageons complètement et nous avons d'ailleurs souvent échangé à ce sujet. Après la RGPP, ce fut aussi la MAP, la Modernisation de l'Action Publique. Voilà dix ans que les réorganisations au niveau de l'Etat se succèdent.

D'ailleurs, nous pourrions nous interroger sur les services qui ont été transférés, décentralisés aux collectivités locales, en particulier aux Conseils départementaux : si les agents dont un certain nombre étaient là ce matin étaient toujours personnels d'Etat, combien seraient-ils aujourd'hui ?

Certes, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette réflexion, mais voilà longtemps que nous aurions vu aussi un certain nombre de moyens en termes d'accès aux services publics rabotés de toutes parts. Nous tenons encore aujourd'hui, mais combien de temps allons-nous pouvoir tenir ? C'est ce que disent les agents qui écoutent les informations et ils lisent dans la presse les annonces qui sont faites. Nous ne pourrons pas être un bouclier jusqu'au bout du bout. Il y a une limite et vous la connaissez. En tout cas, comme le dit le Président de la République ou le Gouvernement, ce sont les citoyens qui ont appelé cette majorité à gouverner la France. Nous sommes donc invités à nous plier au pouvoir des citoyens. Voilà ce qu'il nous est dit aujourd'hui !

C'est assez compliqué, en effet, pour les collectivités. Nous verrons si nous pourrons tous influer ou pas en fonction des particularités de la ruralité.

En tout cas, voilà un bel exemple de postes vacants et non pourvus depuis plusieurs mois ! Le contrôleur de gestion est parti depuis plusieurs mois par mutation volontaire. Nous avons organisé plusieurs jurys de recrutement et aucun candidat n'était apte à pourvoir ce poste. Pour l'emploi de conseiller en organisation, des jurys ont aussi été organisés et de même pour les emplois d'acheteur public, de chef de projet informatique, etc.

Les postes vacants ne témoignent pas d'une volonté de notre majorité de ne pas les pourvoir, bien au contraire ! Bien d'autres paramètres interviennent en la matière.

La parole est à M. DUMONTANT.

M. DUMONTANT. – Je souhaite juste poser une question précise sur le poste de conseiller en organisation. En quoi consistent les missions de ce personnel ?

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, ce poste a été défini lorsque vous a été présenté voilà déjà quelques mois le nouvel organigramme de la Direction générale des Services. Le conseiller en organisation est en adjoint sur des volets projets auprès du DGS.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Ces postes qui sont donc ouverts au recrutement d'agents contractuels sont-il actuellement pourvus ou s'agit-il encore aujourd'hui d'emplois vacants ?

Mme LA PRESIDENTE. – Le contrôleur de gestion est arrivé voilà à peine un mois au sein du Conseil départemental et je puis vous dire qu'il est à l'œuvre.

Il en est de même de l'acheteur public au Bureau des marchés et concernant l'emploi de facilitateur des clauses sociales à la Direction de l'Insertion et du Logement, le poste vient d'être de nouveau pourvu. J'ajoute que sur le poste de conseiller en organisation, un candidat statutaire a postulé, mais en détachement, il n'est pas encore disponible.

Mme MARTIN. – En fait, je pose ces questions compte tenu de votre proposition dans le rapport, ainsi formulée : « Je vous invite à autoriser le recours au recrutement d'agents contractuels ». Je m'interroge donc. Vous nous invitez à vous y autoriser, alors que ces emplois sont déjà pourvus ! C'est, en tout cas, ce que je comprends.

Mme LA PRESIDENTE. – Ils l'ont été parce que nous n'avions pas d'autres moyens de les pourvoir. En fait, c'est une modification qui nous permettra de conserver ces personnels sur ces postes-là si vous acceptez de valider cette proposition ; sinon, à la fin du mois, il sera mis fin à leur contrat, quitte à relancer des jurys de recrutement.

C'est vraiment le résultat de longs mois de jurys de recrutement qui n'ont pas porté leurs fruits. Or, comme le disait M. BAYOL précédemment, il est indéniable que ces postes font défaut à la collectivité.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Concernant ces restructurations de personnels, il est clair que nous sommes dans un objectif gouvernemental et donc national de réduction de la dépense publique, effort auquel le Président de la République veut que les collectivités participent.

Alors, en face, veut-il une réduction des services ? Je n'en sais rien, en tout cas il ne le dit pas ouvertement. Veut-il une réduction du nombre de personnels ? Oui, et c'est très clair ! Or, et telle est la difficulté, les deux sont intimement liés, c'est-à-dire que certains services n'existent que par la présence humaine. C'est clairement le cas dans les services à la population, s'agissant de la petite enfance, de la prise en charge de la dépendance, etc.

Je souhaite poser une question sur le poste de contrôleur de gestion, un poste que nous avions créé en son temps. A un moment donné, il nous est apparu absolument indispensable d'avoir une vue plus précise sur la situation budgétaire d'un ensemble d'organismes avec lesquels nous avions des relations, je dirais privilégiées. Je veux parler des organismes à la périphérie, des organismes satellites du Conseil général, type le SDIS, le Laboratoire départemental d'Analyses, le Conservatoire Emile-Goué, etc.

C'est une question qui porte sur les fonctions de ce contrôleur de gestion actuel : continue-t-il à intervenir sur ce type d'organismes ? Un contrôleur, par définition, contrôle, mais c'est, en fait, surtout une mission de conseil et d'assistance, autant sinon plus qu'une mission de contrôle. Ou s'agit-il simplement d'une aide à la Direction des Finances et du Budget de la collectivité ? En fait, s'agit-il toujours de la même mission, si je puis dire ?

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait, monsieur LOZACH.

Le départ de la personne qui occupait ce poste précédemment nous a bien fait percevoir, même si nous en étions déjà convaincus, la fragilité dans nos relations avec des tiers, mais même en termes d'analyses, d'un certain nombre de processus, d'analyses financières, oui, mais pas seulement. En tout cas, c'est bien la raison pour laquelle nous étions impatients d'accueillir un nouveau contrôleur de gestion au sein de la collectivité.

Vous le savez et vous les avez cités, certains organismes satellites dépendent parfois financièrement du Conseil départemental. Il s'agit donc de bien mesurer aussi, dans les mois à venir, l'impact qu'induirait, encore une fois, un « rabotage » de nos moyens financiers, s'agissant et de ne pas faire n'importe quoi et de bien privilégier ceux qui sont les plus fragilisés.

Je citerai un exemple et je me le permets puisqu'il n'est pas là : le Président du SDEC ne manque pas de rappeler que le Département ne lui octroie plus de dotation. N'empêche que c'est grâce au contrôle de gestion que nous avions pu percevoir que ce syndicat avait un fonds de roulement de plusieurs millions d'euros !

Il s'agit juste de donner en priorité à ceux qui ont besoin d'être soutenus. Après, nous adaptons, mais tout cela est aussi un accompagnement et une veille au fil de l'eau, au fil des mois et des ans, qui est nécessaire pour nous aider à prendre les décisions justes et équitables.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à autoriser le recours au recrutement d'agents contractuels de catégorie A sur le fondement de l'article 3-3, alinéa 2 en vertu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale pour six emplois permanents de la collectivité, et à adopter l'ensemble des propositions portant notamment sur la modification du tableau des emplois de la collectivité. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Le rapport suivant est relatif à une modification, conséquence directe et logique de la gestion de la compétence « transport » désormais assurée par la Région. Nous conservons à notre charge l'organisation et la gestion du transport des élèves en situation de handicap, plus cette gestion des aides « transport », qui est une volonté départementale depuis plusieurs années.

PERSONNEL DEPARTEMENTAL :
RATTACHEMENT DE LA MISSION « TRANSPORTS DES ELEVES HANDICAPES ET GESTION DES AIS ET DES ASR » AU PÔLE JEUNESSE ET SOLIDARITES

RAPPORT N°CD2017-09/1/10

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Comme vous l'indiquiez à l'instant, madame la Présidente, avec le transfert des transports scolaires à la Région, il restait un poste qui relevait jusqu'alors de la Direction des Transports, sachant que l'agent concerné est chargé du transport des enfants en situation de handicap. Il a paru judicieux qu'il intègre le Pôle Jeunesse et Solidarités et, plus précisément, la Direction Enfance –Famille – Jeunesse, ce qui lui permettra d'être plus proche des services sociaux concernés. Par ailleurs, les échanges et le travail en seront facilités.

Il est donc proposé de supprimer la Direction des Transports et les emplois afférents puisque, en vertu du transfert de la compétence « transport », tous les agents sont dispatchés, relevant dorénavant de la Région, et de transférer le dernier concerné par le transport des élèves en situation de handicap vers la Direction Enfance – Famille – Jeunesse.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous allons donc là bien supprimer des postes de l'organigramme du Conseil départemental de la Creuse. Il faudra en tenir compte s'il nous est dit dans quelque temps que nous avons supprimé x emplois à l'organigramme !

En tout cas, il nous paraissait, en effet, logique et important que cette mission afférente au transport des élèves en situation de handicap intègre le Pôle Jeunesse et Solidarités.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la nouvelle organisation de la Direction Enfance – Famille – Jeunesse et à la suppression de la Direction des Transports suite au transfert de compétence à la Région.

Les propositions portent notamment sur la modification du tableau des emplois de la collectivité et de celui des effectifs de la collectivité, sur la modification de l'organigramme de la Direction Enfance – Famille – Jeunesse et sur la suppression de l'organigramme de la Direction des Transports. *(Adopté à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL :
NOUVELLE ORGANISATION DU PARC DEPARTEMENTAL
(SUPPRESSION D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF ET
CREATION D'UN EMPLOI DE MECANICIEN)

RAPPORT N°CD2017-09/1/11

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Suite au départ en retraite d'un agent qui était chargé de la facturation et du mandement, les missions ont été réorganisées et partagées entre différents agents du Parc départemental des services de comptabilité et administratifs.

Il est donc proposé, dans un premier temps, de supprimer ce poste et, dans un deuxième temps, de créer un nouveau poste de mécanicien, sachant que l'atelier du Parc fait face à une charge de travail importante. Le parc des engins est étendu et étant donné que nous allons arriver dans une période un peu plus tendue, il faudra que les engins soient en bon état de marche ; d'où cette proposition de création d'un poste de mécanicien au sein du Parc.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Quel a été l'avis émis en CT ?

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Avis favorable !

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à supprimer l'emploi de chargé de la facturation et du mandatement et à créer un nouveau poste de mécanicien au sein de la section Atelier du Parc départemental. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
SUPPRESSION DE L'EMPLOI DE CHEF DE MISSION ECONOMIE ET TOURISME

RAPPORT N°CD2017-09/1/12

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rapporteur. – Ce rapport nécessite aujourd'hui d'être ajourné parce que le Comité Technique qui s'est réuni vendredi dernier n'a pas prononcé un avis définitif sur ce dossier. Nous sommes donc dans l'obligation de le retirer et le Comité Technique a un mois maximum pour se réunir et statuer de nouveau sur ce dossier.

Mme LA PRESIDENTE. – En conséquence, ce rapport est ajourné.

Mes chers collègues, étant donné que nous avons achevé l'examen des rapports relevant de la première commission, je vous propose d'interrompre là nos travaux.

Avant la reprise de notre séance à quatorze heures, j'invite les première, deuxième et cinquième commissions à se réunir pour l'examen des motions et vœux déposés.

La séance est suspendue.

(Suspendue à douze heures cinquante-cinq,
la séance est reprise à quatorze heures cinq.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

Dans la suite de l'ordre du jour, nous en sommes parvenus à l'examen des rapports dont la deuxième commission « Solidarités » a eu à connaître.

AIDES FINANCIERES :
REVISION DU FONDS D'INSERTION PROFESSIONNELLE
ACTUALISATION DU QUOTIENT FAMILIAL

RAPPORT N°CD2017-09/2/13

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, rapporteur. – Avant de vous faire part des propositions dont ce rapport fait l'objet, je tiens à préciser qu'un correctif vous a été remis. Ce document annule et remplace l'annexe jointe au rapport.

Mme la Présidente nous propose :

- d'adopter les modifications relatives à la fiche du règlement départemental des aides correspondant au FIP, le Fonds d'insertion professionnelle ;

- d'approuver la revalorisation du quotient familial applicable aux aides financières de solidarité et de le porter à 630 € ;

- de modifier les fiches du règlement départemental des aides au titre du Fonds départemental de lutte contre la précarité, de la Carte transport solidarité, du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté, du Fonds d'aide sociale à l'enfance, du Fonds de solidarité logement, du Passeport Vie associative, du Micro crédit social, du Règlement intérieur du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté et du Règlement intérieur du Fonds de solidarité logement ;

- de donner délégation à la Commission permanente pour revaloriser autant que de besoin le montant du quotient familial.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Avant de procéder au vote, je vous informe que, excusés, Mme CHAMBERAUD a donné pouvoir à M. LABAR, M. DUMONTANT à M. LEGER, Mme JOUANNETAUD à M. LOZACH et M. JEANSANNETAS à Mme CAZIER. Par ailleurs, en attendant de nous rejoindre, M. BAYOL a donné pouvoir à Mme MARTIN.

Je mets aux voix les propositions dont vient de vous faire part M. MORANÇAIS. *(Adoptées à l'unanimité.)*

EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE EN CREUSE

RAPPORT N°CD2017-09/2/14

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, rapporteur. – La nouvelle délégation de service public a été signée en 2015 pour dix ans avec SIRMAD Téléassistance, établissement de la Fondation Partage et Vie.

Les faits marquants en 2016 concernent principalement les travaux de maintenance effectués par l'équipe d'installateurs de la plateforme, ainsi que les mises aux normes de sécurité électrique dans le cadre d'une convention de partenariat entre Domo Creuse Assistance et AEL, Avenir Electrique de Limoges.

Deux évaluations ont eu lieu dans l'année dans le cadre des projets DOMOLIM et ICARE.

La mise en évidence de l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées à domicile, aussi bien en termes de sécurité et d'autonomie qu'au titre du lien avec l'environnement social et familial, a été démontrée.

L'expérimentation des tablettes doit se poursuivre sur deux ans, notamment dans le cadre d'un travail avec les intervenants à domicile puisque nous avons observé l'évolution des pratiques professionnelles et donc une meilleure prise en charge de la dépendance.

Dans le cadre de la loi ASV, nous avons appliqué la réforme de l'APA avec la mise en place des tickets modérateurs sur les packs. Dans le cadre de la Conférence des financeurs, une aide est apportée à tous ceux qui ne bénéficiaient d'aucun droit jusqu'à maintenant. Il est à noter que, aujourd'hui, 105 bénéficiaires ont perçu 50 % du montant annuel engagé au titre de leur abonnement au pack domotique, et ce pour un montant de 16 891 €.

Sur 2016, il a été enregistré 741 nouveaux abonnés, ce qui porte le nombre total d'abonnés à 3 293 dont 1 222 bénéficiaires du pack domotique et 2 071 bénéficiaires de la téléassistance. 402 packs ont été installés sur 2016 et le nombre d'alarmes, porté de 55 000 en 2015 à 68 500 en 2016, est en augmentation. Ce sont 188 alarmes par jour et plus de 45 500 appels sortants de convivialité émis en 2016, contre 24 015 en 2015. L'augmentation des appels de convivialité s'explique par le fait qu'auparavant, il n'étaient destinés qu'aux abonnés au pack domotique et qu'ils le sont, avec la mise en place de la nouvelle DSP, à l'ensemble des 3 300 abonnés pack et téléassistance.

La plateforme de téléassistance creusoise fonctionne 6 jours sur 7, de 9 heures à 18 heures et, en dehors de ces périodes, c'est la plateforme principale de SIRMAD Téléassistance, situé à Naves en Corrèze, qui est opérationnelle 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Les tarifs appliqués sont de 38 € pour le pack domotique, de 10 € pour les bénéficiaires du minimum vieillesse et de 18 € pour la téléassistance simple.

Une communication importante est régulièrement diffusée, aussi bien par des dépliants d'information et des participations à des manifestations grand public pour la promotion du dispositif que par de l'accueil téléphonique des usagers.

Concernant le bilan financier, il est à constater un excédent de 396 488 €. Cet excédent est principalement dû au déploiement des packs et sera lissé sur la convention puisque, pour l'année 2018, il est prévu des charges supplémentaires avec la fourniture des tablettes dans le cadre de l'expérimentation et l'embauche d'un technicien à ce titre. Il est bien évident que si cet excédent se poursuivait, nous pourrions envisager de revoir à la baisse la dotation à DCA.

Telles sont les précisions que je souhaitais apporter, sachant que je suis disposée à répondre à d'éventuelles questions.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je souhaite poser trois questions.

Tout d'abord, il est indiqué dans le rapport qu'en 2016, en termes d'installations, nous ne comptions plus en moyenne que 6 demandes mensuelles, contre 24 précédemment. Quelle en est la raison ?

Ensuite, avons-nous une idée de l'apport de la tablette ? Disposez-vous d'un premier bilan ? Je pose la question, ayant bien compris que le bilan final n'est pas établi.

Enfin, est-il possible de faire déjà un bilan de ce qui a été modifié par rapport aux interventions d'urgence ? Il avait été dit en effet que le SDIS ne pouvait pas intervenir

systématiquement. Nous avions donc essayé de trouver une autre solution et vous aviez proposé l'appel au voisinage, en particulier. Savons-nous déjà ce qu'il en est à ce sujet ou est-il prématuré d'en parler ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, rapporteur. – En réponse à votre première question, les TMS, les travailleurs médico-sociaux, induisaient auparavant un grand nombre de demandes. Aujourd'hui, nous allons faire un rappel effectivement dans les UTAS puisqu'il est constaté moins de demandes, ce qui est peut-être dû à un mouvement des TMS un peu plus important, qui n'a pas permis de promouvoir un développement plus conséquent.

M. LEGER. – Ce n'est pas dû à une volonté de réduire les équipements ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, rapporteur. – Non, pas du tout, bien au contraire ! C'est pourquoi nous envisageons pour 2018 de remotiver les TMS, leur faire comprendre qu'il est important de préconiser les packs domotiques et qu'il faut absolument reconquérir de nouveaux abonnés.

Mme LA PRESIDENTE. – Votre remarque m'interpelle, monsieur LEGER. S'agissant d'une délégation de service public, voulez-vous dire que notre délégataire pourrait éventuellement minimiser la mise à disposition de packs domotiques ?

M. LEGER. – Non, pas du tout ! En fait, en commission APA, d'après ce que nous disent les TMS, il est préconisé ou pas l'installation du pack domotique. Mais je parle de nous, Conseil départemental, puisque nous sommes en quelque sorte « donneurs d'ordre » dans cette affaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Je dirais prescripteurs !

En fait, les personnes âgées étaient habituées à un pack très simple, style Biotel. J'ai pu le constater à maintes reprises, s'agissant plutôt de ce petit boîtier posé sur la table de nuit que de ce médaillon suspendu à leur cou. C'est donc dire toute l'importance qu'elles accordaient à cet objet qui, pour nous, est évidemment pertinent et a montré toute son efficacité pour les secourir en cas de besoin.

De la même façon, lorsqu'il est préconisé à ces personnes âgées d'aménager leur habitat, comme de remplacer une baignoire par une douche dans la salle de bains, la plupart du temps, malheureusement, elles en prennent la décision une fois qu'un accident s'est produit ou à la suite d'une hospitalisation. C'est souvent une difficulté omniprésente et qui, avec la montée en gamme du pack, perdure dans la mise en accessibilité à ces nouveaux services innovants. En fait, c'est tout ce qui a trait à la silver économie que vous évoquiez précédemment, monsieur LEGER.

Au fil des générations, il devient de plus en plus évident de s'équiper d'un pack domotique à domicile, mais ce n'est pas forcément ce que demandent en priorité les personnes âgées de plus de 80-85 ans, même au-delà. Ce qu'elles réclament avant tout, c'est de l'aide humaine, accompagnante. Ce n'est vraiment qu'à la suite de longues conversations et souvent avec le concours des aides à domicile qu'elles se résolvent à opter pour ce genre d'équipement. En fait, ce n'est pas si évident que cela.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Pour rassurer Jean-Luc LEGER qui participe de manière très assidue à la commission APA – Jean-Baptiste DUMONTANT est souvent présent à nos côtés – jamais aucune consigne, quelle qu'elle soit, n'est donnée pour limiter le nombre de packs domotiques. Bien au contraire, dans les plans APA, ils sont souvent préconisés par nos TMS et, comme le dit la Présidente, nous avons l'impression qu'il y a quelques blocages. Au départ, peut-être avons-nous assisté à une montée en puissance. Maintenant, comme vous l'a indiqué Marie-Christine BUNLON, nous allons faire passer le message aux UTAS afin que nos TMS APA se remobilisent pour expliquer tout l'intérêt d'être équipé du pack domotique et, sans l'imposer, le proposer.

Quant au réseau de solidarité, j'ai participé à plusieurs réunions avec les services, le SDIS et le Colonel. L'expérimentation a commencé avec un peu de retard, si bien que nous n'avons pas les premiers retours, mais il est indéniable que le nombre de secours sollicités a légèrement diminué et donc a été contenu. Il semble que ce soit dû précisément à ce réseau de solidarité. En tout cas, nous sommes toujours dans cette perspective visant à essayer de limiter les sorties des sapeurs-pompiers lorsqu'il peut être construit autour de la personne qui n'a pas de référent un réseau de solidarité et de proximité.

Il a aussi été évoqué à une époque, et ce par nos chargés d'insertion professionnelle, certains bénéficiaires du RSA que nous pourrions inclure dans le contrat d'engagement réciproque, mais aussi les élus des petites communes, les mairies, etc. Nous y travaillons donc, mais nous n'avons pas de premier bilan pour l'instant.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, rapporteur. – Pour répondre à la question de M. LEGER sur les tablettes, vous savez que nous avions initialement travaillé à une tablette spécifique « personnes âgées ». Finalement, nous sommes revenus sur le sujet et il sera fourni des tablettes utilisables par tous. Mais, et tel est le problème majeur, les intervenants à domicile n'en connaissent pas vraiment le fonctionnement. Nous allons donc être dans l'obligation de recourir à des techniciens pour cette expérimentation, qui formeront ces intervenants à domicile à l'utilisation de la tablette.

Je vous précise également que nous avons une rencontre prévue la semaine prochaine ou dans quinze jours avec Mme SANCIER justement pour revoir les objectifs de cette DSP et s'ajuster au plus près des besoins du territoire.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Evidemment, il ne s'agit pas d'installer des packs pour le plaisir d'en installer ! Il faut que cela corresponde à un besoin. Nous connaissons tous des personnes âgées équipées d'un bracelet ou d'un bouton pressoir qui, certes, l'actionnent parfois par mégarde, mais en cas de chute, c'est efficace pour éviter de mauvaises aventures, comme le fait de passer une nuit, par exemple, à terre sur un sol froid quand personne n'est dans la maison.

Sur tel ou tel élément du pack domotique, chacun peut, bien sûr, avoir son avis, mais je prends l'exemple du chemin lumineux dont la démonstration est probante : il permet d'éviter des chutes nocturnes, des fractures ou d'autres complications. Pour la Sécurité sociale, ce dispositif présente beaucoup d'intérêt, consciente de toutes les économies qu'elle réalise du fait d'un nombre moindre de chutes, d'opérations, etc. Ce n'est donc pas un gadget, ce dont nous sommes tous persuadés.

Mme LA PRESIDENTE. – Moi la première, pour avoir rappelé régulièrement l'effectivité et l'efficacité de ce système auprès des personnes âgées ! Ce n'est pas du tout ce que je voulais dire et je n'en conteste absolument pas l'utilité, bien au contraire ! Je dis simplement que s'en équiper nécessite de la part de la personne âgée l'adhésion au processus et c'est peut-être, en fait, le plus difficile. Le plus difficile n'est pas d'installer la technique et de la faire fonctionner, mais dans nombre de situations, c'est de recueillir la volonté de la personne âgée que, par ailleurs, nous devons absolument respecter. Il faut souvent du temps pour parvenir à mettre en place ce système dans sa vie privée et personnelle et c'est, bien entendu, à sa convenance.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, rapporteur. – Bien entendu, la domotique pour nous, c'est important, et nous essayons de la promouvoir un peu partout. Je voulais juste vous rappeler que j'ai participé, cette année, à plusieurs colloques et conférences, aussi bien à Paris, au ministère, qu'à Bourges. Récemment, nous avons participé à une émission de TF1, avec un couple bénéficiaire du pack et domicilié à FURSAC, qui expliquait tout le bénéfice de cette utilisation. C'est un couple équipé vraiment tout le système, chemin lumineux, contrôle d'environnement et capteur de mouvements, etc. Un reportage a été diffusé sur ce couple qui vit vraiment seul et qui a témoigné de tout l'intérêt de disposer du pack domotique.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance. – Nous avons aussi mobilisé notre équipe Habitat qui a été mise en place suite à la mise en œuvre de nos deux programmes d'intérêt général, dont celui afférent aux travaux d'aménagement pour les personnes en perte d'autonomie. Dans le cadre de ces travaux, l'équipe Habitat proposera systématiquement la mise en place du pack domotique parce que l'un des freins est précisément les travaux consécutifs à l'installation du pack

domotique, comme les mises aux normes électriques. L'équipe Habitat sera donc aussi missionnée dans ces démarches pour proposer l'installation du pack domotique dans le cadre du programme concernant les personnes en perte d'autonomie.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci d'avoir apporté des éléments importants en réponse aux questions de M. LEGER.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à approuver le rapport de notre délégataire. *(Adoptée à l'unanimité.)*

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la quatrième commission « Infrastructures et Transports ».

SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON-GUERET PROLONGATION DE VALIDITE

RAPPORT N°CD2017-09/4/20

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Ce rapport vise à proposer la prolongation de sept ans de la validité du Syndicat mixte puisque celle-ci viendrait à échéance au mois de mai 2018, ayant déjà été prolongée de cinq ans en 2013 par arrêté préfectoral.

Le rapport vous présente les activités et les perspectives du Syndicat. Il y est fait part des taxes aéroportuaires qui, malgré davantage de mouvements comptabilisés qu'en 2016, sont en légère baisse, mais restent quand même intéressantes.

Par ailleurs, pour rappel, le groupe SAFRAN confirme son intérêt pour développer l'activité liée aux drones sur le site, avec peut-être la construction ou la réhabilitation des hangars, ce qui pourrait évidemment encore rapporter des recettes fiscales.

En outre, demeure toujours un projet photovoltaïque sur huit hectares, ce qui serait intéressant pour le département de la Creuse, au-delà de la collectivité, bien sûr.

M. FOULON. – Si je puis me permettre, madame la Présidente, à ce sujet, je ne vais pas annoncer une très bonne nouvelle, laquelle est très récente. Le projet présenté pour la quatrième fois à l'appel d'offres – je parle sous le couvert de Jean-Jacques LOZACH – n'a pas été retenu par la Commission de Régulation de l'Energie. De ce fait, le contrat qui avait été signé par l'ancienne majorité s'arrête en mars 2018. A ce titre, je pense proposer de ne pas signer de nouveau avec ce prestataire et de nous tourner vers le privé. C'est ce que j'ai commencé à faire

parce que des projets sont menés à bien dans le privé, avec une réactivité bien plus importante. C'est donc ce vers quoi nous nous orientons.

Ledit groupement d'entreprises a fait, me semble-t-il, la tentative de la dernière chance. Il souhaite déposer de nouveau le dossier en décembre prochain, mais je n'y crois pas. C'est la quatrième fois qu'il est retoqué et je ne vois pas en quoi il pourrait être retenu cette fois-ci.

Jean-Jacques LOZACH veut sans doute ajouter des commentaires à ce propos.

M. LOZACH. – Vous dites que nous allons nous orienter vers le privé.

M. FOULON. – Une fois le contrat parvenu à échéance ! Nous avons un engagement avec ledit groupement d'entreprises jusqu'en mars 2018. Pour l'instant, nous ne pouvons pas bouger, si j'ose dire.

M. LOZACH. – Non, mais ARMORGREEN est bien un organisme privé !

M. FOULON. – Oui, mais il n'est pas question de repartir avec ce groupement d'entreprises dans le sens où c'est aujourd'hui échec sur échec. Nous allons donc nous tourner vers d'autres opérateurs.

Quand j'ai parlé du privé, mon explication n'était peut-être pas pertinente. En fait, j'ai voulu dire que les avancées des opérateurs privés étaient bien plus probantes. C'est donc ce vers quoi nous nous orientons car un projet retoqué à quatre reprises ne nous incite pas à poursuivre.

Sur le reste, je n'ai rien à ajouter. Simplement, la demande de prolongation de sept ans avait pour objet de donner de la visibilité à tout le monde et, à cet horizon-là, une assurance au groupe SAFRAN, s'agissant de l'opérateur privé qui nous rapporte pas mal de recettes. Des possibilités pourraient peut-être aussi s'offrir avec Dassault Aviation. C'est pourquoi il fallait un peu de visibilité et c'est ce qui a été accepté par l'ensemble des six partenaires financiers. Je les en remercie et nous allons ainsi pouvoir continuer à avancer sur l'aérodrome de LEPAUD.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – C'est bien regrettable, en effet, de ne pas avoir obtenu un résultat positif à cet appel à candidatures, d'autant plus qu'en 2014 ou 2015, le projet ARMORGREEN n'avait pas été retenu pour 0,7 point, me semble-t-il, par la Commission de Régulation de l'Energie. C'était d'ailleurs dû en partie – je ne sais pas si vous vous souvenez, mais je l'avais dit en session plénière – à un avis émis comme étant neutre de la Préfecture de Région, c'est-à-dire ni favorable ni défavorable. C'est ce qui nous avait pénalisés à l'époque de 2/3 points. Si nous

avions alors obtenu un avis favorable de la Préfecture de Région, les panneaux photovoltaïques seraient déjà installés.

En fait, c'est, non pas à ce sujet que je voulais intervenir, mais sur l'avenir même de la plateforme, qui, bien évidemment, dépend des fonctions qu'elle remplit. Les fonctions assumées par la plateforme sont liées à son classement, en particulier en termes de sécurité.

J'observe effectivement que notre projet de classement en niveau de sécurité 3 est conditionné à l'obtention d'un financement FIATA, s'agissant d'une aide péréquatrice de l'Etat pour les petits aérodromes comme le nôtre ; d'où ma question : qu'en sera-t-il sans obtention de ce financement FIATA ? Il va tout de même bien falloir que les six composantes du Syndicat disposent de cette information avant de pouvoir délibérer et il va bien falloir qu'elles délibèrent assez rapidement.

M. FOULON. – Avec le financement FIATA, s'offre une possibilité de monter d'un cran au niveau du classement. J'en ai informé les partenaires financiers qui sont donc déjà au courant. La réponse ne peut être que favorable, étant donné que nous aurons une aide supplémentaire pour l'embauche d'un deuxième pompier avec un camion spécial incendie afin d'assurer la sécurité sur le site. Ce classement en niveau de sécurité renforcée nous permettra également d'accueillir des types d'avions beaucoup plus importants.

Aurais-je répondu à votre question, monsieur LOZACH ?

M. LOZACH. – Plus précisément, l'objectif est le maintien du niveau actuel puisque l'aérodrome peut déjà recevoir des gros-porteurs. L'objectif n'est pas de passer à un niveau supérieur.

M. FOULON. – La sécurité doit être renforcée pour que l'aérodrome puisse continuer à être classé en niveau 3.

M. LOZACH. – D'où le risque de déclassement sans l'obtention du financement FIATA !

M. FOULON. – Oui, mais nous l'aurons, d'après les renseignements que j'ai. Autant sur le projet photovoltaïque, j'étais nettement plus réservé, autant là, forte est la volonté de maintien de ce classement.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci pour cet échange d'informations !

Personne ne demande plus la parole ?....

Je mets aux voix la proposition visant à prolonger la validité du Syndicat mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Montluçon-Guéret, pour une période de sept années supplémentaires. *(Adoptée à l'unanimité.)*

DOSSIER D'ORGANISATION DE LA VIABILITE HIVERNALE (DOVH) HIVER 2017-2018

RAPPORT N°2017-09/4/21

Mme FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, rapporteur. – Tout d'abord, en guise de commentaire, je ne vous apprendrai rien en vous disant que l'hiver 2016-2017 a été plutôt verglacé. Les équipes sont sorties davantage que l'année précédente, mais pour des interventions moins liées à la neige qu'au verglas.

Cela étant dit, le DOVH qui vous est proposé cette année est sensiblement le même que l'année dernière. Je me contenterai donc de vous énumérer les changements, disons les adaptations à la marge.

Au niveau du calendrier, le changement par rapport à ce qui vous a présenté l'an dernier est lié au fait qu'il s'agit d'un calendrier harmonisé sur tout le Département. Nous sommes revenus sur le fait d'établir des périodes différenciées sur le nord et le sud. C'est lié, non pas à des constats climatiques, mais aux demandes des représentants du personnel qui souhaitaient que soient programmées les mêmes périodes d'astreintes dans le nord et le sud.

Nous avons cédé à cette demande, tandis que l'observation des statistiques sur dix ans révélait bien une différence. C'est ainsi que l'année dernière, nous avions instauré un décalage de deux semaines en termes, non pas de matériel, mais d'astreintes programmées, s'agissant de début décembre dans le sud et du 15 décembre dans le nord.

Nous revenons donc en arrière, du moins partiellement puisque le calendrier est décalé de quinze jours par rapport à ce qu'il était voilà deux ans. Cette disposition est entérinée. Tandis que pour l'hiver 2015-2016, le dispositif de viabilité hivernale s'appliquait à compter du 15 novembre, pour cet hiver 2017-2018, les agents, les élus et les services, en général, se sont accordés à retenir le date du 27 novembre, soit quinze jours plus tard, mais pour tout le Département. Par conséquent, pour le 27 novembre, les matériels seront préparés, mais comme toujours progressivement et en priorité sur les centres situés dans le sud du Département, au cas où des interventions précoces s'avéreraient nécessaires. La fin de la période est fixée au 12 mars, comme il était d'ailleurs de tradition, et sur tout le Département. Le dispositif est harmonisé en termes de dates, qu'il s'agisse du démarrage et de la fin de la période, sur l'ensemble du territoire départemental.

Les matériels seront donc prêts à être opérationnels à compter du 27 novembre et jusqu'au 12 mars, à moins que les conditions climatiques exigent qu'ils ne soient pas démontés après cette date.

Les personnels seront en astreintes programmées avec les mêmes moyens qu'auparavant, s'agissant d'un montage à six agents par camion sur tout le Département.

Que vous dire de plus, si ce n'est qu'il a été décidé d'équiper davantage les camions en téléphones mobiles. L'année dernière, 25 ont été attribués. Cette année, une dizaine de plus le sera pour qu'il y ait un téléphone portable par camion.

Concernant les contractuels, comme l'ont dit les représentants du personnel ce matin, tous ne sont pas encore recrutés. Nous cherchons à en recruter pour la VH, qui soient titulaires du permis poids lourd.

Je n'ai rien à ajouter de plus, mais je suis prête à répondre à d'éventuelles questions.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, j'entendais dire ce matin que nous n'étions pas toujours à l'écoute du personnel et des représentants syndicaux. Je tiens simplement à faire remarquer devant cette Assemblée que, sur ce dossier, nous avons su les écouter et les entendre, en réadaptant le calendrier et en revenant à un dispositif peut-être plus raisonnable. Le dialogue social est donc bien présent au sein de cette collectivité et je remercie ceux qui l'animent chaque jour.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – C'est bien aussi d'être à l'écoute de l'opposition, sachant que nous vous l'avions dit l'année dernière. Nous nous félicitons donc du retour à un calendrier homogène sur l'ensemble du territoire.

Mme LA PRESIDENTE. – En revanche, vous avez bien entendu ce qu'a dit et expliqué longuement Mme FAIVRE : le retour à un calendrier harmonisé sur tout le Département n'est absolument pas justifié par le besoin d'usage, mais il est motivé par le souhait de répondre à la demande des agents du Département. Il n'y avait pas plus de sorties sur les quinze jours qui étaient en astreintes non programmées au nord du Département. Nous l'avons vérifié sur l'hiver 2016-2017, mais nous ne savons pas ce qu'il en sera de l'hiver à venir. C'est une question intéressante.

Je souhaite également apporter quelques compléments sur les recrutements à effectuer pour doper les équipes dans les centres pendant la période de VH. Mme DEFEMME me corrigera si je me trompe. Vous savez que nous avons procédé à une bourse interne qui a permis aux agents de se positionner sur des postes et de changer éventuellement de centre d'exploitation. Il nous fallait, bien sûr, notamment à la DRH, avoir finalisé en première intention, puis en deuxième intention cette bourse à la mobilité, pour, ensuite, pouvoir

déclencher les recrutements nécessaires sur ces centres pour la VH, en fonction des postes restant non pourvus.

Voilà pourquoi nous ne pouvions avancer aussi rapidement que nous le souhaitions et que tout le monde le souhaitait. En tout cas, Mme DEFEMME a eu la bonne idée, pour aller plus vite et dans un souci d'efficacité, au-delà des modalités de recrutement habituelles, de lancer un appel dans la presse écrite et sur les ondes de radio dans les prochains jours.

Si vous avez, dans vos territoires, vos cantons, vos communes, des personnes qui sont en recherche d'emploi – bien évidemment, nous nous adressons aussi à Pôle Emploi – et titulaires du permis poids lourd, n'hésitez pas à les inciter à faire acte de candidature auprès du Conseil départemental de la Creuse.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, *a contrario*, même si, sur ce sujet, nous avons écouté et entendu les personnels, en revenant au dispositif antérieur, cela ne nous empêche pas de continuer à réfléchir à l'organisation de la viabilité hivernale. Nous nous appuyons aussi sur ce qui se pratique dans les autres départements, en particulier les départements de montagne dont les caractéristiques sont sensiblement similaires et qui ont des organisations certainement plus efficientes que la nôtre.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Ce n'est pas une question précise sur le DOVH, mais sur la voirie, en général, puisque le sujet de la viabilité hivernale rejoint celui des routes.

Outre nos travaux courants, si je puis dire, nous avons nos gros projets d'investissement, nos gros projets structurants, comme l'on dit habituellement. Nous avons bien compris que le gros projet qui nous attend est celui du carrefour de La Seiglière, en particulier pour l'année 2019.

Mme LA PRESIDENTE. – Il ne nous attend pas ! Nous y sommes déjà depuis un moment !

M. LOZACH. – C'est donc la conséquence, disons la mise en œuvre de la décision prise lors de la réunion de juillet de la Commission permanente, avec ce choix qu'il fallait opérer entre le rond-point et le passage dénivelé.

Je tiens à dire que le choix entre ces deux cas de figure n'était pas le choix entre le blanc et le noir. Je veux dire par là que chacune de ces options présentait à la fois des avantages et des inconvénients en matière de sécurité, de coût, de fluidité de la circulation, d'esthétique, etc. Mais bon, un choix a été opéré ; donc acte.

Ma question porte sur les autres gros projets d'investissement qui nous attendent parce que nous savons très bien qu'entre le moment où le projet est inscrit en autorisations de programme et celui où les travaux débutent effectivement, il peut s'écouler trois, quatre, voire cinq ans, entre les terrains à acheter, les négociations à engager avec les propriétaires, les autorisations à obtenir, etc. Il y a donc des projets techniques à conclure et, pour ce faire, il faut du temps.

Voici donc ma question : quels gros projets routiers sont aujourd'hui dans vos cartons ? Un certain nombre d'opérations étaient envisagées en termes de créneaux de dépassement et de renforcement de calibrage. Je pense en particulier au tronçon sur la RD 941 entre PONTARION et BOURGANEUF ou bien encore entre BOUSSAC et GOUZON. Je voudrais savoir ce qui nous attend dans les années à venir en termes de gros chantiers routiers. Qu'avons-nous dans les cartons en termes de chantiers significatifs, sachant que les délais sont toujours très importants ?

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. GAUDIN qui souhaite vous répondre.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Oui, Sans difficulté !

Vous savez très bien que la Région n'intervient plus sur le réseau routier départemental, à part l'opération que vous venez de citer, le rond-point de La Seiglière, puisque telle est l'orientation prise.

Pour le reste, les opérations du PRIR, le Programme routier d'intérêt régional, et les déviations, qu'elles soient de FELLETIN, de CHENERAILLES ou de BOUSSAC, n'ont plus de financement de la part de la Région. Il est évident que sans participation de la Région, les opérations ne pourront pas être maintenues. Nous sommes en réflexion sur tout ce qui figurait en autorisations de programme pour gagner du temps puisque les opérations qui étaient inscrites en AP avaient déjà fait l'objet d'études. Nous réfléchissons donc à prendre en compte ces programmes du PRIR sur le PRID sur un certain nombre d'axes, pas particulièrement sur GOUZON et CHENERAILLES, mais plus sur AHUN et LAVAVEIX, ainsi que sur d'autres projets qui figuraient également en AP.

En complément, de nouvelles AP seront inscrites pour que les études soient lancées à compter de 2018. Concernant certaines opérations parmi celles qui étaient inscrites en AP, les DUP avaient été prises et sont toujours valables. Je pense à celles afférentes à la RD 6 et aux virages de CHAMPSANGLARD, opération pour laquelle les terrains ont été acquis à l'occasion du remembrement de JOUILLAT – CHAMPSANGLARD et qui sont propriétés du Département. Pour ces opérations, les travaux peuvent être lancés relativement vite.

Sur AHUN, les études vont être faites, et d'autres projets, comme les opérations de renforcement de calibrage entre CHENERAILLES et CRESSAT, ainsi que d'autres également sur le sud seront pris en compte. Je ne les ai pas tous présents à l'esprit, d'autant que je n'ai pas

fini de tous les consulter avec la Vice-présidente et la Présidente, mais sachez que nous appréhendons ces changements qui nous sont imposés du fait du désengagement de la Région.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, mais nous y réfléchissons depuis un moment et nous sommes sur le point de finaliser les programmes mis en études.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?....

Je mets aux voix la proposition visant à valider le dossier d'organisation de la viabilité hivernale, actualisé pour l'hiver 2017-2018. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Ayant achevé l'examen des rapports de la quatrième commission, nous abordons ceux relevant de la cinquième commission « Développement durable des Territoires ».

MACEO – ADHESION 2017
APPEL À MANIFESTATION D'INTERÊT
DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR
« TERRITOIRES D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION »

RAPPORT N°CD2017-09/5/22

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Tout le monde connaît MACEO puisque le Département y a adhéré voilà quelques années. En 2015, l'association MACEO a décidé de modifier ses statuts, ce qui a entraîné de la part des collectivités adhérentes une attente, celle de voir quels étaient ces nouveaux statuts et la nouvelle forme juridique de cette association.

Nous avons mis à profit l'année 2016 en termes de réflexion, étant donné que MACEO n'avait pas fini de se structurer. Depuis 2017, c'est le cas et MACEO a présenté un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, au titre du programme d'Investissements d'Avenir « Territoires d'Innovation de Grande Ambition ». Cette démarche vise, à l'échelle du Massif Central, à associer tous types de partenaires – collectivités locales et territoriales, EPCI, entreprises, universités, associations – pour porter des projets, que ce soit dans le domaine public ou privé.

Ce programme « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » correspond à un certain nombre de problématiques que connaissent les territoires ruraux. Plus particulièrement pour le nôtre, un travail, déjà entamé, sera approfondi avec les EPCI sur la silver économie. Il est déjà un peu plus avancé et abouti avec la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse.

MM. Jean-Luc LEGER et Gérard GAUDIN parlaient tout à l'heure de la domotique. Des fonds européens sont à mobiliser pour porter des projets dans ce cadre.

Ce dossier de candidature de MACEO est porté aujourd'hui, son assemblée générale ayant lieu ce matin à Clermont-Ferrand. Le Département souhaite s'inscrire dans ces appels à projets. Nous avons des projets et une vision pour le Département. Nous inscrire dans ce processus d'appel à projets en est la meilleure preuve.

Il nous est proposé d'adhérer à MACEO et de verser une cotisation de 3 500 €. Il s'agit d'une cotisation minorée étant donné que nous sommes quasiment au mois d'octobre. Sur une année pleine, le montant est de 7 000 €. En guise de dérogation, MACEO a accepté que les collectivités ne payent que la moitié de la cotisation.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Nous parlons de territoires et de communes de montagne. Il faut préciser que ce sont là toutes les communes de la Creuse qui sont concernées, c'est-à-dire que c'est le classement des territoires de montagne au sens de zonage de massif et non pas au sens de la politique agricole commune. Il s'agit de le préciser, sinon des communes vont penser qu'elles ne sont pas retenues. Non, c'est tout le Département.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Oui, c'est tout le Département et l'ensemble des collectivités. Plusieurs EPCI sont en cours d'adhérer ou ont déjà adhéré à MACEO dans le département de la Creuse.

Mme LA PRESIDENTE. – Je crois que le Pays Combraille en Marche a déposé deux fiches actions dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, s'agissant des programmes d'innovation de grande ambition à l'échelle nationale.

Le Département a aussi déposé deux fiches actions pour participer à cet ensemble de projets qui porteraient cette ambition d'innovation sur le grand massif. Pour nous, ce sont donc deux entrées.

L'une est tout à fait particulière, s'agissant d'un dossier sur lequel nous travaillons et qui a été présenté au dernier Comité de la réserve de l'Etang des Landes. Ce dossier concerne, outre un retour à la nature, l'accueil de publics présentant différentes particularités. Nous ciblons là tout particulièrement les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Nous savons que, dans ce cadre, notre territoire pourrait être expérimental, en lien avec un certain nombre d'établissements médico-sociaux et d'établissements pour personnes âgées autour de LUSSAT. Nous travaillons donc sur ce volet-là.

La seconde fiche action porte l'ambition de notre collectivité à inventer un nouveau processus autour d'un accompagnement des projets et de l'accompagnement au changement. Nous avons compris que cet accompagnement est aujourd'hui assuré par de nouvelles méthodes

innovantes qui, une fois testées par le Conseil départemental sur un certain nombre de projets en intra, pourraient être mises à disposition des autres collectivités du Département. Je pense en particulier aux intercommunalités, mais aussi à certaines communes, voire à des projets portés par des associations, des structures regroupées, etc.

Voilà ce qu'il en est pour le volet Conseil départemental. Ce sont deux fiches actions d'innovation que nous souhaitons verser à la contribution de ce grand projet, et ce, comme le disaient M. LOZACH et M. SIMONNET, à une échelle beaucoup plus large et vaste, celle du Massif Central auquel nous appartenons résolument.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Madame la Présidente, j'ai omis de faire part d'un correctif apporté au rapport, suite à la réunion de la cinquième commission mercredi dernier.

Il s'agit de préciser les conditions de mise en place d'une action orientée sur la silver économie. Il est spécifié dans le rapport que le Département pourrait travailler uniquement avec une communauté de communes, celle des Monts et Vallées Ouest Creuse, pressentie comme « territoire support », ce qui n'est pas du tout le cas. Ce correctif précise que c'est ouvert à l'ensemble des EPCI qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

Il convient donc de modifier le deuxième paragraphe figurant à la page 80 du rapport et de le lire ainsi : « *D'ores et déjà, nos services et ceux de MACEO ont entrevu la mise en place d'une action spécifique expérimentale orientée sur la silver-économie et notamment le "bien-vieillir" en proposant une offre globale à destination des seniors. Des contacts ont pour cela été pris avec la communauté de communes des Monts et Vallées Ouest Creuse porteuse d'un projet susceptible d'entrer dans cadre. Tous les autres territoires creusois pourront également être concernés s'ils envisagent des actions similaires*. »

Mme LA PRESIDENTE. – Merci pour la correction, laquelle est pertinente !

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – *A priori*, plusieurs thématiques croisent celles de l'Agenda 21. Lors d'une prochaine séance plénière, serait-il possible de faire un bilan d'étape de l'Agenda 21 porté par le Conseil départemental ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous rappelle que l'Agenda 21 n'a pas été labellisé. De fait, sans label, il n'existe donc pas, sinon pour avoir été une démarche qui continue d'exister et sur laquelle je me suis d'ailleurs appuyée. C'est ainsi que j'ai tenu à mettre en exergue, lorsque nous avons lancé les travaux de « La Clide », cette démarche d'éco-chantier, justement pour mettre en avant les réalisations des équipes du Conseil départemental dans le cadre des projets du quotidien, etc.

M. LEGER. – J'avoue avoir loupé une étape ! Je croyais avoir compris que le projet était reporté et devait être soumis à une nouvelle labellisation, après un nouveau travail. Je me souviens que vous vous étiez exprimée notamment sur la qualité du travail qui avait pu être fourni. Donc, en fait, non ? Pas de labellisation, pas de deuxième chance ?

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr que si ! Je l'ai souvent dit, il faut convaincre encore une fois, et non pas seulement écrire et dérouler un programme. Il faut convaincre, vous l'avez dit tout à l'heure, sur le pack domotique qui est un très bon exemple. Il ne s'agit pas seulement de produire un document, avec des grands principes qui certifient l'efficacité du processus. C'est d'ailleurs ce qui nous avait été retoqué par ladite Commission. Ses membres avaient estimé que ce document n'était pas, dans sa construction, suffisamment participatif selon leur appréciation et que le portage au sein du Département n'était pas suffisamment marqué pour que nous puissions obtenir la labellisation.

Je crois donc, en effet, que c'est faire de l'Agenda 21 sans le dire. C'est ce que nous constatons et ce que je m'applique à rappeler. En tout cas, nous n'en faisons pas un monde et cette fiche nouvelle vise aussi à nous donner les moyens de recréer une cellule en capacité de nous impliquer plus fortement dans les notions de développement durable, en particulier sur les projets menés par la collectivité.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Je me permets deux observations. Il ne s'agissait pas simplement de grands principes. Des fiches actions avaient été élaborées et travaillées par tous les services. Certes, des grands principes qu'il était nécessaire de rappeler étaient énoncés, mais il était aussi fait état d'actions concrètes.

Je souhaite, même si cet Agenda 21 a été enterré, que dans la nouvelle rédaction, nous puissions repartir et nous servir du travail qui avait été effectué par nombre d'agents de tous les services, lesquels avaient été partie prenante dans ce projet.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, mais il n'est pas du tout mis de côté ou envoyé aux oubliettes. Il est sur mon bureau et je l'ai encore retravaillé cet été. Début août, nous nous sommes rendus trois jours à l'Etang des Landes. Nous avons repris un certain nombre de documents qui avaient été construits et sur lesquels nous pouvons nous appuyer. Seulement, le temps a passé et les perspectives ont aussi évolué.

En tout cas, il existe pour moi dans ses principes – et c'est ce que nous demandons au DGS et aux directeurs –, voire dans certaines de ses fiches actions déclinées au quotidien dans le cadre du travail des services.

Loin d'être mis de côté, il est un support à de nombreuses actions, mais il n'est pas encore suffisamment mûr. C'est, en tout cas, ainsi que nous le percevons. Il existe probablement une difficulté dans la collectivité : le manque de transversalité sur un certain nombre de projets. C'est ce chaînon manquant sur lequel il nous faut encore travailler avant de déposer une nouvelle candidature ; sinon, c'est risquer, à mon avis, de ne pas avoir plus de chances d'obtenir cette labellisation.

Mme GALBRUN. – Il n'est donc pas définitivement enterré ?

Mme LA PRESIDENTE. – Absolument pas ! Je vous le dis, il est sur mon bureau. Nous l'avons de nouveau travaillé avec les élus encore cet été, comme des schémas qu'il nous faut « croiser » avec ceux que travaille la Région.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je n'ai pas repris, bien sûr, toutes les fiches actions de ce projet Agenda 21, mais certaines étaient quand même très opérationnelles. Je vous cite, non pas plusieurs exemples, mais un seul : aller plus loin dans le plan départemental de covoiturage. Concernant les aires de covoiturage, il y a eu celles de FLEURAT, du Trois et Demi et de SAINT-VAURY également, plus celles afférentes à l'aménagement à la fois du parking du centre commercial de GOUZON et de celui de l'Intermarché de GUÉRET. Donc, en matière de plan départemental de covoiturage, force est de constater que l'on a fait du « sur place » !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, peut-être, mais nous avançons, en revanche, sur un sujet qui est peut-être encore plus d'actualité : l'achat par le Conseil départemental, via un groupement de commandes, associant le SDEC et d'autres collectivités, de véhicules électriques, en mettant au placard les véhicules anciens, fort consommateurs de carburant, pollueurs, etc. Nous allons aussi participer au programme d'installation de bornes électriques sur ces aires de covoiturage et ailleurs. Les aires de covoiturage n'ont pas toutes été réalisées. Celle de NOUHANT, par exemple, était programmée.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – A ce sujet, la Région nous a avertis par courrier, alors que nous avions demandé un cofinancement, qu'elle n'apporterait pas son concours financier à la construction de l'aire de NOUHANT. Pour celle-ci et pour celle de JARNAGES, c'est le même problème avec l'Etat, s'agissant d'aires de passage RD. D'ailleurs, nous allons être obligés de revoir le dimensionnement à un niveau inférieur de l'aire de NOUHANT du fait de la non-participation de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous l'avons su récemment.

M. GAUDIN. – Oui, nous avons appris le refus de la Région ce début septembre.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce qui nous a surpris aussi dans le cadre de son programme de déplacements à l'échelle régionale. Il nous faut reprendre le sujet.

D'autres sujets sont également concernés et je pense que nous pouvons mettre en avant – c'était d'ailleurs l'un des piliers de l'Agenda 21 – le travail qui a été réalisé et qui va se poursuivre apparemment, d'après ce que vous me disiez M. GAILLARD, avec le SME. Ce syndicat avait été créé pour trouver une solution concernant les déchets ménagers du Département et il s'est réorienté. En tout cas, le bel exemple que je tiens à souligner est justement le travail collaboratif que la SME a engagé auprès des syndicats ou structures en charge de la collecte, du traitement et de l'élimination des déchets, pour améliorer les pratiques et promouvoir les bonnes pratiques, réfléchir à la réduction des déchets, etc.

Monsieur GAILLARD, peut-être souhaitez-vous ajouter un mot…

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets. – Concernant le SME, il a été procédé à un recentrage sur la partie prévention, essentiellement sur la moitié du Département puisque Evolis a son propre plan local de prévention des déchets.

Actuellement, nous sommes en phase de discussion avec l'ensemble des collectivités dont les EPCI sont dotés de la compétence « déchets », pour essayer d'imaginer à l'avenir, sachant qu'une solution départementale sera sans doute difficile, en tout cas pour ce qui est du traitement, comment le tout peut s'imbriquer et s'articuler. La réflexion porte notamment sur les modalités nous permettant de minimiser les coûts de transport, quitte aussi à envisager des quais de transfert en différents endroits. Il s'agit, en somme, de faire travailler les uns avec les autres.

Là, effectivement, une structure telle que la CME peut avoir toute sa place pour centraliser tout cela et faire travailler les différentes collectivités entre elles sur une thématique qui n'est pas simple, mais qui est importante, sachant que c'est la Région qui a cette compétence pleine et entière.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait.

Je n'ai plus présentes précisément à l'esprit toutes les fiches actions qui figuraient dans l'Agenda 21, mais je me référerai aussi à l'écopaturâge sur les espaces naturels sensibles, une action bien ciblée Agenda 21 ! Nous sommes tous d'accord pour continuer ce programme et nous l'avons même amplifié sur certaines contrées. Nous parlions également ce matin de la Vallée des Peintres.

Bref, ce dossier Agenda 21 n'est pas au placard. Au contraire, il est bien là pour nous inspirer à mettre en place des actions qui guident nos décisions politiques.

Mme GALBRUN. – Citons également les clauses sociales dans les marchés !

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait ! Merci, madame GALBRUN, de nous le rappeler !

Ce matin, nous avons examiné un rapport visant à ouvrir notamment ce poste de facilitateur des clauses sociales dans les marchés à des contractuels de catégorie A. Ce facilitateur est, bien entendu, à la disposition des intercommunalités ou des communes qui souhaitent aussi promouvoir des projets et qui veulent s'inscrire dans ces démarches. Les collectivités n'y ont peut-être pas suffisamment recours, mais c'est pourtant un message que je m'applique à porter.

C'est aussi le cas avec le programme TEPCV. Nous sommes également dans ce format-là, avec l'agrandissement du foyer d'ARFEUILLE-CHATAIN.

Bref, j'ai l'impression que vous ne percevez pas toutes ces actions que nous menons, ni la façon dont nous les menons, à moins que nous ne soyons pas performants en termes de communication ! Je me dis alors que les Creusois les perçoivent peut-être encore moins que vous.

Je ne sais pas si vous avez remarqué ce panneau installé à « La Clide », mettant en exergue qu'il s'agit d'un éco-chantier. Je vous passerai les détails, mais il a été très compliqué pour nous de changer le panneau traditionnel « Ici, le Département de la Creuse investit… » en un panneau du Département affichant clairement un éco-chantier, avec tout le respect que cela suppose. Tout le travail réalisé aussi autour du lancement de ce chantier s'inspire des démarches Agenda 21. Nous nous y sommes rendus une première fois pour consulter les riverains et les laisser s'exprimer, tout comme les élus. Nous y sommes retournés une deuxième fois au moment du lancement dudit chantier pour leur indiquer quel serait l'itinéraire de déviation, leur signifier les travaux qui avaient été réalisés, leur rappeler les phasages du chantier, etc. Pour moi, tout cela, c'est de la méthode Agenda 21 !

Personne ne demande plus la parole ?....

Je mets aux voix cette proposition tendant à adhérer à MACEO pour l'année 2017 et à m'autoriser à verser une cotisation minorée à hauteur de 3 500 €. Il est précisé qu'il vous est proposé, dans le cadre du débat préalable au vote de la décision modificative n°2, d'inscrire la somme nécessaire au budget départemental, chapitre 939.1, article 6281. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la seconde proposition visant à associer le Département à la candidature présentée par MACEO dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « PIA – Territoires d'Innovation de Grande Ambition » et à intégrer à ce titre le consortium des acteurs du projet, à me désigner afin de siéger au sein du comité de pilotage créé à cet effet et à désigner

M. SIMONNET en tant que un suppléant, ainsi qu'à m'autoriser à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de ce dossier. *(Adoptée à l'unanimité.)*

IMPLANTATION DE NOUVEAUX RELAIS D'INFORMATION SERVICE DEPARTEMENTAUX (RIS)

RAPPORT N°CD2017-09/5/23

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Ce rapport concerne la refondation des panneaux relais d'information service.

Vous connaissez tous ces panneaux d'information touristique qui, implantés dans les années 90, sont aujourd'hui totalement obsolètes. Ils ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui. Heureusement d'ailleurs qu'en 24 ans, les sites touristiques creusois se sont développés, améliorés et que de nouveaux ont vu le jour. Il était utile de réactualiser ces panneaux parce que rien de pire que des panneaux d'information service qui ne sont plus conformes à la réalité.

Dans le cadre de cette refondation, nous avons choisi et retenu les 16 sites les plus touristiques du Département, sachant qu'implanter de tels panneaux dans toutes les communes creusoises ne présentait pas non plus d'intérêt. Ces 16 sites ont été définis en vertu du critère de fréquentation, s'agissant d'une fréquentation supérieure à 10 000 visiteurs par an, et ils vous sont listés dans le rapport.

En complément, nous vous en proposons 6 pour une homogénéité départementale géographique. Nous sommes partis du principe des points d'entrée dans le Département.

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 38 000 € dont 22 500 € pour la mise en place de 22 nouveaux panneaux et 15 500 € pour le démontage des anciens. Ayant trouvé la facture élevée pour le démontage des anciens panneaux, j'ai demandé des renseignements au service. Il est vrai que le bois utilisé avait été traité à l'époque avec des produits reconnus aujourd'hui néfastes pour la santé et donc interdits. Nous sommes donc obligés de les recycler et de les traiter, d'où un coût très important. Nous avons toutefois espoir de ne pas consommer cette enveloppe de 15 500 € parce que nous allons proposer aux communes qui ont ces supports – initiative que je trouve intelligente – de les conserver à des fins d'affichage municipal, voire d'informations municipales. C'est d'ailleurs déjà le cas car bon nombre de communes, quand ces panneaux de sites touristiques étaient obsolètes, ont préféré masquer lesdites informations au profit d'actualités municipales ou, du moins, d'informations plus actuelles.

Nous vous proposons une autre innovation, sachant que ces panneaux sont constitués d'un recto/verso. Sur le recto, figurera l'information départementale, avec la charte graphique du Département élaborée en collaboration avec Creuse Tourisme. Concernant le verso, dans le cadre d'un partenariat avec les intercommunalités qui ont la compétence tourisme partagée,

nous allons leur proposer de s'en servir pour afficher des informations touristiques de leur territoire. L'idée est plutôt sympathique et bienvenue.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Parmi les 16 sites retenus, vous faites figurer « les ruines de CROZANT », mais c'est, non pas « les ruines », mais « la forteresse » de CROZANT, s'agissant du nouvel intitulé que nous avions choisi en commission.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – C'est vrai, d'autant que l'intitulé « forteresse » est plus vendeur que celui de « ruines » ! *(Sourires.)*

C'est ainsi entendu, madame GALBRUN, et je procèderai à la modification.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la démarche proposée pour le déploiement de ces nouveaux ensembles RIS. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CIRCUITS ALIMENTAIRES LOCAUX – FORUM DEPARTEMENTAL

RAPPORT N°CD2017-09/5/24

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Il est proposé d'organiser conjointement avec les territoires creusois le premier forum départemental sur l'alimentation locale en restauration collective qui se tiendra entre le 2 et le 18 octobre 2017.

Nous nous sommes rendu compte que, depuis plusieurs années, les collectivités, initialement les mairies, lesquelles ont ensuite été relayées par les communautés de communes ou les pays, affichent une volonté commune de travailler sur les circuits courts, notamment dans la restauration collective. Nombre d'initiatives intéressantes ont vu le jour ces dernières années sur l'ensemble du territoire. Je pense, sans être chauvin, au Pays Combraille en Marche, mais aussi à l'Agglo du Grand Guéret qui ont fait un travail remarquable sur l'approvisionnement en restauration collective. Un consensus s'est alors instauré pour reconnaître que ce projet aurait tout intérêt à être porté à l'échelon départemental pour être plus pertinent, recueillir une force de frappe plus importante, sensibiliser, informer et passer – enfin ! –, après les incantations, à la réalisation. Nous sommes tous des militants des circuits courts et convaincus du bien-fondé de la démarche, mais il n'est pas facile de la développer, ne serait-ce que dans la restauration collective.

Il s'agit donc vraiment d'un partenariat et d'une étroite collaboration avec l'ensemble des communautés de communes et des pays, mais aussi du PNR qui s'inscrit également dans la démarche. Le Département a souhaité être en quelque sorte le « catalyseur » de toutes ces énergies pour parvenir à organiser ce forum.

Vous avez tous reçus la brochure d'ailleurs réalisée par notre service Communication que je tiens à remercier car cette brochure a été élaborée avec goût. J'ai même vu des affiches dans GUERET. Force est de reconnaître le travail remarquable en termes de communication.

Le montant qui serait versé par le Département à cette opération serait de 5 000 €, mais si nous y incluons tous ces supports et le travail logistique accompli par nos services, en collaboration avec les communautés de communes, il s'agit de tabler sur un montant variant entre 10 000 € et 11 000 €.

Des événements seront organisés, tels que séminaires, formations, débats et celui dénommé « burger et cinéma », les Jeunes Agriculteurs y participant avec le fameux et dorénavant célèbre « burger JA ». C'est tout un dispositif mis en place pour frapper fort et parvenir à concrétiser cette volonté visant à promouvoir les produits locaux dans la restauration collective.

Mme LA PRESIDENTE. – La semaine prochaine, nous allons à Cournon avec le Président du Puy-de-Dôme pour participer à une rencontre sur la promotion des circuits courts et des plateformes Agrilocal. Celle dudit département rencontre un succès très mitigé, les utilisateurs semblant s'en passer dans un grand nombre de cas.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Pour suivre particulièrement ce dossier à l'Agglo, je tiens à dire combien une démarche commune de l'ensemble des EPCI du Département est intéressante pour fédérer toutes ces initiatives et développer une ambition plus importante. Des appels à projets régionaux seront aussi lancés prochainement et il nous faudra y répondre. Nous serons plus forts, l'ensemble des territoires réunis, pour porter cette ambition du « manger mieux pour tous », notamment pour les enfants et leur santé. A l'Agglo, notre cheval de bataille, ce sont évidemment les écoles. Au début, c'était surtout les petites écoles des communes de l'Agglo qui étaient concernées et ce sont aujourd'hui 12 collectivités qui sont signataires de la charte, y compris l'EHPAD d'AJAIN, le collège de SAINT-VAURY et le lycée Jean Favard de GUERET. C'est donc un volume considérable.

Pour autant, comme le disait très justement Nicolas SIMONNET, tout n'est pas « rose » et ce n'est pas sans problèmes. Nous nous apercevons qu'au quotidien, tout n'est pas simple, ce dont nous nous sommes rendu compte lors de notre dernière visite au collège de SAINT-VAURY. Nous allons toutefois continuer à y travailler avec notre assistance à maîtrise d'ouvrage comme, je le suppose, bon nombre de territoires du Département.

En tout cas, nous sommes tous embarqués dans cette belle aventure, avec l'organisation de ce forum départemental dans le cadre duquel nombreux seront les événements et les manifestations pendant deux semaines, sans parler des repas composés à partir de produits locaux ! J'espère que cette belle initiative nous fédérera encore plus que nous ne le sommes.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons de nouveau reçu, avec M. SIMONNET, le Président de la Chambre d'Agriculture parce que je pense que la Chambre et certains agriculteurs doivent prendre part encore davantage à cette démarche, d'autant que nous avons une convention avec la Chambre qui nous lie dans ce cadre. C'est à nous de rappeler que cette convention doit produire des effets et le message a été bien entendu.

Cet été, nous avons également reçu Mme la Vice-présidente du Conseil régional, Mme Geneviève BARAT et le sujet sur lequel nous avons le plus longuement échangé fut celui de l'alimentation locale. A cette occasion, elle nous a expliqué les initiatives qui étaient mises en place en Gironde et sur d'autres territoires de la Région. Elle s'est largement impliquée et investit dans ces démarches et elle nous a parlé du prochain et imminent appel à manifestation d'intérêt que lance la Région autour de cette thématique.

La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Nul doute que le sujet des circuits courts dans la restauration collective fait consensus. Nous sommes tous convaincus de la nécessité de nous orienter en sens. Je ferai simplement le lien avec les discussions que nous avons eues ce matin. Il faut du monde dans les cuisines lorsque les établissements s'approvisionnent par le biais des circuits courts. Comme nous le font remarquer les cuisiniers que j'entends ici ou là, il leur faut plus de temps pour préparer les légumes d'un maraîcher de proximité. N'étant pas propres et pas calibrés, les légumes nécessitent, en effet, de la préparation. Par conséquent, cette démarche est très bien, mais il ne faut pas nous enlever des agents dans les établissements scolaires.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous l'observons car nous sommes attentifs à ce qui se passe en termes de bonnes pratiques. Un agent qui a un profil hygiène et sécurité alimentaire est spécifiquement déployé, depuis maintenant plusieurs mois, auprès des équipes de restauration et nous fait part d'un certain nombre de remontées. Je n'ai pas souvenir de cuisiniers ou de seconds de cuisine qui, confectionnant des repas avec des produits locaux, nous auraient dit pouvoir faire plus s'ils avaient plus de temps. Certes, et vous avez raison, c'est plus rapide d'ouvrir une boîte ou un sachet de surgelés que de préparer des légumes frais, mais il faut faire attention à ne pas nous-mêmes véhiculer ces images, celles du coût et du temps passé à la préparation, en termes de freins. Nos restaurations collectives, que ce soit dans les écoles ou les collèges, sont plutôt bien dimensionnées et bien équipées, non pas simplement en ouvre-boîtes, mais aussi en éplucheurs ! Ces ustensiles servaient peu car peu propices à une utilisation que nous avions perdue avec le congélateur et la boîte de conserve !

La Région, elle-même, met en place un programme de formations au lycée agricole d'AHUN, plus spécifiquement orientées vers l'utilisation de produits frais et locaux. Nous

avons l'intention d'en être partenaires afin que ces formations profitent, pour ceux qui le souhaiteront, à nos propres agents en charge de la restauration collective. Mais je ne crois pas que ce soit forcément en accordant du temps ou des personnels en plus que les résultats sont d'autant plus probants, même si c'est parfois nécessaire.

En tout cas, j'ai déjeuné aux collèges de PARSAC et de CHATELUS et c'était vraiment très bien. D'ailleurs, les adolescents eux-mêmes avaient l'air ravi.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Partir dans un tel débat est, à mon sens, un faux problème. Le problème n'est pas celui du calibrage des fruits et légumes. Il est certain que, provenant d'un producteur local, ils ne le sont pas, à moins de se fournir auprès de la grande distribution. Mais rien n'empêche de les éplucher, les cuisines étant équipées d'éplucheuses, et c'est tout simplement un retour aux bonnes pratiques. En fin de compte, c'est du bon sens et il aurait fallu que ces pratiques perdurent, sans jamais ne passer à cette étape qui est celle d'aujourd'hui. Le travail est sûrement plus facile, mais franchement, procéder ainsi, c'est s'engouffrer dans une impasse. Nous souhaitons donc revenir aux bonnes pratiques qui font appel au bon sens des cuisiniers. Ce sont des professionnels qui, j'en suis convaincu, adorent travailler les produits frais et de qualité. Par conséquent, non au calibrage ! Non à tous ces produits standardisés ! Oui à la qualité ! C'est un état d'esprit qui, j'en suis sûr, prévaudra.

Mme LA PRESIDENTE. – Bravo pour la communication, monsieur SIMONNET ! *(Sourires.)*

La parole est à Mme CAZIER.

Mme CAZIER. – J'en profite pour dire que je participerai lundi à CHAMBON à une rencontre sur le gaspillage alimentaire, un sujet tout aussi important. Voilà deux ou trois ans, j'ai travaillé ici avec le conseil municipal des enfants et d'ailleurs, le collège de CHATELUS était en pointe sur le sujet. J'ai été impressionnée par les plateaux qui revenaient quasiment vides. C'est un travail qui se fait en amont sur plusieurs mois avec tout le monde, les personnels administratifs, les gestionnaires, les professeurs, etc. Quand tout le monde est partie prenante, c'est, non pas seulement réaliser des économies, mais impliquer les élèves sur cet important sujet qui nécessite et nécessitera dans les années à venir la contribution de tous.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Avant de procéder au vote, je vous informe que Mme PALLIER a donné pouvoir à Mme GUILLEMOT.

Je mets aux voix les propositions ayant pour objet :

● de participer à la réalisation du premier forum départemental de l'alimentation locale en restauration collective qui se tiendra du 2 au 18 octobre 2017 en divers lieux du Département ;

● de prendre en charge la conception et la reprographie des supports de communication – affiches et flyers –, ainsi que les frais d'intervention, de déplacement des intervenants, de location de salle et de buffet lors de la soirée de lancement du forum et les frais de mise à disposition de salles de cinéma et de location de films lors des 3 ou 4 événements dénommés « burger et cinéma », dans la limite de 5 000 € ;

● de m'autoriser à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la fourniture de ces prestations. *(Adoptées à l'unanimité.)*

INTERVENTION DU DÉPARTEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE SOUTIEN AUX FOIRES-CONCOURS D'ANIMAUX

RAPPORT N°CD2017-09/5/25

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Initiée par le Département, une convention a été signée le 15 juin dernier avec la Région Nouvelle-Aquitaine afin de légaliser nos interventions dans le secteur agricole. Il est désormais envisageable d'instituer un règlement d'aide en faveur des manifestations agricoles. Il est proposé d'encadrer l'accompagnement financier du Conseil départemental en faveur des foires-concours d'animaux, étant précisé que la Région n'intervient pas dans ce domaine.

Nous regrettons que la Région n'ait pas pris conscience de l'importance d'aider et de valoriser l'agriculture. C'est dommage, d'autant qu'il s'agit bien directement d'économie. C'est son choix ! Nous, nous avons fait le choix politique de continuer à intervenir dans ce domaine.

Le règlement annexé au présent rapport, qu'il vous est proposé d'adopter, instaure une distinction selon que la foire-concours dispose d'une envergure infra départementale ou départementale, voire interdépartementale. Dans un cas, l'organisateur pourrait prétendre à une aide forfaitaire de 800 €, dans l'autre, ce montant serait porté à 3 000 €.

Ce règlement vient compléter celui que nous avons adopté le 28 juin 2016 relatif à l'accompagnement financier des comices agricoles, qui fixe à 400 € l'aide susceptible d'être accordée annuellement aux organisateurs de ce type de manifestation.

Par conséquent, pour les foires-concours cantonales, l'aide est fixée à 800 € et pour celles d'envergure départementale, comme celle de BOUSSAC, par exemple, l'aide est de 3 000 €, sachant que pour les comices agricole, elle est de 400 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Qu'en est-il, par exemple, pour la foire de FENIERS ?

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – L'aide est fixée à 800 €, s'agissant d'une foire-concours…

M. LEGER. – De rayonnement départemental.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, rapporteur. – Exactement !

Mme LA PRESIDENTE. – Et même extra-départemental, vu la présence aussi de Corréziens.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter le règlement d'aide en faveur des foires-concours d'animaux, annexé au rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

ALIMENTATION EN EAU POTABLE
RECHERCHE EN EAU PROFONDE

RAPPORT N°CD2017-09/5/26

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable, le Département propose aux collectivités exerçant la compétence AEP de les soutenir financièrement et techniquement dans la recherche par forage de ressources nouvelles.

Comme nous l'avons constaté les deux étés précédents, les ressources superficielles sont assez fragiles. Il ne faut donc pas se priver de cette opportunité qui a d'ailleurs donné des résultats tout à fait probants à certains endroits. Bien entendu, il y a tout un processus lié à cette expérimentation afin de pouvoir aboutir à des résultats concluants.

Ce rapport a pour objet d'approuver le soutien technique et financier du Département aux deux projets de recherche en eau profonde portés, d'une part, par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Rozeille et, d'autre part, par un groupement de commande coordonné par la commune de DUN-LE-PALESTEL, à hauteur de 50% du montant HT des dépenses éligibles et pour un montant maximum de 75 000 € par projet. Il s'agit également de donner délégation à la Commission permanente pour l'attribution des subventions correspondantes.

Mme LA PRESIDENTE. – Une inquiétude dont je parlais ce matin est liée à la reprise de crédits sur les fonds de roulement des Agences de l'eau.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – C'est d'ailleurs la même inquiétude que celle concernant la reprise de crédits de paiement DETR. Il semblerait également qu'un certain nombre de crédits qui étaient prévu pour des projets structurants, avec des états de consommation de l'ordre de 40 % ou 50 %, remontent directement au niveau national. C'est quelque peu inquiétant aussi dans ce domaine.

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, tout particulièrement, sachant que le montage de tels dossiers est excessivement long, ne serait-ce que lorsqu'il est nécessaire de préempter des terrains.

En tout cas, j'espère que, de Paris, « ils » comprendront que ces projets ne se réalisent parfois pas en une seule année budgétaire !

Personne ne demande la parole ?...

Avant de procéder au vote, je vous informe que Mme FAIVRE a donné pouvoir à Mme BUNLON.

Je mets aux voix les propositions dont M. GAILLARD vous a fait part à l'instant. *(Adoptées à l'unanimité.)*

MILIEUX AQUATIQUES
PARTICIPATION À DES CONTRATS TERRITORIAUX

RAPPORT N°CD2017-09/5/27

M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, rapporteur. – Deux contrats territoriaux « milieux aquatiques », le premier dans le bassin versant de la Vienne amont au sud-ouest du Département et le second dans le bassin versant de la Creuse, vous sont présentés. Ces contrats établis avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, principal partenaire financier, sont d'une durée de 5 ans. Ils permettent aux EPCI signataires à compétence « aménagements de rivière », d'engager des travaux de restauration des milieux aquatiques sur la période 2017-2021, conformément aux objectifs du Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques de la Creuse 2017-2021.

Le Conseil départemental de la Creuse est sollicité pour être signataire de ces contrats qui ne comportent pas d'engagement financier chiffré pour le Département.

Il s'agit d'approuver le projet de contrat territorial milieux aquatiques Vienne amont 2017-2021, tel qu'annexé au rapport, ainsi que le projet de contrat territorial milieux aquatiques de la Creuse aval 2017-2021, tel qu'annexé également au rapport, et d'autoriser Mme la Présidente à signer ces contrats ainsi que tous les documents relatifs à leur exécution.

Il convient également de donner délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre de ces contrats et d'autoriser Mme la Présidente à signer les avenants éventuels qui porteraient sur des ajustements mineurs ne remettant pas en cause les engagements contractuels du Département.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Ayant achevé l'examen des rapports dont la cinquième commission a eu à connaître…

M. LOZACH. – Madame la Présidente, excusez-moi de vous interrompre, mais avant d'aborder le projet de décision modificative n°2 de l'exercice 2017, je souhaite revenir sur le rapport n°CD2017-05/9/23 concernant l'implantation de nouveaux RIS. Je ne demande pas une remise en cause du vote, sachant que nous nous sommes prononcés sur ce rapport, mais je tiens à vous interroger simplement dans un souci de compréhension.

A la page 84 du rapport, figure une liste de sites et si j'ai bien compris ce sont les sites touristiques mentionnés au recto des RIS, n'est-ce pas ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Tout à fait.

M. LOZACH. – Puis, il a été retenu un critère, en l'occurrence celui destiné à une répartition territoriale plus homogène, pour ajouter une liste de sites de rattrapage. Est-ce par principe que, par exemple, des châteaux parce qu'ils seraient privés n'y figurent pas ? Je pense notamment aux châteaux de Boussac et de Villemonteix. Je suppose que c'est une position qui a été évoquée…

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Oui.

M. LOZACH… s'agissant de châteaux avec un accueil privé. Est-ce bien cela dont il s'agit ?

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – Oui, des châteaux privés et payants.

M. LOZACH. – Non, le fait qu'ils soient payants n'est pas le critère qui prévaut puisque des sites publics sont payants.

M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme. – Non, mais le fait qu'ils soient privés, vous avez raison, est bien le critère retenu qui les en écarte. Après, il est vrai que des châteaux, comme celui de Boussac ou Villemonteix, auraient toute leur place.

M. LOZACH. – C'est quelque peu en décalage avec notre Passeport Intersites pour renvoyer les visiteurs d'un site à l'autre, d'autant que ce type de châteaux y figure.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est pris acte de votre remarque, monsieur LOZACH.

Si personne ne demande plus la parole, je vous invite à aborder l'examen de la décision modificative n°2 de l'exercice 2017 dont la première commission « Administration générale, Personnel et Finances » a eu à connaître.

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2017

RAPPORT N°CD2017-09/1/28

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Mes chers collègues, nous voici donc parvenus à la décision modificative n°7 de l'exercice 2017.

Budget principal

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, Rapporteur de la première commission. – Le montant de la décision modificative n°2 de l'exercice 2017, qui intègre principalement des redéploiements de crédits, ainsi que des écritures d'ordre budgétaires, ressort à 1 605 794 € dont 125 876 € en investissement et 1 479 918 € en fonctionnement.

Le détail des principaux redéploiements et inscriptions nouvelles déclinés par fonction figure dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – « C'est peut-être un détail pour vous, mais pour moi, ça veut dire beaucoup » ! *(Sourires.)*

J'ai croisé le maire de SAINT-MARC-A-LOUBAUB voilà peu…

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – C'est qui ?... *(Sourires.)*

M. LEGER… et il me rappelait l'histoire de ces travaux programmés sur la RD 16, dans la traversée de sa commune ! Poursuivant à la première personne, j'avais fait partie de ces maires qui avaient proposé, compte tenu des difficultés pour financer les travaux de « La Clide », de déprogrammer lesdits travaux prévus et d'affecter les financements sur ce chantier. Le maire d'AUBUSSON avait fait la même proposition à propos de la déprogrammation de l'avenue d'Auvergne. Cette année, soit deux ans après, j'ai vu l'avenue d'Auvergne refaite en partie et je constate aujourd'hui que des travaux sont programmés sur la RD 16 à SAINT-YRIEIX et sur la RD 8 à GENTIOUX. Tant mieux pour ces deux communes puisque ces travaux doivent être réalisés, mais concernant le maillon du milieu – vous avez deviné de quelle commune il s'agissait –…

M. MORANÇAIS. – C'est le trou d'air !

M. LEGER… quid et pourquoi ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je regrette que Mme FAIVRE ait dû quitter la séance ; c'est vraiment dommage.

En tout cas, un certain maire nous avait fait part de cette proposition, à laquelle une certaine Présidente du Conseil départemental avait répondu que ce n'était pas éventuellement avec ce genre de proposition que cela suffirait à financer l'option « créneau ».

M. LEGER. – Tout à fait, mais c'est bien pourquoi ces travaux avaient été déprogrammés.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait, et comme ceux d'AUBUSSON qui étaient alors aussi programmés ! J'imagine que les services ont dû sûrement apprécier l'état des routes et le nombre de passages de véhicules sur l'avenue d'Auvergne et l'entrée d'AUBUSSON, mais n'en sachant rien, j'en parlerai à Mme FAIVRE et nous vérifierons.

M. LEGER. – Il est évident, si tel est le critère qui a guidé le choix des services, que la ville d'AUBUSSON enregistre plus de passages de véhicules que ma commune, bien qu'elle soit tout aussi méritante ! *(Sourires.)*

Mme LA PRESIDENTE. – C'est pourquoi je pense que, dans l'ordre des priorités, l'avenue d'Auvergne a bénéficié de ces travaux avant la RD 16 que vous citez et qui, par bonheur, traverse de magnifiques villages et bourgs dans le sud du Département.

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – En guise d'aparté, les travaux sur l'avenue d'Auvergne à AUBUSSON ont été très bien réalisés par le Département, mais pour ce qui est de la partie à la charge de la commune, force est de reconnaître que c'est un « travail de cochon » ! C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'avons pas osé mettre le panneau : « Ici, le Département améliore… » Nous nous serions faits « allumer » pour les bas-côtés !

M. LEGER. – Moi, je l'accepterai, le panneau ! *(Sourires.)*

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – Pour vous répondre précisément, monsieur LEGER, sachez que l'opération est programmée en crédits de paiement 2018. Elle sera donc réalisée en 2018.

M. LEGER. – Merci !

Mme LA PRESIDENTE. – Je participe à un certain nombre de réunions cantonales et je remercie les élus dont certains du groupe de la Gauche de m'y convier. Malheureusement, à celles qui sont programmées au mois d'octobre, je ne pourrai pas m'y rendre personnellement, étant absente notamment pour le Congrès de l'Assemblée des Départements de France.

En tout cas, la question est là : certains maires nous demandent d'intervenir comme c'était le cas auparavant avec le FDAEC. Je me souviens d'une réunion avec Mme BULON et M. MORANÇAIS, dans le cadre de laquelle nous avons entendu pendant plus d'une heure les maires nous dire tout ce que le Département ne faisait pas assez pour les routes départementales. Inutile de préciser que la réponse fut assez aisée et facile. De même, l'autre jour à SARDENT avec Mme DEFEMME et M. GAILLARD, il nous a été demandé si nous ne pouvions pas consacrer 1 M€ de dépenses sur le FDAEC, et ce une année pour les routes communales et une année pour les routes départementales. J'entends combien il est important pour les maires de disposer de toujours plus de moyens pour investir et nous sommes tout de même rassurés quant aux moyens qui devraient être alloués au Département au titre de la DETR, sachant que le plafond et le pourcentage pour les projets de voirie communale sont, semble-t-il, augmentés.

Ces réflexions et celle que vous portez en ces instants devant l'Assemblée, monsieur LEGER, me font bien dire qu'il faut que nous priorisions encore un peu plus longtemps les routes départementales. En tout cas, nous avons bien fait de nous y employer en 2017 et ce sera le cas également en 2018, constatant que les maires craignent aussi pour l'état des routes départementales, qu'il s'agisse des couches de roulement, de l'entretien, y compris des ouvrages, des fossés, de l'élagage, du débroussaillage, de la viabilité hivernale, etc.

Or, et je sais que vous partagez mon propos, nous sommes bien conscients qu'avec les moyens que nous fléchons, nous sommes bien en deçà déjà depuis longtemps en termes de réponse à tous les besoins qui mériteraient d'être pris en considération. Nous échangerons à ce sujet lors du débat d'orientations budgétaires ou à l'occasion de son élaboration. Cette question s'invitera au débat : si une majorité d'élus préfère que nous orientions 1 M€ depuis nos routes départementales vers les routes communales et se prononce en ce sens, nous flécherons 1 M€ plus vers les routes communales, à moins de procéder à un prélèvement supplémentaire de 1 M€ auprès des Creusois, et ce au profit des communes. Après, il faut aussi que ces dernières soient responsables, qu'elles jouent aussi, pour leur part, sur le levier fiscal en cas de besoin ou qu'elles empruntent, d'autant que la très grande majorité des communes de ce département ne sont pas endettées.

Bref, toutes ces questions ne manqueront pas d'alimenter nos débats à la fin de cette année. Il y a une logique à tout cela et, au fond, je crois que nous la partageons tous.

Personne ne demande plus la parole sur cette DM 2 du budget principal ?...

Avant de procéder au vote, chapitre par chapitre et ligne par ligne, j'invite M. GAUDIN à poursuivre en nous faisant part de ce qu'il en est concernant le budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses.

Budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale, rapporteur. – La décision modificative n°2 du Laboratoire départemental d'Analyses consiste en des redéploiement de crédits au sein de chaque section, ainsi retracés :

Article	*Libellé*	*Dépenses*	*Recettes*
Investissement			
2183	Acquisition matériel informatique	7 500 €	-
2135	Travaux d'aménagement	- 15 500 €	-
2051	Licences informatiques	8 000 €	-

Fonctionnement			
60682	Autres fournitures	5 000 €	-
61551	Entretien des véhicules	2 000 €	-
6183	Autres prestations de service – Frais inscription	3 000 €	-
6227	Honoraires et indemnisations contentieux	- 11 800 €	-
6231	Annonces et insertions	1 800 €	-
64111	Personnel titulaire	- 50 000 €	-
64112	Personnel non titulaire	50 000 €	-
6453	Cotisations CNRACL-IRCANTEC	- 3 500 €	-
6458	Cotisations autres organismes sociaux	3 500 €	-

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Vous aurez bien noté que nous avons remporté en second tout le marché du contrôle sanitaire ARS pour la période 2018-2021. Ce fut nombre d'inquiétudes à ce sujet-là, mais aussi beaucoup de travail et de temps de réflexion aussi par rapport à la loi NOTRe. Nous sommes sur un champ concurrentiel et il ne s'agit donc pas de faire n'importe quoi. Le déficit sur ce marché, dont je tairai les chiffres, était très important, de plusieurs centaines de milliers d'euros. Nous avons donc répondu. Toujours en déficit, l'équilibrer se traduirait par une augmentation du prix des analyses impensable. En tout cas, nous avons, autour de ce marché, réduit le déficit induit pour le Laboratoire départemental d'Analyses.

Je suis très satisfaite de ce travail qui a été réalisé. Les agents que nous avons rencontrés voilà peu de temps sont heureux parce qu'ils ont du travail et nous également parce que nous perdons moins d'argent.

Cette année, ce sont les 20 ans du Laboratoire départemental d'Analyses d'AJAIN. M. SIMONNET prépare, avec le Directeur et ses équipes, une journée portes ouvertes qui se déroulera début novembre. Bien entendu, vous en serez informés et les premiers invités.

Je mets aux voix la décision modificative n°2 de l'exercice 2017 du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses, dont M. GAUDIN vous a fait part. *(Adoptée à l'unanimité.)*

J'invite ce dernier à poursuivre en nous faisant part de ce qu'il en est concernant le budget annexe du Parc départemental.

Budget annexe du Parc départemental

M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. – La décision modificative du Parc départemental retrace des ajustements entre lignes

budgétaires ainsi que l'intégration des frais d'insertion au patrimoine, soit une inscription de 1 758 € en dépenses et en recettes d'ordre.

Voici les mouvements qu'il est proposé d'effectuer :

Article	*Libellé*	*Dépenses*	*Recettes*
Investissement			
2135	Installation générale construction	- 9 000 €	-
2154	Achat de matériel industriel	62 500 €	-
2155	Achat outillage industriel	9 500 €	-
2182	Achat de matériel de transports	- 60 500 €	-
2183	Achat matériel de bureau	- 2 500 €	-
2154	Achat de matériel industriel *(dépenses d'ordre)*	977 €	-
2182	Achat de matériel de transport*(dépenses d'ordre)*	781 €	-
2033	Frais insertion *(recettes d'ordre)*		1 758 €
Fonctionnement Il est proposé les mouvements d'ajustements suivants			
61350	Location matériel et outillage	4 000 €	-
615510	Entretien VL et fourgons	15 000 €	-
615511	Entretien camion	- 15 000 €	-
62511	Frais de déplacements administratifs	5 000 €	-
637	Autres impôts	100 €	-
64112	Charges de personnel non titulaire	20 000 €	-
6454	Cotisations ASSEDIC	1 500 €	-
60686	Sel de déneigement	- 36 600 €	-

Mme LA PRESIDENTE. – Concernant ce qui vous est présenté, je me dois de souligner que nous ne réalisons pas des économies sur tout. Concernant celles résultant des marchés, nous aurions pu les garder en fonds de réserve, mais nous souhaitions acquérir du matériel supplémentaire parce que les centres en ont besoin et ces acquisitions contribuent à l'amélioration des conditions de travail des agents qui sont aux commandes de ces engins.

En somme, nous procédons avec raison et en fonction des finances dont nous disposons. C'est simple et pragmatique, loin du clinquant ! Je l'entendais, en effet, ce matin, sans faire tout, on fait quand même !

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la décision modificative n°2 de l'exercice 2017 du budget annexe du Parc départemental, dont M. GAUDIN vient de vous faire part. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je vous informe que, ayant quitté la séance, M. SIMONNET a donné pouvoir à Mme VIALLE.

Avant de procéder au vote, chapitre par chapitre et ligne par ligne, de la DM2 du budget principal, je soumets à votre approbation un certain nombre de propositions.

Je mets aux voix la proposition d'une participation statutaire complémentaire, relative à l'exercice 2016, de 115 001,93 € pour le Syndicat mixte Le Lac de Vassivière. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour la Fondation du Patrimoine. *(Adoptée à l'unanimité.)*

J'en profite pour rappeler que la personne chargée de la gestion de la Fondation du Patrimoine en Limousin nous a grandement remerciés puisque la Creuse est le seul département du Limousin à continuer à accompagner ladite Fondation. La Haute-Vienne et la Corrèze, c'est 0 € ! Elle nous a donc dit être particulièrement attentive aux projets qui parviendront à la Fondation du Patrimoine et qui seront estampillés « Creuse » ! C'est, me semble-t-il, une très bonne chose.

Je mets aux voix la proposition d'actualisation des autorisations de programme concernant la voirie. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

Je mets aux voix la proposition visant à inscrire une autorisation de programme de 50 000 € pour l'aménagement de bureaux dans les locaux du Parc départemental, afin d'y installer l'UTT de GUERET. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition visant à inscrire une autorisation de programme de 7 570 € en faveur du dispositif « subventions pour la mise aux normes des installations sportives ». *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous procédons maintenant au vote, chapitre par chapitre et ligne par ligne, de la décision modificative n°2 de l'exercice 2017 du budget principal.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote	RECETTES	Vote
<u>90 – Equipements départementaux</u>				
Chapitre 900 : Services généraux	- 9 061 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 901 : Sécurité	- 6 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 902 : Enseignement	- 249 939 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 903 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	2 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	- 2 500 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	265 000 €	*Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions*	-	
<u>91 - Equipements non départementaux</u>				
Chapitre 913 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	10 000 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	500 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
<u>92 - Opérations non ventilées</u>				
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	115 876 €	*Adopté à l'unanimité*	115 876 €	*Adopté à l'unanimité*
<u>95 - Chapitre de prévision sans réalisation</u>				
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-		10 000 €	*Adopté à l'unanimité*
TOTAL	**125 876 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions*	**125 876 €**	*Adopté à l'unanimité*

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote	RECETTES	Vote
<u>93 - Services individualisés</u>				
Chapitre 930 : Services généraux	- 1 200 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 932 : Enseignement	2 710 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	30 075 €	*Adopté à l'unanimité*	70 000 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	1 110 561 €	*Adopté à l'unanimité*	1 064 000 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 935-5 : APA	- 295 000 €	*Adopté à l'unanimité*	- 295 000 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 935-6 : RSA	315 294 €	*Adopté à l'unanimité*	342 225 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	1 538 €	*Adopté à l'unanimité*	51 338 €	*Adopté à l'unanimité*
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	32 200€	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 938 : Transports	- 339 770 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
Chapitre 939 : Développement	124 154 €	*Adopté à l'unanimité*	-	
<u>94 – Services communs non ventilés</u>				
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	489 356 €	*Adopté à l'unanimité*	247 355 €	*Adopté à l'unanimité*
<u>95 - Chapitre de prévision sans réalisation</u>				
Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	10 000 €	*Adopté à l'unanimité*		
TOTAL	**1 479 918 €**	*Adopté à l'unanimité*	**1 479 918 €**	*Adopté à l'unanimité*

TOTAL GENERAL	**1 605 794 €**	*Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions*	**1 605 794 €**	*Adopté à l'unanimité*

Mme LA PRESIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des motions d'urgence et des vœux.

EXAMEN DES MOTIONS D'URGENCE ET DES VŒUX

Mme LA PRESIDENTE. – Nous commençons, si vous le voulez bien, par la motion d'urgence examinée en première commission « Administration générale, Personnel et Finances ».

Réduction des dotations de l'Etat

M. SAUTY, Président de la première commission. – La première commission a validé, sans aucune modification, cette motion d'urgence déposée par M. Jean-Luc LEGER, au nom du groupe de la Gauche.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant qu'à l'occasion de la première Conférence nationale des Territoires, réunie le 17 juillet au Sénat, le Président de la République avait proposé d'engager un pacte de confiance avec les collectivités territoriales basé sur le "respect partagé" ;

« Considérant qu'il avait fait part de sa "volonté que chaque réforme, chaque plan, chaque démarche initiés par le Gouvernement pour mettre en œuvre des politiques publiques, dont la responsabilité est partagée entre l'Etat et les territoires, associent en amont les collectivités territoriales concernées" ;

« Considérant que l'annonce d'économies imposées aux collectivités locales sur les cinq prochaines années à hauteur de 13 Md€ a été suivie, moins d'une semaine après la Conférence précitée, par la publication d'un décret portant annulation de 300 M€ de crédits d'investissement des collectivités, que ce décret a porté un coup d'arrêt immédiat à la DETR, dotation d'équipement des territoires ruraux, et aux contrats de ruralité ;

« Considérant que ces coupes budgétaires ont provoqué la colère des élus locaux qui considèrent que le pacte de confiance avec l'Etat est remis en cause par des décisions abruptes et non concertées ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017,

« Déplore l'utilisation des collectivités locales comme variables d'ajustement budgétaire et s'interroge sur l'utilité de la Conférence nationale des Territoires prévue le

2 décembre, alors même que la loi de finances pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques seront déjà finalisées ;

« Demande à M. le Premier ministre de prendre en compte la situation des territoires les plus fragiles et d'instaurer un pacte de croissance et de confiance avec les collectivités territoriales, basé sur les principes de péréquation, de solidarité et de libre administration. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

La deuxième commission « Solidarités » a eu à examiner quatre vœux et une motion d'urgence.

Baisse mécanique des loyers HLM en compensation de la baisse des APL

Mme VIALLE, Présidente de la deuxième commission. – La deuxième commission vous invite à adopter sans modification le vœu présenté par M. Patrice MORANÇAIS, au nom du groupe de la Majorité départementale, qui se lit ainsi :

« Considérant la déclaration du Premier ministre de faire supporter aux organismes HLM une baisse de loyer en compensation de la baisse des Aides personnalisées au Logement ;

« Considérant que l'équilibre financier des organismes HLM est mis en péril ;

« Considérant que l'impact, pour le seul organisme Creusalis, d'une baisse mensuelle telle qu'annoncée de 50 € de l'APL induira en année pleine une diminution de 1,4 M€ de ses recettes ;

« Considérant que les 2,2 millions de ménages logés en HLM bénéficiant de la solidarité nationale par l'intermédiaire de l'APL ne constateront aucun gain en termes de pouvoir d'achat et verront inéluctablement une baisse du niveau de service ;

« Considérant qu'il s'agit d'une mesure visant à baisser les dépenses de l'Etat "*sur le dos*" des plus faibles ;

« Considérant que les loyers des locataires non bénéficiaires de l'APL seront mécaniquement impactés à la hausse, ce qui risque d'entraîner un taux d'occupation dégradé ;

« Considérant que l'activité de la construction, dont près de 250 000 emplois sont générés par le secteur HLM, sera fortement ralentie ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017, garant de la cohésion et la solidarité territoriale, demande à M. le Premier ministre de ne pas

pénaliser les organismes HLM et, par la même occasion, leurs bénéficiaires par une baisse de la qualité de l'offre HLM et du pouvoir d'achat des ménages concernés. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Accueil des Mineurs Non Accompagnés dans le Département

Mme VIALLE, Présidente de la deuxième commission. – Concernant ce vœu déposé par M. Patrice MORANÇAIS, au nom de la Majorité départementale, la deuxième commission propose de l'adopter ainsi modifié :

« Considérant que l'accueil des jeunes migrants est de l'entière responsabilité de l'Etat et doit être distingué de l'Aide sociale à l'Enfance, ce qui a été confirmé par le Président de la République ;

« Considérant que l'accueil des Mineurs Non Accompagnés incombe aux départements selon la circulaire du 31 mai 2013 dans le but de désengorger les départements de la région parisienne ;

« Considérant que le quota imposé aux départements évolue sans cesse et ne tient pas compte des infrastructures départementales, de ses capacités d'accueil et d'accompagnement ;

« Constatant que, pour le département de la Creuse, à ce jour 35 mineurs et 3 majeurs - pour une quotité de 5 en 2013 et de 10 en 2016 - sont suivis par nos services et accueillis au Centre départemental de l'Enfance et des Familles, le CDEF, en famille d'accueil ou en établissements extérieurs au Département, notamment les MECS, et que cette prise en charge est précisément chiffrée, hors dépenses de personnel, à 944 659 € du 1er janvier 2017 au 31 août 2017, soit une évaluation de 1,4 M€ pour l'année, correspondant à 10 % du budget de l'ASE ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017, demande au Gouvernement, à l'image de tous les autres départements de France, l'ouverture de négociations précises afin de trouver une solution définitive et pérenne acceptable tant sur le plan humain pour ces jeunes que pour les services de l'Aide sociale à l'Enfance et les finances départementales. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu ainsi modifié. *(Adopté à l'unanimité.)*

Réduction des contrats aidés dans le domaine médico-social

Mme VIALLE, Présidente de la deuxième commission. – La deuxième commission vous invite à adopter sans modification le vœu présenté par Mme Marie-Christine BUNLON, au nom du groupe de la Majorité départementale, et ainsi rédigé :

« Considérant l'annonce brutale, durant l'été, de la suppression de 150 000 emplois aidés, tous secteurs confondus, pour l'année 2017, pour aboutir à un total de 320 000 contrats ;

« Considérant la nouvelle annonce du Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018 de ne financer que 200 000 emplois aidés, soit une nouvelle suppression de 120 000 emplois ;

« Considérant que pour le secteur médico-social, le département de la Creuse a validé, en accord avec les services de l'Etat, 104 contrats d'accompagnement dans l'emploi et 27 emplois d'avenir ;

« Considérant que la suppression de ces emplois, couplée à la réforme de la tarification, entraînera immanquablement dans les établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes une augmentation du prix de journée pour les résidents et leurs familles ;

« Considérant que la suppression de ces emplois aidés est un nouveau mauvais coup porté aux territoires ruraux, aux collectivités, à l'insertion et à l'emploi ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017,

« Demande à Mme la Ministre du Travail de revoir sa position sur cette baisse généralisée des emplois aidés et d'apporter une réponse adaptée aux situations particulières de la ruralité et de l'hyper ruralité. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Réduction des emplois aidés

Mme VIALLE, Présidente de la deuxième commission. – La deuxième commission vous propose également d'adopter sans modification la motion d'urgence déposée par Mme Armelle MARTIN, au nom du groupe de la Gauche, et ainsi libellée :

« Considérant la décision sans précédent prise au début du mois d'août de suppression immédiate de 160 000 contrats aidés, mesure qui serait renforcée par un baisse supplémentaire de 120 000 contrats dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018 ;

« Considérant que M. le Président de la République justifie la diminution des emplois aidés en déclarant, dans un entretien paru dans l'hebdomadaire *Le Point*, qu'il s'agit "de subventions déguisées vers les collectivités locales ou le secteur associatif" qui sont "trop souvent une perversion de la politique de l'emploi" ;

« Considérant au contraire que les emplois aidés et les dispositifs d'accès à l'emploi des publics fragiles les plus éloignés du marché du travail sont indispensables à la cohésion sociale et territoriale et permettent d'assurer des tâches d'intérêt public ; que les mesures de suppression ont un impact économique et humain négatif et provoquent des difficultés inextricables pour les collectivités et les structures sanitaires et sociales d'intérêt général ;

« Considérant que la réduction des emplois aidés traduirait une méconnaissance du fonctionnement des collectivités et de la France des territoires ; et que, au contraire, la réduction des inégalités et des précarités qui minent la société française reste plus que jamais un impératif ; que les contrats aidés correspondent à des postes et services utiles à la population et contribuent à un retour à l'emploi chaque fois qu'ils sont accompagnés d'une formation adaptée ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017,

« Déplore la précipitation avec laquelle la remise en cause des contrats aidés a été décidée ;

« Demande à M. le Premier ministre de revoir ses décisions sur les emplois aidés et donc d'instaurer un moratoire et une concertation afin d'apporter des réponses aux préoccupations exprimées par les associations, les collectivités, les acteurs de l'insertion et les personnes impactées. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Sortie des zones rurales du champ d'application du Prêt à Taux Zéro

Mme VIALLE, Présidente de la deuxième commission. – Il en est de même pour ce vœu présenté par Mme Catherine DEFEMME, au nom du groupe de la Majorité départementale. La deuxième commission invite l'Assemblée à l'adopter dans son texte même :

« Considérant les déclarations du Gouvernement de réorienter les critères d'accession au PTZ ;

« Considérant que les zones rurales ne seraient plus concernées au profit des agglomérations dont l'offre de logement est dite "tendue" ;

« Considérant que le PTZ a un rôle de support pour les ménages aux revenus les plus faibles souhaitant accéder à la propriété ;

« Considérant que les revenus en zone rurale sont inférieurs à ceux constatés dans les grandes agglomérations ;

« Considérant que l'activité économique rurale, déjà vulnérable, sera impactée à la baisse, à commencer par le secteur de la construction ;

« Considérant que le maintien des aides au financement en zone " tendue" risque d'aggraver la situation en concentrant les populations ne pouvant plus s'établir dans les zones rurales ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017, garant de la cohésion et de la solidarité territoriale, demande à M. Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des Territoires, de ne pas pénaliser les territoires ruraux en ne minorant pas l'apport financier que constitue le Prêt à Taux Zéro pour les populations souhaitant accéder à la propriété. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Enfin, un vœu et une motion d'urgence ont été examinés par la cinquième commission « Développement durable des Territoires ».

Suivi sanitaire des exploitations agricoles du Département

M. GAILLARD, Rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission vous propose d'adopter sans modification le vœu présenté par M. Gérard GAUDIN, au nom du groupe de la Majorité départementale, qui se lit ainsi :

« Considérant le départ programmé au 1er mars 2018 du vétérinaire chargé du service santé et protection animale à la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations, la DDCSPP ;

« Considérant que ce départ prendra effet dès le 3 octobre 2017 en raison d'un compte épargne temps et de congés à épuiser ;

« Considérant que ce poste a une importance stratégique dans un département comme la Creuse ;

« Considérant que la filière agricole creusoise compte plus de 4 000 exploitations agricoles hébergeant plus de 450 000 bovins, près de 100 000 petits ruminants et 50 000 porcins ;

« Considérant qu'un vétérinaire a manifesté son intention de postuler à ce poste qui pourrait être acté en CAP de mai 2018 ;

« Considérant l'interrogation des élus relative aux risques que poserait le non-remplacement du vétérinaire en charge de la santé et de la protection animale à la DDCSPP sur le plan sanitaire ;

« Considérant qu'il est impératif de conserver notre haut niveau de qualité sanitaire du cheptel creusois, synonyme de maintien de la qualification pour la commercialisation à l'échelle nationale et internationale ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017, garant du maintien d'un niveau sanitaire de haut niveau dans le secteur agricole, demande à M. le Ministre de l'Agriculture de ne pas pénaliser le territoire en maintenant un poste de vétérinaire chargé du service santé, protection animale et environnement en lieu et place d'une fusion de ce service avec celui d'hygiène animale et la perte concomitante d'un poste de vétérinaire. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce vœu. *(Adopté à l'unanimité.)*

Suppressions d'emplois à GM&S Industry

M. GAILLARD, Rapporteur de la cinquième commission. – La cinquième commission vous invite également à adopter sans aucun changement cette motion d'urgence déposée par Mme Marie-France GALBRUN et M. Etienne LEJEUNE, au nom du groupe de la Gauche.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant que l'entreprise GM&S Industry, sous-traitant historique de la filière automobile, a été cédée à l'industriel concurrent GMD dépendant des constructeurs automobiles et soutenu par les pouvoirs publics ; qu'il en résulte la suppression dramatique de 156 emplois sur 277 au cœur de territoires fragiles ; que les reprises successives de l'entreprise creusoise se sont traduites par des réductions d'effectifs massives, par un sous-investissement intentionnel et l'absence de projet industriel, par une insuffisante diversification au détriment de l'innovation et des savoir-faire ;

« Considérant que selon le Ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, dans une lettre adressée au personnel, le 31 août, "GMD est un industriel reconnu, qui s'implante durablement à LA SOUTERRAINE", et qu'il s'agit d'une offre "solide", "parfaitement financée", d'une "opportunité exceptionnelle de relancer l'activité industrielle" dans cette commune ;

« Considérant que l'usine de LA SOUTERRAINE était une entreprise intégrée, disposant d'un bureau d'études et d'un service des achats, qu'elle va être réduite à un simple atelier d'emboutissage dont les constructeurs pourront *de facto* décider de la fermeture une fois écoulé le délai de cinq ans ;

« Considérant que l'Etat et les constructeurs Renault et PSA, donneurs d'ordres principaux, n'ont pas respecté le "contrat de filière" pour l'automobile, reposant pourtant sur la responsabilisation de ses acteurs pour garantir la pérennité et la croissance de l'industrie et des services automobiles en France, alors même que le secteur automobile bénéficie de mesures pour la compétitivité et l'emploi et d'une nette reprise depuis 2015 ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 29 septembre 2017,

« Demande à M. le Premier ministre que les personnes licenciées bénéficient d'indemnités supérieures au minimum légal et d'un plan de formation-reclassement ambitieux ;

« Demande également que la loi de finances pour 2018 comporte une mesure d'accompagnement économique pour le secteur de LA SOUTERRAINE, notamment un contrat territorial de redynamisation, conjointement avec le Fonds national d'aménagement et de développement des territoires – aides aux PME, au commerce et à l'artisanat, à la création d'emplois, à l'investissement, aides au conseil et à la formation. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion d'urgence. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé et je vous souhaite une bonne fin de journée.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quinze.)